



après la scolarité obligatoire

► ÉDITION

10 | 11



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

► **Ce guide est remis gratuitement à tous les élèves de 9^{ème} année. Il est également consultable à la Cité des métiers et de la formation (rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève) et dans les centres OFPC de Meyrin et d'Onex. Il peut aussi être téléchargé à l'adresse www.ge.ch/ofpc/documents.asp**

après la scolarité obligatoire

> ÉDITION

10 | 11

Bien s'informer pour bien choisir

L'enseignement secondaire postobligatoire, le secondaire II, se compose de trois formations: la formation gymnasiale (Collège de Genève), la formation professionnelle (Centres de formation professionnelle) et la formation de culture générale (Ecole de culture générale).

La formation professionnelle est organisée en 7 centres de formation professionnelle. Elle passe par une formation professionnelle initiale (apprentissage), que l'on peut effectuer soit en école avec des stages pratiques, soit en entreprise.

Cette formation professionnelle initiale peut être enrichie par une maturité professionnelle, qui apporte de solides compléments de culture générale. La «matu pro», comme on dit couramment, conduit à des formations de niveau tertiaire dans les Hautes Ecoles Spécialisées; elle peut donner également accès aux universités et aux Ecoles polytechniques fédérales après examen complémentaire.

Certaines formations ne sont pas directement accessibles à la sortie du Cycle d'orientation. Elles nécessitent d'abord un approfondissement du bagage de culture générale: c'est le rôle de la filière de formation de culture générale. L'Ecole de culture générale intéressera des jeunes qui souhaitent s'engager plus particulièrement dans les domaines de la santé et du social, mais également dans ceux de la communication et des arts. Elle permettra d'accéder à certaines Hautes Ecoles Spécialisées et à des écoles supérieures (ES).

Quant au Collège, il offre une formation générale, exigeante, équilibrée et cohérente d'une durée de quatre ans, une formation articulée autour de choix, qui prépare en particulier à des études académiques (universités, écoles polytechniques...).

Les formations de l'enseignement secondaire postobligatoire

	UNI EPF	Haute école de Genève et autres écoles supérieures			
13 ^e	Maturité gymnasiale	Maturité spécialisée - arts visuels - communication-information - santé - travail social		Maturité professionnelle post-CFC	Maturité professionnelle Certificat fédéral de capacité (CFC). Stage en entreprise
12 ^e		Certificat ECG	Maturité professionnelle intra CFC	Certificat fédéral de capacité (CFC)	Certificat fédéral de capacité (CFC)
11 ^e				Attestation fédérale	
10 ^e					
	Formation gymnasiale	Formation de culture générale	Formation duale		Formation en EC plein temps
			Formation professionnelle		

Classes préparatoires et structures de transition professionnelle et d'accueil

Table des matières

► Index des écoles	6	5 RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	75
1 FORMATION PROFESSIONNELLE	9	5.1 Information et orientation scolaires et professionnelles	76
1.1 Liste alphabétique des professions citées dans ce guide	10	5.2 Agenda	78
1.2 Tableau des formations professionnelles initiales par centre de formation professionnelle	14	5.3 Autres renseignements (allocations, écoles privées)	84
1.3 Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)	28	6 ANNEXES	87
1.4 Formation professionnelle initiale à plein temps en école	31	6.1 Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II	88
1.5 Centres de formation professionnelle	33	6.2 Liste alphabétique d'adresses	94
1.6 Ecoles genevoises de musique	39	6.3 Liste des sigles et abréviations	101
1.7 La maturité professionnelle	40	6.4 Exemples de contrat d'apprentissage	102
1.8 Structures de transition professionnelle	46	6.5 Exemple de Certificat de capacité	106
2 FORMATION DE CULTURE GÉNÉRALE	49	6.6 Attestation à signer par les parents	107
2.1 Les structures d'accueil	50	► Tableaux	
2.2 Ecole de culture générale	52	Les formations de l'enseignement secondaire postobligatoire	4
2.3 Ecole de culture générale pour adultes	54	Tableau des formations professionnelles initiales par centre de formation professionnelle	14
3 FORMATION GYMNASIALE	55	Comparaison entre les formations professionnelles initiales en entreprise et à l'école	26
3.1 Collège de Genève	56	Admission des élèves au 10 ^e degré	92
3.2 Collège pour adultes Alice-Rivaz	60		
4 FORMATIONS DES HAUTES ÉCOLES	61		
4.1 Université de Genève	62		
4.2 Facultés, écoles et instituts hors de Genève	68		
4.3 HES-SO Genève	70		
4.4 Formations HES hors de Genève	72		

Index des écoles genevoises citées dans ce guide

ÉCOLES DU SECONDAIRE II, ET DU TERTIAIRE NE RELEVANT PAS DES HAUTES ÉCOLES

FORMATION PROFESSIONNELLE

ARTS APPLIQUÉS

33

COMMERCE

33

CONSTRUCTION

35

NATURE ET ENVIRONNEMENT

35

SANTÉ ET SOCIAL

36

SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION

37

TECHNIQUE

37

ÉCOLES GÉNEVOISES DE MUSIQUE

39

STRUCTURES DE TRANSITION
PROFESSIONNELLE

46

FORMATION GÉNÉRALE

STRUCTURES D'ACCUEIL

50

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

52

ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE POUR ADULTES

54

COLLÈGE DE GÈNÈVE

56

COLLÈGE POUR ADULTES

60

HAUTES ÉCOLES

UNIVERSITÉ DE GÈNÈVE

62

HES-SO GÈNÈVE

70

Formation professionnelle

1.0

- 1.1 Liste alphabétique des professions citées dans ce guide
- 1.2 Tableau des formations professionnelles

Ecoles professionnelles accessibles après le CO
Comparaison entre la formation professionnelle initiale en entreprise et la formation professionnelle initiale en école

- 1.3 Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)
- 1.4 Formation professionnelle initiale à plein temps en école
- 1.5 Centres de formation professionnelle
- 1.6 Ecoles genevoises de musique
- 1.7 La maturité professionnelle
- 1.8 Structures de transition professionnelle



1.1

Liste alphabétique des professions citées dans ce guide

A

Aide-menuisier/sière AFP	17
Aide en technique du bâtiment AFP	18
Aide Polybâtitseur/euse AFP	18
Agent-e d'entretien de bateaux	17
Agent-e d'exploitation	17
Agent-e en information documentaire CFC	16
Agriculteur/Agricultrice CFC	19
Agropraticien/ne AFP	19
Ambulancier/Ambulancière ES	36
Animateur socio-culturel/ Animatrice socio-culturelle	72
Arboriculteur/trice CFC	19
Architecte HES	70
Artiste indépendant	71
Assistant social/Assistante sociale	72
Assistant/Assistante ▶ en maintenance d'automobiles AFP	23
▶ de bureau AFP	16
▶ en coiffure	21
▶ du commerce de détail AFP	16
▶ dentaire CFC	20
▶ médical-e CFC	20
▶ socio-éducatif-ve CFC	20
▶ en soins et santé communautaire CFC	20
Automaticien/Automaticienne CFC	24
Aviculteur/trice CFC	19

B

Bijoutier/Bijoutière CFC	14
Boucher-charcutier/ Bouillère-charcutière CFC	21
Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière	21

C

Calorifugeur-tôlier/ Calorifugeuse-tôlière	18
Carreleur/Carreleuse	17
Carrossier-ère-peintre CFC	23
Carrossier-ère-tôlier-ère CFC	23
Caviste CFC	19
Céramiste CFC	14
Charpentier/Charpentière	17
Coiffeur/Coiffeuse CFC	21
Concepteur/Conceptrice en multimédia	14
Conducteur/Conductrice de camion	23
Constructeur de bateaux/ Constructrice de bateaux	17
Constructeur-trice de routes CFC	17
Constructeur/Constructrice d'appareils industriels	24
Constructeur/Constructrice d'installations de ventilation	18
Constructeur/Constructrice métallique CFC	18
Cordonnier/Cordonnière	14
Courtepointier/Courtepointière	14
Créateur/Créatrice de vêtements CFC	14
Créateur indépendant/ Créatrice indépendante	71
Cuisinier/Cuisinière CFC	21
Cuisinier en diététique CFC	20
Curateur indépendant	71

D

Décorateur/Décoratrice (Polydesigner)	14
Décorateur/Décoratrice d'intérieur	15
Designer HES en ▶ architecture d'intérieur	71
▶ Design bijou	71
▶ Design mode	71
▶ communication visuelle	71

Dessinateur/Dessinatrice CFC ▶ en aménagement du territoire	16
▶ en bâtiment	16
▶ en génie civil	17
▶ paysagiste	19
▶ orientation architecture d'intérieur	15
Dessinateur/trice constructeur/trice d'appareils industriels CFC	24
Dessinateur-constructeur sur métal	19
Diététicien/Diététicienne	72
Directeur artistique-Edition	71
Droguiste	16

E

Ebéniste	17
Economiste d'entreprise HES	71
Educateur social/ Educatrice sociale	72
Educateur/Educatrice de l'enfance ES	36
Electricien/Electricienne de montage CFC	18
Electricien/Electricienne de réseau	18
Electricien-électronicien/ Electricienne-électronicienne en véhicules	24
Electronicien/Electronicienne CFC	24
Electronicien/Electronicienne en multimédia	24
Electroplaste CFC	21
Employé/Employée ▶ de commerce (B,E)	16
▶ en cuisine AFP	21
▶ en hôtellerie AFP	22
▶ en intendance AFP	20
▶ en restauration AFP	22
Enseignant en arts visuels	71

F

Facteur/Factrice d'instruments de musique	15
Ferblantier/Ferblantière CFC	19
Ferblantier-installateur sanitaire/ Ferblantière-installatrice sanitaire	19
Fleuriste AFP	19
Fleuriste CFC	19
Forestier-bûcheron/ Forestière-bûcheronne	20
Forgeron/Forgeronne	19

G

Gainier/Gainière	15
Gardien/Gardienne d'animaux	20
Garnisseur/Garnisseuse en carrosserie	23
Géomaticien-ne CFC	17
Gestionnaire en intendance	22
Gestionnaire du commerce de détail CFC	16
Graphiste CFC (Orientation typographie/communication – Orientation illustration/narration – Orientation design objets industriels)	15

H

Horloger/Horlogère dans le domaine de l'industrie	25
Horloger praticien/ Horlogère praticienne	25
Horloger/Horlogère dans le domaine du rhabillage	25
Horticulteur complet qualifié/ Horticultrice complète qualifiée	20
Horticulteur/Horticultrice (options floriculture, paysagisme, pépinière)	20
Hygiéniste dentaire	36

I

Infirmier/Infirmière	72
Informaticien/Informaticienne CFC	25
Informaticien/Informaticienne de gestion HES	71
Ingénieur/Ingénieure HES	
▶ en agronomie	70
▶ en architecture du paysage	70
▶ en génie civil	70
▶ en génie mécanique	70
▶ en gestion de la nature	70
▶ en informatique	70
▶ en microtechniques	70
▶ en télécommunications	70
Installateur/trice	
▶ en chauffage CFC	19
▶ sanitaire CFC	19
Installateur-électricien/ Installatrice-électricienne CFC	18

L

Laborantin/Laborantine CFC	
▶ option biologie	21
▶ option chimie	21
Laboriste	21
Libraire CFC	16
Logisticien/Logisticienne AFP	22
Logisticien/Logisticienne CFC	22

M

Maçon/Maçonne	17
Maquettiste d'architecture	17
Marbrier/Marbrière	17
Maréchal-ferrant/ Maréchale-ferrante CFC	19
Mécanicien/Mécanicienne	
▶ d'appareils à moteur CFC	23
▶ deux roues (cycles)	23
▶ deux roues (motocycles de petite cylindrée)	23
▶ en machines agricoles CFC	23

▶ en machines de chantier CFC	23
▶ en maintenance d'automobiles CFC	23
▶ en motocycles	23
Mécatronicien/Mécatronicienne d'automobiles CFC	24
Médiaticien-ne	16
Médiateur culturel	71
Menuisier/Menuisière	17
Monteur-frigoriste/ Monteuse-frigoriste	18
Musicien/Musicienne	39

N

Nettoyeur/Nettoyeuse en bâtiment	18
Nettoyeur-euse en textiles CFC	15

O

Opérateur/Opératrice de médias imprimés CFC	15
---	----

P

Pâtissier-confiseur/ Pâtissière-confiseuse	22
Pédicure-podologue	36
Peintre en bâtiments	18
Photographe	15
Photographe de laboratoire	15
Physiothérapeute	72
Planificateur-électricien/ Planificatrice-électricienne CFC	18
Plâtrier/Plâtrière	18
Plâtrier-peintre/Plâtrière-peintre	18
Polybâtitseur/euse CFC	19
Polydesigner 3D CFC	14
Polygraphe CFC	15
Polymécanicien/ Polymécanicienne CFC	24

Poseur/Poseuse de revêtements de sol	18	► ES en microtechnique	37
Praticien/ne en pneumatique AFP	24	► HES en radiologie médicale	71
Professionnel/le du cheval CFC	20	► pour dentiste	21
Projeteur/Projeteuse en technique du bâtiment CFC		Technologue en denrées alimentaires	22
► chauffage	17	Technologue en impression CFC	15
► installations sanitaires	17	Technologue en industrie laitière	22
► réfrigération	17	Télématicien/cienne CFC	18
► ventilation	17	Termineur-euse en habillage horloger	25
R		Thérapeute en psychomotricité	72
Ramoneur/Ramoneuse	19	V	
Réalisateur-trice publicitaire CFC	15	Viticulteur/Viticultrice CFC	20
Réalisateur-trice en cinéma	71	Vitrier/Vitrière	19
Recycleur-euse CFC	24		
Régisseur-euse de cinéma	71		
S			
Sage-femme	72		
Sculpteur/Sculptrice sur pierre	17		
Sellier/Sellière	15		
Spécialiste en hôtellerie CFC	22		
Spécialiste en photographie	15		
Spécialiste en restauration CFC	22		
Spécialiste HES en information documentaire	71		
T			
Tailleur/Tailleuse de pierre CFC	17		
Technicien-ne dentiste CFC	21		
Technicien/Technicienne			
► ES en analyses biomédicales	36		
► ES en bâtiment (option bois)	35		
► ES en installations sanitaires	35		
► ES en construction métallique	35		
► ES en électronique	37		
► ES en informatique	37		
► ES en génie mécanique	37		
► ES en mécanique d'automobiles	37		

1.2

Tableau des formations professionnelles initiales par pôle de formation

Ce tableau présente les formations professionnelles initiales (apprentissage). Pendant la formation, il est possible de préparer également une maturité professionnelle. Dans ce cas-là, la personne en formation obtient à la fin de sa formation un diplôme de maturité professionnelle en plus du CFC. Si vous souhaitez obtenir davanta-

ge d'informations sur un ou plusieurs métiers présentés ou non dans ce tableau, vous pouvez consulter le recueil des fiches INFOP à la Cité des métiers et de la formation de Genève (CdMF), sur le site <http://orientation.ch> ou dans les médiathèques des cycles d'orientation. Ces fiches donnent des informations générales (descriptions des

professions, qualités requises, débouchés) ainsi que de nombreuses informations pratiques (lieux, durée, contenu et coûts des formations, adresses utiles).

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE ARTS APPLIQUES					
Bijoutier / Bijoutière CFC	15	CFP ARTS APPLIQUES	CFP ARTS APPLIQUES	4	CFC
Bottier-orthopédiste	15	EPSIC Lausanne (VD)	–	4	CFC
Céramiste	15	–	CFP ARTS APPLIQUES	4	CFC
Concepteur / Conceptrice en multimédia	15	ERACOM Lausanne (VD)	CFP ARTS APPLIQUES	4	CFC
Cordonnier / Cordonnière	15	EPSIC Lausanne (VD)	–	3	CFC
Courtepointier / Courtepointière	15	CEPV, Vevey (VD)	–	3	CFC
Créateur / Créatrice de vêtements dames	15	–	CFP ARTS APPLIQUES	3	CFC
Décorateur / Décoratrice (Polydesigner)	15	CFP ARTS APPLIQUES		4	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Décorateur / Décoratrice d'intérieurs	15	CEPV, Vevey (VD)		4	CFC
Dessinateur/trice CFC orientation architecture	15	CFP ARTS APPLIQUES	CFP ARTS APPLIQUES	4	CFC
Facteur / Factrice d'instruments de musique CFC	15	CEPV Vevey	–	4	CFC
Gainier / Gainière	15	CFP ARTS APPLIQUES	–	3	CFC
Graphiste CFC (Orientation typographie/communication – illustration/narration – design objets industriels)	15	CFP ARTS APPLIQUES	CFP ARTS APPLIQUES	3	CFC
Nettoyeur de textile CFC	15	ECL Lausanne	–	3	CFC
Opérateur / Opératrice de médias imprimés CFC, option façonnage, reliure artisanale ou reliure industrielle	15	ERACOM, Lausanne, (VD)	–	4	CFC
Photographe	15/16	Centre d'enseignement professionnel de Vevey (VD)	Ecole d'arts appliqués de Vevey (VD)	3	CFC
Photographe de laboratoire Couleur, noir et blanc	15	Centre d'enseignement professionnel de Vevey (VD)	–	3	CFC
Polygraphe CFC	15	ERACOM, Lausanne, (VD)	–	4	CFC
Réalisateur / trice publicitaire CFC	15	ERACOM, Lausanne, (VD)		4	CFC
Sellier/Sellière	15	CEPV Vevey		4	CFC
Spécialiste en photographie	15	Centre d'enseignement professionnel de Vevey (VD)	–	3	CFC
Technologue en impression CFC	15	ERACOM, Lausanne, (VD)	–	4	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE COMMERCE					
Assistant / Assistante de bureau	15	CFP COMMERCE	CFP COMMERCE	2	afp**
Assistant / Assistante du commerce de détail	15	CFP COMMERCE	–	2	afp**
Agent / Agente en information documentaire	15	CFP COMMERCE	–	3	CFC
Droguiste	10 ans de scolarité obligatoire	Ecole suisse de droguerie (NE)	–	4	CFC
Employé / Employée de commerce (B,E)	15	CFP COMMERCE	–	3	CFC
Employé / Employée de commerce (M)	15	CFP COMMERCE	–	3	CFC et matu pro
Employé / Employée de commerce	15	–	CFP COMMERCE	3	CFC
Employé / Employée de commerce	15	–	CFP COMMERCE	4	CFC et matu pro
Gestionnaire du commerce de détail	15	CFP COMMERCE	–	3	CFC
Libraire CFC	15	Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (VD)	–	3	CFC
Médiaticien / Médiaticienne	15	CPNV Yverdon		4	CFC
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE CONSTRUCTION					
SECTION PLANIFICATION - CONCEPTION					
Dessinateur / Dessinatrice option aménagement	15	Centre de formation professionnelle du littoral neuchâtelois (NE)	–	4	CFC
Dessinateur / Dessinatrice option bâtiment	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4 3	CFC CFC et matu pro
Dessinateur / Dessinatrice CFC option génie civil	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4 3	CFC CFC et matupro

** : Attestation fédérale de formation professionnelle

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Géomaticien / Géomaticienne	15	CEPM, Morges (VD)	–	4	CFC
Maquettiste d'architecture	15	CEPV, Vevey (VD)	–	4	CFC
Projeteur / Projeteuse en technique du bâtiment Options chauffage, installations sanitaires, ventilation Option réfrigération	15	CEPM, Morges(VD)	–	4	CFC
	15	CFP CONSTRUCTION	–	4	CFC
SECTION PIERRE					
Carreleur / Carreleuse	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Constructeur/Constructrice de routes	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Maçon / Maçonne	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Marbrier / Marbrière	15	CEPM, Morges (VD)	–	4	CFC
Sculpteur / Sculptrice sur pierre	15	CEPM, Morges(VD)	–	4	CFC
Tailleur / Tailleuse de pierre	15	CEPM, Morges(VD)	–	3	CFC
SECTION BOIS					
Aide-menuisier	15	EPAI(FR)	–	2	AFP
Agent / Agente d'entretien de bateaux	15	CEPEM Morges (VD)	–	4	CFC
Agent/e d'exploitation	15	CEPM Morges	–	3	CFC
Charpentier / Charpentière	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Constructeur / Constructrice de bateaux	15	Centre d'enseignement professionnel de vevey (VD)	–	4	CFC
Doreur-apprêteur / Doreuse-apprêteuse	15	CEPV, Vevey (VD)	–	3	CFC
Ebéniste	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4	CFC
Menuisier / Menuisière	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
SECTION FINITIONS ET REVETEMENTS					
Nettoyeur / Nettoyeuse en bâtiment	15	CEPM, Morges (VD)	–	3	CFC
Peintre en bâtiments	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Plâtrier / Plâtrière	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Plâtrier-peintre / Plâtrière-peintre	15	CFP CONSTRUCTION	–	4	CFC
Poseur / Poseuse de revêtements de sol	15	CEPM, Morges (VD)	–	3	CFC
TECHNIQUES DU BATIMENT SECTION ELECTRICITE DU BATIMENT					
Aide en technique du bâtiment	15	CEPM Morges	–	2	AFP
Electricien / Electricienne de montage CFC	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Electricien / Electricienne de réseau	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	3	CFC
Installateur-électricien / Installatrice-électricienne	15	CFP CONSTRUCTION	–	4	CFC
Monteur-frigoriste / Monteuse-frigoriste	15	CFP CONSTRUCTION	–	4	CFC
Planificateur / trice électricien / ne	15	EPSIC	–	4	CFC
Télématicien / cienne	15	CPMB, Colombier (NE)	–	4	CFC
TECHNIQUES DU BATIMENT SECTION METALLURGIE DU BATIMENT					
Aide-constructeur / Aide constructrice métallique	15	CEPM, Morges (VD)	–	2	AFP
Aide polybâtitseur/euse	15	centre polybat Chatel Saint-Denis	–	2	AFP
Calorifugeur / geuse Tôlier / Tôlière	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Constructeur / Constructrice d'installations de ventilation	15	CEPM, Morges (VD)	–	3	CFC
Constructeur / Constructrice métallique CFC	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Dessinateur / Dessinatrice constructeur-trice sur métal	15	1ère année, CONSTRUCTION puis CEPM, Morges (VD)	–	4	CFC
Ferblantier / Ferblantière CFC	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Ferblantier-installateur sanitaire / Ferblantière-installatrice sanitaire	15	CFP CONSTRUCTION	CFP CONSTRUCTION	4	CFC
Forgeron / Forgeronne	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Installateur / Installatrice en chauffage CFC	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Installateur / Installatrice sanitaire CFC	15	CFP CONSTRUCTION	–	3	CFC
Maréchal-ferrant / Maréchale-ferrante CFC	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Polybâtitseur / euse CFC		Centre Polybat Chatel Saint Denis	–	3	CFC
Ramoneur / Ramoneuse	15	CEPM, Morges(VD)	–	3	CFC
Vitrier / Vitrière	15	CEPM, Morges(VD)	–	3	CFC
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE NATURE ET ENVIRONNEMENT					
Agriculteur / Agricultrice CFC	15	–	Ecoles d'agriculture de Marcelin, Châteauneuf, Grange-Verney	4	CFC
Agropraticien / ne AFP	15	–	Agrilogie Marcelin Morges	2	AFP
Arboriculteur / trice CFC	15	–	Agrilogie Marcelin Morges	3	CFC
Assistant / Assistante en médecine vétérinaire CFC	15	Ecole Panorama Lausanne (VD)	–	3	CFC
Aviculteur / Avicultrice CFC	15	–	Agrilogie Marcelin Morges	3	CFC
Caviste CFC	15	EIC, Changin (VD)	–	3	CFC
Dessinateur-paysagiste / Dessinatrice-paysagiste	15	Ecole d'agriculture de Marcelin (VD)	–	4	CFC
Fleuriste CFC	15	CEPM Morges	Ecole pour fleuriste de Lullier	3	CFC
Fleuriste AFP	15	CEPM Morge	–	2	AFP

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Forestier-bûcheron / Forestière-bûcheronne CFC	15	Centre de formation du Mont-sur-Lausanne (VD)	–	3	CFC
Gardien-ne d'animaux	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	3	CFC
Gardien-ne de cheval AFP	15	ECAGV Moudon	–	2	AFP
Horticulteur complet qualifié / Horticultrice complète qualifiée	15	–	Ecole d'horticulture de Lullier	4	Diplôme de l'école et en option maturité professionnelle
Horticulteur / Horticultrice option paysagisme, floriculture ou pépinière	15	CFPne de Lullier	–	3	CFC
	15	CEPM, Morges	–	3	CFC
Professionnel-le du cheval CFC	15	ECAGV Moudon	–	3	CFC
Viticulteur / Viticultrice CFC	15	Ecole d'agriculture de Marcelin (VD)	–	3	CFC
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE SANTE ET SOCIAL					
Assistant / Assistante dentaire	16 recommandé	CFP SANTE-SOCIAL	–	3	CFC
Assistant-e de médecin	18	–	CFP SANTE SOCIAL	2,5	CFC et diplôme cantonal
Assistant / Assistante médicale	16	Ecole Minerva, Lausanne	–	3	CFC
Assistant / Assistante en pharmacie CFC	16 recommandé	CFP COMMERCE	–	3	CFC
Assistant / Assistante en soins et santé communautaire	16	CFP SANTE-SOCIAL	CFP SANTE-SOCIAL	3	CFC
Assistant / Assistante socio-éducatif-tive	16	CFP SANTE-SOCIAL	CFP SANTE-SOCIAL	3	CFC
Cuisinier en diététique / Cuisinière en diététique	formation post-CFC	CFP SANTE-SOCIAL	–	1	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
LABORATOIRE					
Electroplaste	15	Centre professionnel de La Chaux-de-Fonds (NE)	–	3	CFC
Laborantin / Laborantine CFC	15	CFP SANTE-SOCIAL	–	3	CFC
Option chimie	15	CFP SANTE-SOCIAL	–	3	CFC
Option biologie	15	CFP SANTE-SOCIAL	–	3	CFC
Opticien / Opticienne	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Orthopédiste	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Technicien / Technicienne pour dentistes	15	CFP SANTE-SOCIAL	–	4	CFC
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION					
Assistant / Assistante en coiffure	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	2	AFP**
Assistant-e en boucherie et charcuterie AFP	15	EPM Montreux	–	2	AFP
Boucher-charcutier / Bouchère-charcutière CFC	15	EPM, Montreux (VD)	–	3	CFC
Boulangier-pâtissier / Boulangère-pâtissière	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Coiffeur / Coiffeuse CFC	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Cuisinier / Cuisinière	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Employé / Employée en cuisine	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	2	AFP**
Employé / Employée en intendance AFP	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	2	AFP**
Employé / Employée en hôtellerie	15	Hôtel-école	–	2	AFP**

** : Attestation fédérale de formation professionnelle

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Employé-e en intendance AFP	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	2	AFP **
Employé / Employée en restauration	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	2	AFP**
Esthéticien / Esthéticienne CFC	16 recommandé	EPSIC, Lausanne	–	3	CFC
Gestionnaire en intendance	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Gestionnaire en intendance CFC (adulte)		–	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	3(modulaire)	CFC
Logisticien / Logisticienne AFP	15	EPSIC, Vaud	–	2	AFP**
Logisticien / Logisticienne CFC	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Pâtissier-confiseur / Pâtissière-confiseuse	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Praticien-ne en denrées alimentaires AFP	15	centre form. Grange Neuve	–	2	AFP
Spécialiste en hôtellerie	15	Hôtel-école	–	3	CFC
Spécialiste en restauration	15	CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/RESTAURATION	–	3	CFC
Technologue en denrées alimentaires	15	Grangeneuve, Fribourg	–	3	CFC
Technologue en industrie laitière	15	Grangeneuve, Fribourg	–	3	CFC

** : Attestation fédérale de formation professionnelle

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) PÔLE TECHNIQUE					
AUTOMOBILE					
Agent technique des matières synthétiques CFC	15	EPAI Fribourg	–	4	CFC
Assistant en maintenance d'automobiles	15	CFP TECHNIQUE	–	2	AFP**
Carrossier-carrossière-peintre	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC
Carrossier-carrossière-tôlier / tôlière	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC
Conducteur / Conductrice de camion	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	3	CFC
Electricien-électronicien / Electricienne-électronicienne en véhicules	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Garnisseur / Garnisseuse en carrosserie	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	3	CFC
Mécanicien / Mécanicienne d'appareils à moteur	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Mécanicien / Mécanicienne deux roues (cycles)	15	CFP TECHNIQUE	–	3	CFC
Mécanicien / Mécanicienne deux roues (motocycles de petite cylindrée)	15	CFP TECHNIQUE	–	3	CFC
Mécanicien / Mécanicienne en machines agricoles CFC	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Mécanicien / Mécanicienne en machines de chantier CFC	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Mécanicien / Mécanicienne en maintenance d'automobile	15	CFP TECHNIQUE	–	3	CFC
Mécanicien / Mécanicienne en motocycles	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Mécatronicien / Mécatronicienne d'automobiles	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Praticien en pneumatique	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	2	AFP
ELECTRONIQUE					
Electronicien / Electronicienne	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Electronicien / Electronicienne	15	–	CFP TECHNIQUE	3	CFC et matu pro
Electronicien / Electronicienne en multimédia	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
MECATRONIQUE INDUSTRIELLE					
Automaticien /Automaticienne	15	–	CFP TECHNIQUE	3	CFC et matu pro
Automaticien /Automaticienne/	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Constructeur / Constructrice d'appareils industriels	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC
Dessinateur / Dessinatrice constructeur / constructrice industriel-le	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC
Laborantin / Laborantine en physique-matériaux et technique de mesure	15	EPSIC, Lausanne (VD)	–	4	CFC
Polymécanicien / Polymécanicienne	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Recycleur / Recycleuse	15	EPAL, Fribourg	–	3	CFC
HORLOGERIE					
Dessinateur-constructeur / Dessinatrice-constructrice en microtechnique	15	CFP* Bienne (BE)	CFP* Bienne (BE)	4	CFC

*: Centre de formation professionnelle

	Age minimum d'admission	Formation duale en entreprise, lieu des cours	Formation à plein temps en école	Durée (années)	Diplôme obtenu
Horloger / Horlogère	15	–	CFP TECHNIQUE	3	CFC et matu pro
Horloger / Horlogère dans le domaine de l'industrie	15	CFP TECHNIQUE	–	4	CFC
Horloger / Horlogère dans le domaine du rhabillage	15	–	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Horloger praticien / Horlogère praticienne	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	3	CFC
INFORMATIQUE					
Informaticien / Informaticienne	15	CFP TECHNIQUE	CFP TECHNIQUE	4	CFC
Informaticien / Informaticienne	15	–	CFP TECHNIQUE	3	CFC et matu pro

COMPARAISON ENTRE LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES (APPRENTISSAGES) EN ENTREPRISE ET EN ÉCOLE À PLEIN TEMPS

En entreprise	A l'école
Travail pratique	
Dans l'entreprise: 3 à 4 jours par semaine	Dans les ateliers de l'école: 2 jours et demi à 3 jours par semaine. Dans quelques professions, les personnes en formation font un stage en entreprise avant la formation
Cours théoriques	
Au centre d'enseignement professionnel: 1 à 2 jours par semaine (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)	A l'école: 2 jours à 2 jours et demi par semaine
Cours interentreprises (CIE)	
Ces cours obligatoires sont des compléments à la formation théorique dispensée par les écoles et à la formation pratique dispensée en entreprise. Ces cours sont organisés par les associations professionnelles et peuvent avoir lieu dans d'autres cantons.	Les cours interentreprises sont intégrés dans le programme de formation pratique et théorique de l'école professionnelle.
Heures par semaine (travail + cours)	
40 à 45 heures (plus devoirs à domicile)	Environ 42 heures (plus devoirs à domicile)
Milieu de travail et d'études	
En entreprise: travail avec des adultes, participation à la production et à l'organisation du travail Au centre d'enseignement professionnel: études avec des jeunes du même âge	A l'école: travail et études avec des jeunes du même âge
Statut	
Contrat d'apprentissage conclu avec l'employeur ou l'employeuse	Contrat d'apprentissage conclu avec l'école
Temps d'essai: 1 à 3 mois; durant cette période, il est encore possible de résilier le contrat	
Salaire	
De 200 à 2875 francs par mois, selon la profession et l'année de formation	Aucun salaire
Vacances	
5 semaines par année pour les personnes en formation de moins de 20 ans révolus	Vacances scolaires
Diplômes délivrés	
Certificat fédéral de capacité (CFC), attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	Certificat fédéral de capacité (CFC) et, sous certaines conditions, diplôme de l'école. Attestation fédérale de formation professionnelle

En entreprise	A l'école
<p>Conditions d'admission</p> <p>Avoir 15 ans révolus et avoir terminé la scolarité obligatoire (pour quelques formations, avoir 16 ou 18 ans révolus) Dans certaines professions, un test d'aptitude ou un examen d'admission est organisé</p>	<p>Avoir 15 ans révolus et être promu-e de 9^e année du Cycle d'orientation (8^e pour l'École des arts et métiers sous certaines conditions) Plusieurs écoles organisent un concours d'entrée</p>
<p>Nombre de personnes formation</p> <p>4422 personnes en formation au 31 décembre 2008 2783 apprentis, 1639 apprenties</p>	<p>4257 personnes en formation au 31 décembre 2008 2640 apprentis, 1617 apprenties</p>
<p>Choix des professions</p> <p>Près de 180 formations possibles en entreprise (dans certains cas, les cours théoriques ont lieu dans un autre canton)</p>	<p>29 formations possibles dans des écoles à plein temps (la plupart de ces formations peuvent également être faites en entreprise)</p>
<p>Durée</p> <p>2 à 4 ans</p>	<p>2 à 4 ans</p>
<p>Examens finals</p> <p>Les personnes en formation en entreprise et à l'école passent les mêmes examens et sont jugés par les mêmes experts. Les examens de fin de formation portent sur des travaux caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel et des branches de culture générale.</p>	
<p>Maturité professionnelle</p> <p>Pour les jeunes qui préparent la maturité professionnelle pendant leur formation professionnelle initiale, les conditions de formation ne sont pas modifiées (statut, salaire, vacances, etc.). Cependant, les conditions d'admission pour l'entrée en formation sont plus exigeantes et les cours théoriques s'étendent sur 1 jour et demi à 2 jours par semaine. Les cours de préparation à la maturité professionnelle sont les mêmes pour les personnes en formation en entreprise que pour ceux à l'école. Pour plus de détails, voir page 40.</p>	
<p>Hautes écoles spécialisées (HES)</p> <p>Les Hautes écoles spécialisées sont des établissements de formation de niveau universitaire. Elles s'inscrivent dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Le titre exigé pour entrer dans une filière HES est la maturité professionnelle. Les diplômé-e-s d'autres filières de formation peuvent être admis-e-s pour autant qu'ils-elles justifient de connaissances scolaires et professionnelles équivalentes. Pour plus de détails, voir page 68.</p>	
<p>Ecoles supérieures (ES)</p> <p>Voir page 38.</p>	

1.3

Formation professionnelle initiale en entreprise (voie duale)

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Démarches à effectuer

TROUVER UNE PLACE DE FORMATION

Pour trouver une personne susceptible de former des personnes en formation, plusieurs démarches sont possibles:

- ▶ s'adresser directement à des employeurs, puis demander à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) si ces employeurs sont autorisés à former des personnes en formation;
- ▶ s'adresser aux associations professionnelles, si elles s'occupent de former des personnes en formation;
- ▶ consulter régulièrement le site www.orientation.ch sur lequel sont publiées les places d'apprentissage annoncées à l'OFPC.

PRÉSENTER UN CURRICULUM VITAE ET AVOIR UN ENTRETIEN

Lorsque les personnes en formation sollicitent une place de formation, ils sont souvent invités à présenter à leur patron un curriculum vitae avec une lettre d'accompagnement, ainsi que les notes obtenues dans la dernière école suivie. Les métiers du commerce y accordent une importance particulière.

Les documents doivent être établis avec soin, sans faute d'orthographe ni rature.

De plus en plus souvent, les patrons veulent avoir un entretien avec la per-

sonne en formation avant de l'engager. Cet entretien remplace parfois les examens d'admission ou les tests d'aptitude. Il est recommandé de s'y présenter correctement vêtu et, bien sûr, de se montrer intéressé par le métier que l'on désire apprendre.

PARTICIPER AUX SEANCES DE RECRUTEMENT EN DIRECT ORGANISEES PAR L'OFPC

De janvier à août, l'OFPC organise régulièrement des séances de recrutement en direct qui permettent à des employeurs proposant des places d'apprentissage de rencontrer des candidates et des candidats et de consulter leurs dossiers.

Ces séances sont organisées dans le cadre de la CDMF.

Consulter régulièrement le site www.citedesmetiers.ch/geneve

PASSER UN EXAMEN D'ADMISSION OU UN TEST D'APTITUDE

Dans de nombreuses professions, les entreprises ou les associations professionnelles organisent des examens d'admission ou des tests d'aptitude. Les renseignements peuvent être obtenus auprès des associations professionnelles qui les mettent sur pied, auprès des entreprises et de la Cité des métiers et de la formation (CdMF) dès le mois de janvier. Les maîtres et maîtresses d'information scolaire et professionnelle ainsi que les conseillers et conseillères en orientation peuvent également donner des informations.

SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avant le début de la formation, un contrat est établi entre la personne en formation, ses parents ou représentants légaux, et l'entreprise. Signer ce contrat les oblige à respecter ce qu'il mentionne.

Selon le Code des obligations, dont relève le contrat d'apprentissage, l'entreprise formatrice s'engage à enseigner le métier à la personne en formation; elle ou il lui consacre du temps et lui fournit le matériel nécessaire. La personne en formation s'engage à faire au mieux son travail et à acquérir les compétences nécessaires à la pratique de son métier.

S'INSCRIRE POUR COMMENCER LA FORMATION

Voir page 88.

PASSER UNE VISITE MÉDICALE

Les personnes en formation doivent passer une visite médicale avant de commencer la formation. Elle peut avoir lieu:

- ▶ au Service de santé de la jeunesse pour les jeunes gens âgés de moins de 20 ans: dans ce cas le conseiller en formation du Service de la formation professionnelle transmet le contrat d'apprentissage au Service de la santé, qui convoque la personne en formation et renvoie ensuite le contrat d'apprentissage dûment rempli à l'OFPC (démarche gratuite);
- ▶ chez le médecin de son choix; dans ce cas, la personne en formation doit

apporter au médecin son contrat d'apprentissage et le faire parvenir ensuite, dûment rempli, à l'OFPC (démarche à charge de la personne en formation, ou de son employeur).

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 40.

OFPC – Centre principal de Plainpalais

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

Conditions de la formation professionnelle initiale

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir p. 88.

Au début de la formation, il y a un temps d'essai de 1 à 3 mois. La durée exacte est fixée dans le contrat d'apprentissage. Ce délai de réflexion permet aux personnes en formation de faire connaissance avec l'entreprise. Pendant ce temps, soit la personne en formation (et ses parents), soit l'entreprise peut résilier le contrat d'apprentissage, moyennant un délai de congé de 7 jours. En cas de doute, le temps d'essai peut être prolongé.

FORMATION DISPENSÉE PAR L'ENTREPRISE

Dans l'entreprise, les personnes en formation sont formées selon le programme fixé dans le règlement de formation. Ils effectuent des travaux pratiques et acquièrent les connaissances professionnelles indispensables. C'est l'entreprise formatrice qui veille à leur formation. Elle leur donne des tâches

de plus en plus complexes, suit leur évolution scolaire et impose des règles de travail.

Les personnes en formation sont également suivies par un ou une commissaire de formation, qui exerce le même métier, mais ne fait pas partie de l'entreprise.

Son rôle est d'aider les personnes en formation en cas de difficulté dans l'entreprise ou dans les cours. Si elles le désirent, les personnes en formation peuvent également s'adresser au conseiller ou à la conseillère de formation responsable de leur profession au Service de la formation professionnelle.

ENSEIGNEMENT

L'enseignement professionnel a lieu de 1 à 2 jours par semaine dans l'un des 7 centres de formation professionnelle. Il porte sur la théorie du métier, qui est liée à la pratique. Il comprend des branches de culture générale, des branches de théorie professionnelle et, éventuellement, spécifique.

Les cours théoriques sont parfois accompagnés de démonstrations et de travaux pratiques.

Tout au long de l'année, les personnes en formation reçoivent des notes pour les travaux présentés. Elles sont consignées dans le bulletin scolaire. Pour réussir l'année, il faut avoir, en principe, une moyenne générale de 4.

CLASSES INTERCANTONALES

Lorsque les effectifs de personnes en formation sont insuffisants pour constituer une classe ou que des équipements techniques le justifient, les personnes en formation concernées sont regroupées dans une classe intercantonale, à Genève ou hors du canton. Les frais qui en découlent sont pris en charge par le Service de la formation professionnelle.

COURS INTER-ENTREPRISES

Les associations professionnelles organisent des cours inter-entreprises, en plus de l'enseignement professionnel. Dans ces cours, les personnes en formation apprennent les techniques de base de leur métier ou de leur branche d'activité. La durée de ces cours varie, selon les professions, entre 1 et 52 semaines réparties dans la durée totale de la formation. Ils se déroulent en principe soit dans un centre de formation professionnelle, soit dans une entreprise, soit dans un centre de formation d'une association professionnelle.

EXAMENS

Examens intermédiaires

Certaines professions organisent en cours de formation des examens intermédiaires. Ceux-ci permettent de vérifier que la formation donnée est bien conforme au règlement de formation et que les personnes en formation progressent normalement.

Examens de fin de formation

La formation se termine par la procédure de qualification. Elle a pour but d'établir si les personnes en formation ont les capacités et les connaissances nécessaires pour exercer leur profession. Cet examen est organisé par le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec les milieux professionnels et les écoles professionnelles.

Il porte sur des travaux pratiques caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel théorique et des branches de culture générale.

**ATTESTATION FÉDÉRALE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE
CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ**

Après avoir terminé la formation et réussi les examens, les personnes en formation obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC en 3 ou 4 ans) ou/et une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP formation initiale de 2 ans). Celui ou celle qui a obtenu un CFC est un-e professionnel-le qualifié-e. Le certificat atteste que l'on a appris un métier selon un programme donné. Il donne en principe droit à un salaire minimal fixé par la convention collective de la profession concernée.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 40.

FORMATIONS INITIALES DE 2 ANS AVEC ATTESTATION

La formation professionnelle de deux ans avec attestation fédérale est proposée dans de nombreux domaines professionnels (commerce, vente, coiffure, restauration et hôtellerie, intendance, mécanique automobile, bois, construction métallique). Ces formations sont moins exigeantes que celles de la filière CFC et adaptées aux jeunes filles et jeunes gens éprouvant des difficultés scolaires. Sous certaines conditions, la réussite de la formation initiale en deux ans permet le raccordement en deuxième année du CFC du domaine.

www.fpi2.formationprof.ch

TITRE OBTENU

Attestation fédérale.

**Office pour l'orientation,
la formation professionnelle
et continue**

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

1.4

Formation professionnelle initiale à plein temps en école

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Démarches à effectuer

PASSER UN EXAMEN D'ADMISSION OU UN CONCOURS D'ENTRÉE

Pour certaines formations, les élèves doivent passer un examen d'admission ou un concours d'entrée. Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier, le Centre de formation professionnelle santé et social, et le centre de formation professionnelle arts appliqués (GE) organisent un concours d'entrée.

Le Centre de formation professionnelle Technique et le Centre de formation professionnelle Construction organisent un test d'admission pour les filières plein-temps, sous forme d'un test de connaissance générale et d'un test d'aptitude.

SIGNER LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avant le début de la formation, un contrat est établi entre la personne en formation, ses parents ou représentants légaux, et l'école (qui a le rôle d'employeur).

Signer ce contrat les oblige à respecter ce qu'il mentionne. Selon le contrat, la direction de l'école concernée s'engage à former la personne en formation dans la profession choisie. La personne en formation est tenue d'assister aux cours. Le contrat précise en principe l'horaire et la durée du travail et des vacances. Il indique également la durée du temps d'essai (exemples de contrat, voir p. 104).

S'INSCRIRE POUR COMMENCER LA FORMATION

Voir page 88 et suivantes.

PASSER UNE VISITE MÉDICALE

Au début de l'apprentissage, le Service de santé de la jeunesse convoque les élèves afin de leur faire passer une visite médicale, ou se rend dans les écoles à cet effet.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 40.

Conditions de la formation

TEMPS D'ESSAI

Au début de formation, il y a un temps d'essai de 1 à 3 mois. La durée exacte est fixée dans le contrat d'apprentissage. Durant ce temps d'essai, les personnes en formation peuvent rompre le contrat d'une semaine à l'autre. Passé ce délai, ils sont soumis au règlement de l'école. Au Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier, si un-e élève n'a pas obtenu les résultats scolaires nécessaires à la fin du temps d'essai, l'École décide si l'élève doit interrompre ou pas sa formation.

TRAVAIL EN ATELIER

La formation à la pratique du métier a lieu dans les ateliers de l'école, ou sur le domaine dans le cas du Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier et dure de 2 jours et demi à 3 jours par semaine. Les personnes en formation en école acquièrent les mêmes connaissances pratiques que

les personnes en formation en entreprise. Ils ont plusieurs maîtres qui leur enseignent la pratique professionnelle. Mais c'est le maître ou la maîtresse de classe, ainsi que les doyens, qui veillent plus particulièrement à ce que la formation se déroule bien.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel dure de 2 jours à 2 jours et demi par semaine et a lieu également à l'école professionnelle. Il porte sur la théorie du métier, qui est liée à la pratique. Il comprend des branches de culture générale, des branches de théorie professionnelle et éventuellement spécifique. Les personnes en formation en école, ayant plus de cours de théorie professionnelle que les personnes en formation en entreprise, peuvent approfondir davantage leurs connaissances.

Tout au long de l'année, les personnes en formation reçoivent des notes pour les travaux présentés. Celles-ci sont consignées dans le bulletin scolaire. Pour réussir l'année, il faut avoir, en principe, une moyenne générale de 4.

Les élèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs, qui poursuivent des études de musique ou de danse dans des écoles professionnelles, peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un aménagement de leur plan d'études afin de pouvoir concilier l'école et leur activité sportive ou artistique.

EXAMENS

Examens intermédiaires:

Certaines professions organisent en cours de formation des examens intermédiaires. Ceux-ci permettent de vérifier que la formation donnée est bien conforme au règlement de la formation et que les personnes en formation progressent normalement.

Examens de fin de formation:

La formation se termine par la procédure de qualification. Elle a pour but d'établir si les personnes en formation ont les capacités et connaissances nécessaires pour exercer leur profession.

Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement organise un examen de diplôme. La procédure de qualification est organisée par le Service de la formation professionnelle, en collaboration avec les milieux professionnels et les écoles professionnelles. Il porte sur des travaux pratiques caractéristiques de la profession, des branches d'enseignement professionnel théorique et des branches de culture générale.

CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ

Après avoir terminé la formation et réussi les examens, les personnes en formation obtiennent un certificat fédéral de capacité (CFC). C'est un titre reconnu par la Confédération. Celui ou celle qui l'a obtenu s'intitule professionnel-le qualifié-e. Le certificat atteste que l'on a appris un métier selon un programme donné. Il donne en principe droit à un salaire minimal fixé par la convention collective de la profession concernée.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Voir page 40.

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE POUR ADULTES AYANT DÉJÀ UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avec une solide expérience dans un domaine reconnu de la formation professionnelle (restauration, bureau, métiers du bâtiment, informatique, commerce, etc.) mais sans diplôme qui atteste des compétences acquises, il est possible d'obtenir un CFC (certificat fédéral de capacité) en faisant reconnaître ses acquis. Cette démarche prend en compte l'expérience professionnelle acquise et dispense de certains examens. Une fois les acquis identifiés, les centres de formation professionnelle offrent le cas échéant des compléments de formation dans les domaines où les compétences de la personne ont été jugées insuffisantes.

Le Centre de formation professionnelle coordination offre pour tous les métiers des compléments de formation en culture générale modulaires et compatibles avec la validation des acquis, de même une mise à niveau en français est organisée pour les personnes rencontrant des difficultés avec la langue. La validation des compétences en culture générale est nécessaire à l'obtention du CFC pour adultes.

La procédure de reconnaissance et de validation des acquis en vue d'obtenir un CFC est accessible aux personnes au bénéfice de cinq années d'expérience professionnelle, qui ont acquis les compétences du métier et sont domiciliées ou travaillent dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier. La démarche est gratuite pour les personnes domiciliées ou contribuables dans le canton de Genève depuis une année au moins.

Cité des métiers et de la formation-Genève

6, rue Prévost-Martin
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
citedesmetiers@etat.ge.ch
www.citedesmetiers.ch
ouverture en continu de 10h à 17h
du lundi au vendredi

Qualification+

OFPC, Rue Prévost-Martin 6,
Case postale 192, 1205 Genève,
Tél. +41 22 388 44 00

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Inscriptions, séances d'information et journées «portes ouvertes»

Les dates des inscriptions, des séances d'information et des journées «portes ouvertes» dans chaque centre professionnel sont indiquées aux pages 78 à 83.

Enseignement et horaires

L'enseignement dispensé par les centres d'enseignement professionnel pour les formations à l'école est conforme aux règlements édités par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT). Par analogie aux formations en entreprise, il dépend également des lois fédérales et cantonales sur la formation professionnelle.

1.5

Centres de formation professionnelle

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ARTS APPLIQUÉS

Le Centre de Formation Professionnelle Arts Appliqués dispense des cours pour plusieurs apprentissages à l'école ou en entreprise:

Bijoutier/bijoutière, céramiste, concepteur/conceptrice en multimédia, créateur/créatrice de vêtements, dessinateur/dessinatrice orientation architecture d'intérieur, graphiste orientation typographie/communication, orientation illustration/narration, orientation design objets industriels.

Au niveau de la formation professionnelle initiale, son rôle est d'enseigner la pratique d'un métier d'art appliqué et de développer la personnalité sur le plan créatif tout en garantissant la transmission des savoirs culturels et techniques.

L'année initiale (tronc commun, ex classe préparatoire) a pour vocation, d'une part, d'asseoir les connaissances et savoir-faire artistiques fondamentaux communs à toutes les filières et d'introduire les spécificités liées aux différents métiers.

Il comprend également des classes passerelles pour les candidats ayant obtenu une maturité gymnasiale ou un certificat de l'ECG option arts à l'entrée à la Haute école d'art et de design.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 88.

CLASSES PRÉPARATOIRES PROFESSIONNELLES

Une année de transition est offerte aux élèves issues de 9^{ème} B du CO qui ne remplissent pas les conditions d'entrée au CFPAA, mais dont le projet professionnel est avéré, sous réserve d'acceptation de leur dossier.

TITRES OBTENUS

► Certificat fédéral de capacité et, sous certaines conditions, Mention du CFP Arts Appliqués;

► maturité professionnelle artistique.

► Au terme de l'année Passerelle réussie, titre de Maturité Spécialisée Arts Visuels pour les certifiés de l'ECG, option Arts.

Centre de formation professionnelle Arts appliqués

Rue Necker 2
1201 Genève
Tél. 022 388 50 00
Fax 022 388 50 59
www.ge.ch/cfpaa
info.esa@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE

Le Centre de formation professionnelle Commerce prépare (voie duale) aux cer-

tificats fédéraux d'assistant-te en pharmacie, d'employé-e de commerce (FCB), de gestionnaire du commerce de détail et d'agent en information documentaire. Il prépare également aux attestations fédérales (assistant-e du commerce de détail, assistant-e de bureau), aux CFC d'employé de commerce (école plein temps) et à la maturité professionnelle commerciale sous la forme intra (duale et plein temps) ou post (post CFC).

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 88.

CLASSES PRÉPARATOIRES

Une année de transition est offerte à certaines conditions aux élèves issus de 9^{ème} du CO qui ne remplissent pas les conditions d'admission en première de l'EC.

TITRES OBTENUS

► Attestation fédérale;

► Certificat fédéral de capacité;

► Maturité professionnelle commerciale.

DURÉE DES ÉTUDES

De 2 à 4 ans.

Centre de formation professionnelle Commerce

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 60
Fax 022 388 36 69
ec.direction@etat.ge.ch

**Ecole de Commerce
André-Chavanne**

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
andre-chavanne@etat.ge.ch
www.cec-chavanne.net

**Ecole de Commerce
Emilie-Gourd**

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 00
Fax 022 388 36 99
www.ge.ch/emilie-gourd
emilie-gourd@etat.ch

**Ecole de Commerce
Nicolas-Bouvier**

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
www.edu.ge.ch/po/bouvier
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

**Ecole de Commerce
Aimée-Stitelmann**

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99
aimee-stitelmann@etat.ge.ch
http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann

Classe passerelle HEG

La formation donnée dans le cadre de la classe passerelle permet d'accéder directement à la Haute école de gestion.

DURÉE DES ÉTUDES

Cours d'introduction de 16 semaines suivi du stage de 30 semaines.

TITRE OBTENU

Attestation de formation commerciale pour l'accès à la HE.

Formation commerciale pour porteurs de maturité (FCPM)

La FCPM prépare à la profession d'assistant en gestion et en administration, reconnue sur le plan cantonal.

DURÉE DE LA FORMATION

Module 1 de 16 semaines de cours, stage de 30 semaines puis module 2 de 24 semaines de cours.

TITRE OBTENU

Diplôme cantonal d'assistant en gestion et en administration.

**CONDITION D'ADMISSION
À LA PASSERELLE ET À LA FCPM**

- être en possession d'un certificat de maturité gymnasiale reconnu au plan suisse ou d'un titre jugé équivalent. Selon la formation suivie, le candidat peut être soumis à des examens d'admission en langues;
- être au bénéfice d'un contrat de stage d'une durée de 30 semaines auprès d'une entreprise ou dans un service public;
- être domicilié ou contribuable dans le Canton de Genève depuis une année au moins.

LIEU DE FORMATION PASSERELLE ET FCPM

Collège et Ecole de commerce Nicolas Bouvier.

Informaticien-ne de gestion ES

L'École supérieure d'informatique de gestion de Genève propose la formation d'informaticien de gestion ES (École supérieure) en 2 ans ainsi qu'une classe passerelle vers la Haute Ecole de Gestion en 1 an. Les deux formations suivent le calendrier scolaire de l'enseignement postobligatoire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- CFC de l'École de Commerce
- CFC de l'ECG avec option «communication-information»
- Maturité gymnasiale
- Baccalauréat avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- CFC d'employé de commerce ou CFC du domaine technique (4 ans)
- Autres titres: analyse du dossier.

TITRES OBTENUS

► Diplôme fédéral d'informaticien/informaticien-ne de gestion ES. Ce titre est officiel et reconnu par la Confédération.

CLASSE PASSERELLE

La classe passerelle est destinée

- aux porteurs d'un certificat de communication-information de l'École de Culture Générale ECG (math A, option informatique et option anglais) préparant la Maturité spécialisée communication et information. La Maturité Spécialisée garantit l'accès à la filière informatique de gestion de la HEG.
- aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer la filière informatique de gestion de la HEG. La classe passerelle est reconnue comme année de pratique professionnelle par la HEG.

Ecole Supérieure d'Informatique de Gestion de Genève (ESIG)

Ch. des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 73 00
Fax 022 388 73 09
www.ge.ch/esig
contact@esiggeneve.educanet2.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION

Le centre de formation professionnelle Construction prépare les personnes en formation à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) dans les domaines suivants:

- conception et planification
- pierre
- finitions et revêtement
- bois
- métallurgie du bâtiment
- électricité du bâtiment

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 88.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale
- ▶ Certificat fédéral de capacité;
- ▶ Maturité professionnelle Technique.

DURÉE DES ÉTUDES

De 2 à 4 ans.

Le Centre de formation professionnelle Construction forme au niveau tertiaire non HES des techniciens/techniciennes ES dans les domaines suivants:

- ▶ option bois

- ▶ construction métallique
- ▶ installation sanitaire

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 88 et 92.

TITRE OBTENU

- ▶ Technicien-ne ES en bâtiment

DURÉE DES ÉTUDES

2 ans à plein temps

PASSERELLES

Les classes passerelles existent dans le domaine Architecture et Génie Civil. Elles sont destinées aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer au niveau HES les filières correspondantes. Les classes passerelles alternent cours théoriques et pratique en atelier. Au terme de l'année, une attestation permet de rejoindre la HES du domaine.

Centre de formation professionnelle - Construction

Chemin Gérard-de-Ternier 18
CP 527
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 11
Fax 022 388 82 10
icp.ge.ch/po/cfp-c

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NATURE ET ENVIRONNEMENT DE LULLIER

Le Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier

est notamment constitué:

- ▶ D'une classe préparatoire en horticulture à plein temps
- ▶ Des Ecoles à plein temps
 - l'Ecole d'horticulture
 - l'Ecole pour fleuriste
- ▶ De la formation duale
- ▶ D'une formation élémentaire duale en paysagisme

Il prépare les apprentis de la filière duale en horticulture (paysagisme et floriculture) à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC).

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 88.

TITRES OBTENUS

- ▶ Formation duale: certificat fédéral de capacité d'horticulteur/horticultrice (option floriculture ou paysagisme).
- ▶ A l'école d'horticulture: diplôme d'horticulteur complet qualifié (paysagisme, pépinière, floriculture, culture maraîchère et arboriculture fruitière).
- ▶ Maturité professionnelle option sciences naturelles.
- ▶ A l'école pour fleuriste: Un certificat fédéral de capacité de fleuriste.

DURÉE DES ÉTUDES

- Classe préparatoire: 1 année
- CFC en 3 ans
- Diplôme en 4 ans
- Formation élémentaire en 2 ans

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement de Lullier

Route de Presinge 150
1254 Jussy
Tél. 022 546 67 10
Fax 022 546 67 11
www.ge.ch/epl
secretariat.lullier@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTÉ ET SOCIAL

Le Centre de formation professionnelle Santé et Social (CFPS) Genève abrite les 13 filières de formation professionnelle suivantes:

FORMATIONS DE NIVEAU SECONDAIRE II

Assistant-te dentaire, Assistant-te socio-éducatif-ve, Assistant-te en soins et santé communautaire, Cuisinier-ère en diététique, Laborantin-ne en chimie et biologie, Technicien-ne dentiste.

FORMATIONS DE NIVEAU TERTIAIRE ES ET AUTRE

Ambulancier/Ambulancière ES, Assistant/ Assistante de médecin, Educateur/ Educatrice de l'enfance ES, Hygiéniste dentaire ES, Pédicure-podologue, Technicien/Technicienne en analyses biomédicales ES/Cytotechnicien.

CONDITIONS D'ADMISSION

► Formations de niveau secondaire II

Pour les formations d'assistant-e-s dentaires, d'assistant/e socio-éducatif-ve et cuisinières en diététique (voie duale) un contrat d'apprentissage doit être conclu avec l'OFPC.

Pour les professions dont la formation s'acquiert en école de métiers, voir sur le site www.geneve.ch/cefops.

► Voir les autres conditions à la page 89.

► Formations de niveau tertiaire non HES

Peuvent s'inscrire dans une école de santé ou dans l'école d'Educateur/ Educatrice de l'enfance ES les candi-

dat-e-s remplissant les conditions suivantes:

- 18 ans révolus;
- Titulaire d'une maturité gymnasiale ou professionnelle ou d'un Certificat de l'ECG (option socio-éducatif) ou d'une formation jugée équivalente, le cas échéant, après examens;

TITRES OBTENUS

- Certificat fédéral de capacité (autres formations de niveau secondaire II);
- Diplôme ES (ambulancier, hygiéniste dentaire et technicien en analyses biomédicales);
- Diplôme cantonal;
- Diplôme postgradué de cytotechnicien.

DUREE DES ETUDES

- CFC: 3 ans (sauf cuisinier en diététique, 1 an);
- Diplôme ES: 3 ans; (Cytotechnicien 1 an)
- Diplôme cantonal: 3 ans.

Centre de formation professionnelle Santé et Social CFPS

Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 00
Fax 022 388 34 44
www.ge.ch/cefops/
cefops-infos@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle Santé et social Assistant-e-s de médecin

CFPS
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 10
Fax 022 388 34 45
www.ge.ch/cefops
ecame@etat.ge.ch

Ecole des métiers du laboratoire

- TECHNICIEN-NE-S EN ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB) ES
- FORMATION DES CYTOTECHNICIENS-NES
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 40
Fax 022 388 34 45
www.ge.ch/cefops
eclab@etat.ge.ch

FORMATION DE LABORANTIN-E-S

Option chimie et biologie
Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
www.ge.ch/cefops
chim-biol@etat.ge.ch

Ecole supérieure de soins ambulanciers

CFPS
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 30
Fax 022 388 34 45
www.ge.ch/cefops
ecamb@etat.ge.ch

Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 35 00
Fax 022 388 35 67
www.ge.ch/cefops
echid@etat.ge.ch

FORMATION D'ASSISTANT-E-S DENTAIRE

Avenue de la Roseraie 25
1205 Genève
Tél. 022 388 72 96
Fax 022 388 41 79
www.ge.ch/cefops
forad@etat.ge.ch

FORMATION DES TECHNICIEN-
NE-S DENTISTES
Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 petit-Lancy
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
www.ge.ch/cefops

Pédicures-podologues

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 34 90
Fax 022 388 35 66
www.ge.ch/cefops
ecpod@etat.ge.ch

Educateur/éducatrice de l'enfance ES

Chemin des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 35 20
Fax 022 388 35 40
www.ge.ch/cefops
secretariateeje@etat.ge.ch

Ecole d'assistant-e-s en soins et santé communautaire

Boulevard de la Cluse 16, 1205
Genève
Tél. 022 388 57 50
Fax 022 388 57 51
assc@etat.ge.ch

Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s

Rue des Caroubiers 25, 1227
Carouge
Tél. 022 388 72 80
Fax 022 388 72 99
eaf@etat.ge.ch

Filière romande de cuisinier- ère-s en diététique

Boulevard de la Cluse 16, 1205
Genève
Tél. 022 388 34 69
Fax 022 388 35 66

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERVICES ET HOTELLERIE / RESTAURATION

Le Centre de formation professionnelle Services et Hôtellerie/Restauration dispense des cours pour des formations effectuées en entreprise dans les domaines suivants:

- ▶ coiffure, esthétique;
- ▶ boulangerie-pâtisserie;
- ▶ confiserie;
- ▶ logistique;
- ▶ cuisine;
- ▶ restauration;
- ▶ intendance.

Le Centre de formation professionnelle services et hôtellerie/restauration prépare à des formations supérieures notamment dans le domaine de l'hôtellerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 89.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale
- ▶ Certificat fédéral de capacité

DUREE DES ETUDES

Le Centre prépare à l'obtention de l'attestation fédérale de formation professionnelle (afp) en 2 ans et/ou du certificat fédéral de capacité (CFC) en 3 ans.

DÉBOUCHÉS

- ▶ Spécialisation (diététique)
- ▶ Ecole Hôtelière ES
- ▶ Ecole Hôtelière HES
- ▶ Diplômes fédéraux
- ▶ Maturité professionnelle post CFC

Centre de formation professionnelle Services et Hôtellerie/Restauration

Chemin Gérard de Ternier 18
Tour D
CP 567
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
http://icp.ge.ch/po/cfp-shr

Ecole de gestionnaires en intendance

Avenue de la Roseraie 25, 1205
Genève
Tél. 022 388 41 90
Fax 022 388 72 99
ecgef@etat.ge.ch

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

Le Centre de formation professionnelle Technique prépare à l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC) les personnes en formation dans les domaines suivants:

- ▶ horlogerie;
- ▶ électronique;
- ▶ informatique;
- ▶ mécatronique industrielle;
- ▶ professions de l'automobile;

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 89 et 92.

TITRES OBTENUS

- ▶ Attestation fédérale
- ▶ Certificat fédéral de capacité;
- ▶ maturité professionnelle technique.

DUREE DES ETUDES

De 2 à 4 ans.

Le Centre de formation professionnelle technique forme au niveau tertiaire non HES des techniciens/techniciennes ES dans les domaines suivants:

- ▶ électronique;
- ▶ informatique;
- ▶ microtechnique;
- ▶ mécanique;
- ▶ mécanique d'automobiles.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 89.

TITRES OBTENUS

Technicien/technicienne ES

- ▶ en électronique;
- ▶ en informatique;
- ▶ en génie mécanique;
- ▶ en microtechnique;
- ▶ d'automobiles.

DURÉE DES ÉTUDES

2 ans à plein temps.

PASSERELLES

Les classes passerelles existent dans le domaine Mécanique/Microtechnique et Informatique/Télécommunication. Elles sont destinées aux détenteurs d'une maturité gymnasiale qui désirent intégrer au niveau HES les filières correspondantes. Les classes passerelles alternent cours théoriques et pratique en atelier. Au terme de l'année, une attestation permet de rejoindre la HES du domaine.

Centre de formation professionnelle Technique

Route du Pont-Butin 43

CP 548

1213 Petit-Lancy 1

Tél. 022 388 88 00

Fax 022 388 88 11

www.ge.ch/cfp/technique

FORMATIONS SUPÉRIEURES-TERTIAIRES NE RELEVANT PAS DE LA HES

Les détenteurs et détentrices d'un CFC peuvent poursuivre leur formation dans les Écoles supérieures (ES). Les élèves titulaires du certificat ECG ont également accès aux formations ES en lien avec le domaine professionnel de leur option spécifique suivie à l'ECG (santé, socio-éducatif, communication-expression, arts).

Dans le domaine santé-social, les Écoles supérieures dispensent l'enseignement scientifique, clinique, technique et pratique nécessaire à l'exercice de certaines professions: Ambulancier/Ambulancièrè ES, Éducateur/Éducatrice de l'enfance ES, Hygiéniste dentaire ES et Technicien/Technicienne ES en analyses biomédicales.

DURÉE DES ÉTUDES

2 à 3 ans en plein temps.

Dans le domaine de la construction et le domaine technique,

les formations suivantes sont dispensées: Technicien/Technicienne ES d'automobiles, Technicien/Technicienne ES en bâtiment (option bois), Technicien/Technicienne ES en électronique, Technicien/Technicienne ES en génie mécanique, Technicien/Technicienne ES en informatique et Technicien/Technicienne ES en microtechnique.

L'École Hôtelière de Genève propose le diplôme de Restaurateur-Hôtelier/Restauratrice-Hôtelière ES et **l'École supérieure d'informatique de gestion de Genève** celui d'Informaticien/Informaticienne de gestion ES.

1.6

Ecoles genevoises de musique

Les Ecoles genevoises de musique (EGM) proposent des cours d'instrument, de formation musicale, de culture musicale, de musique de chambre, de musique d'ensemble, d'improvisation, de musique électro-acoustique, de jazz, de fifres et tambours, de musique ancienne, de rythmique; d'expression corporelle; des activités de chœur, d'orchestre, d'ensemble; des ateliers; des week-ends de musique; une filière préprofessionnelle. Le Conservatoire de Musique de Genève partage sa mission avec les deux autres membres de la Fédération des écoles genevoises de musique (FEGM), l'Institut Jaques-Dalcroze (IJD) et le Conservatoire Populaire de Musique (CPM).

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

Fondation de droit privé, le Conservatoire de Musique de Genève est une institution subventionnée par le Département de l'instruction publique et soutenu par la Ville de Genève. Il se compose d'une Ecole de musique (en charge de la formation complète d'amateurs de qualité) et d'une Haute école de musique (Voir sous HES), qui assure la formation de musiciens professionnels (interprètes, concertistes, solistes, enseignants de la musique, chefs d'orchestre et de chœur, théoriciens).

Conservatoire de musique de Genève (formation non professionnelle et préprofessionnelle musique et théâtre)

Rue de l'Arquebuse 12
Case postale 5155
1211 Genève 11
Tél. 022 319 60 60
Fax 022 319 60 62
www.cmusge.ch
adm@cmusge.ch

INSTITUT JAKUES-DALCROZE

Fondation de droit privé, mandatée et subventionnée par l'Etat de Genève, l'Institut Jaques-Dalcroze propose aux enfants, adolescents, adultes amateurs ainsi qu'à ses étudiants une approche de la musique par le mouvement et l'improvisation. Sa formation professionnelle, la filière Musique et Mouvement Jaques-Dalcroze, rattachée à la Haute Ecole de Musique de Genève (p. 72), forme des pédagogues de la musique appelés à exercer dans divers domaines (musique instrumentale, danse, théâtre, thérapie...). Depuis sa création en 1915, l'Institut est le centre international de la méthode qui porte son nom.

Institut Jaques-Dalcroze

Rue de la Terrassière 44
1207 Genève
Tél. 022 718 37 60
Fax 022 718 37 61
www.dalcroze.ch
info@dalcroze.ch

CONSERVATOIRE POPULAIRE DE MUSIQUE DE GENÈVE

Le Conservatoire Populaire de Musique de Genève est l'une des institutions dont la collectivité genevoise s'est dotée pour permettre à toute personne, enfant, adolescent et adulte, de se familiariser avec la musique, la danse et l'art dramatique, en tant que moyens artistiques d'expression et de communication. La formation dispensée est essentiellement conçue comme préparation à un libre exercice de ces modes d'expression (formation d'amateurs de qualité), tout en garantissant les raccords avec les voies professionnelles.

Conservatoire Populaire de Musique

Boulevard Saint-Georges 36
1205 Genève
Tél. 022 329 67 22
Fax 022 705 14 24
www.cpm-ge.org
administration@cpm-ge.ch

1.7

La maturité professionnelle

La maturité professionnelle est un diplôme accordé à des personnes qui ont complété leur formation professionnelle initiale par une solide formation de culture générale. Ce complément peut être acquis soit pendant la formation professionnelle initiale (intra-CFC), soit après (post-CFC). Les élèves détenteurs d'un CFC de commerce en voie Maturité peuvent également obtenir ce titre après avoir effectué 39 semaines de stage en entreprise (4 ans).

La maturité professionnelle est le titre exigé pour entrer dans l'une des filières des Hautes écoles spécialisées (HES, voir pages 70 et suivantes).

CONDITION PRÉALABLE

Les personnes en formation préparant la maturité professionnelle pendant la formation doivent trouver un employeur ou une employeuse qui les libère une demi-journée de plus par semaine que les autres personnes en formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Effectuer un apprentissage d'une durée de 3 ou 4 ans.
- ▶ Satisfaire aux conditions habituelles d'admission dans les filières maturités du PO.
- ▶ Les personnes ayant obtenu les meilleurs résultats aux tests d'aptitudes peuvent intégrer une MP accélérée.

TITRE OBTENU

La maturité professionnelle est un titre délivré par le canton et reconnu par la Confédération. Les maturités professionnelles suivantes sont offertes à Genève: orientation artisanale, artistique, commerciale, santé-social, sciences naturelles et technique.

Le titre de maturité professionnelle fédérale n'est délivré qu'après réussite des examens du CFC et de ceux de maturité professionnelle.

BRANCHES D'ENSEIGNEMENT

Les branches fondamentales sont communes à toutes les maturités professionnelles, quelle que soit l'orientation choisie. Les objectifs et volume de ces branches peuvent varier d'une orientation à l'autre. Les objectifs d'enseignement, les contenus et les modes d'évaluation spécifiques aux différentes disciplines sont décrits dans le Plan d'étude cantonal de maturité professionnelle, le PEc MP. (C.f. www.geneve.ch/formation_generale/doc/plan-etudes/maturite_professionnelle.pdf). Outre les objectifs communs à toutes les orientations de maturité professionnelle, le PEc MP définit les spécificités de chacune des orientations ainsi que l'approche interdisciplinaire qui caractérise cette offre de formation.

Chacune des orientations de la maturité professionnelle possède ses branches spécifiques:

- ▶ Artistique: Création/Culture/Art/Information et Communication
- ▶ Artisanale: Information/Communica-

tion et Comptabilité

- ▶ Commerciale: Gestion financière
- ▶ Santé-social: Sciences humaines (psychologie/sociologie) et Sciences naturelles
- ▶ Sciences naturelles: Chimie, Physique, Biologie et Écologie
- ▶ Technique: Chimie – Physique

L'étudiant-e peut en plus choisir une branche complémentaire selon ses intérêts personnels ou professionnels.

L'enseignement des 80 heures de branche complémentaire se caractérise par des sujets et des méthodes variés.

Enfin, tout-e étudiant-e est amené-e à la rédaction d'un travail interdisciplinaire centré sur un projet, en lien concret avec le contexte professionnel et réalisé sous la conduite d'au moins deux enseignant-e-s de branches différentes.

CONDITIONS SALARIALES

Les personnes qui préparent leur maturité professionnelle en école et en entreprise sont rémunérées par l'entreprise. Celles qui se forment en école uniquement ne reçoivent pas de rémunération.

DÉBOUCHÉS ET PERFECTIONNEMENT

L'un des objectifs de la maturité professionnelle est de donner aux candidats une formation de base solide, qui leur permette de s'adapter aux changements du marché de l'emploi et à l'évolution des professions. De plus, ce titre permet d'entrer sans examen dans la Haute école spécialisée (HES) du domaine de formation. Sous réserve de compléments de formation à effectuer, l'accès à d'autres hautes écoles est possible.

Maturité professionnelle Post CFC

- MP Artisanale
- MP Artistique
- MP Commerciale
- MP Santé-social
- MP Sciences naturelles
- MP Technique

Préparation en école après l'obtention du CFC dans l'une des orientations ci-dessus. Cette formation peut se faire en une année à plein-temps ou en deux ans à mi-temps.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admises en plein droit toutes les personnes qui remplissent les conditions d'admission dans une filière de maturité à l'issue de la scolarité obligatoire. Toute personne désireuse de poursuivre sa formation après l'obtention d'un CFC peut se présenter aux tests d'admission en filière maturité professionnelle post-CFC pour confirmer sa maîtrise des niveaux de formation exigés en français, en mathématiques, en allemand et en anglais. Des dispenses ou des équivalences peuvent être octroyées en fonction des niveaux scolaires atteints avant l'entrée en formation. Une procédure de reconnaissance des acquis permettant d'être dispensé de tout ou partie des examens d'admission est possible pour les personnes ayant exercé une profession entre l'obtention de leur CFC et la demande d'admission en MP post. Selon les disponibilités et la demande, des cours de préparation aux examens d'admission sont organisés par le canton. Informations disponibles sur www.ge.ch/po

DELAI D'INSCRIPTION

4 février 2011

EXAMEN FINAL

► Après la fin du 2^e semestre ou du 4^e semestre pour les formations aménagées sur deux ans.

LIEU DES COURS

► CEC Nicolas-Bouvier – Bâtiment Lissignol

TITRE OBTENU

Maturité professionnelle dans l'orientation choisie

CEC Nicolas-Bouvier Bâtiment Lissignol

Rue Rousseau 8
1201 Genève
Tél. 022 546 22 22
www.geneve.ch/formation_professionnelle/maturite_professionnelle.asp
livio.fioravanti@edu.ge.ch

Maturité professionnelle intra-CFC

MATURITÉ PROFESSIONNELLE TECHNIQUE

Préparation pendant la formation en entreprise ou à l'école (intra-CFC) en 3 ou 4 ans

EXAMENS

- ▶ Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- ▶ examens finals à la fin des 3 ou 4 ans de formation.

LIEU DES COURS

- ▶ Centre de formation professionnelle technique.
- ▶ Centre de formation professionnelle construction.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle technique et CFC.

Centre de formation professionnelle Technique

CP 548
Route du Pont-Butin 43
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 88 00
Fax 022 388 88 11
www.ge.ch/cfp/technique

Centre de formation professionnelle Construction

Chemin Gérard-de-Ternier 18
CP 527
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 11
Fax 022 388 82 10
www.ge.ch/cfp/construction

MATURITÉ PROFESSIONNELLE SCIENCES NATURELLES

Préparation pendant la formation d'horticulteur/ horticultrice en 4 ans

EXAMENS

- ▶ Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- ▶ examens finaux à la fin de la 3^e et de la 4^e année.

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle sciences naturelles et CFC.

Centre de formation Professionnelle Nature et Environnement Ecole d'horticulture

1254 Jussy
Tél. 022 546 67 10
Fax 022 546 67 11
www.ge.ch/epl
secretariat.lullier@etat.ge.ch

MATURITÉ PROFESSIONNELLE ARTISTIQUE

Préparation pendant la formation en entreprise ou à l'école (intra-CFC) en 3 ou 4 ans

EXAMENS

- Bulletin de notes à la fin de chaque semestre;
- examens finals à la fin de la préparation à la maturité professionnelle (6^e semestre).

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle arts appliqués.

TITRES OBTENUS

Maturité professionnelle artistique et CFC.

Centre de formation professionnelle Arts appliqués

Rue Necker 2
1201 Genève
Tél. 022 388 50 00
Fax 022 388 50 59
www.ge.ch/cfpaa
info.eaa@etat.ge.ch

MATURITÉ PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

La maturité professionnelle commerciale est ouverte aux personnes qui ont obtenu un certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce (profil E). Celles et ceux qui possèdent un CFC de gestionnaire de vente, d'agent en information documentaire ou d'assistant-e en pharmacie peuvent également, sous certaines conditions, avoir accès à la maturité professionnelle commerciale (post-CFC). La maturité professionnelle commerciale peut aussi être préparée pendant la formation, selon le profil M de la nouvelle formation commerciale de base.

Préparation pendant la formation en entreprise (voie M de la FCB) en 3 ans

ENSEIGNEMENT

Cette formation comporte 3 aspects:

1. pratique: 3 ans de pratique chez un maître d'apprentissage à raison de 3 jours par semaine;
2. théorique: 3 ans de cours professionnels commerciaux à raison de 2 jours de cours par semaine;
- 3 cours blocs et stages linguistiques: 3 périodes d'enseignement à plein temps, de 3 semaines réparties sur l'ensemble de la formation qui doivent permettre une étude intensive de certaines matières spécifiques.

TITRE OBTENU

CFC et maturité professionnelle commerciale.

LIEU DES COURS

Centre de formation professionnelle commerce, école de commerce André-Chavanne.

Ecole de commerce André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.cec-chavanne.net
andre-chavanne@etat.ge.ch

Préparation en Ecole de Commerce à plein temps

ENSEIGNEMENT

Le modèle 3+1 prépare à la Maturité Professionnelle commerciale (MP). Il permet de préparer en école un CFC et une Maturité Professionnelle. L'essentiel de la pratique professionnelle est effectué en fin de formation sous la forme d'un stage en entreprise d'une année, lors de la 4^{ème} année de formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 93.

LIEU DES COURS

- Centre de formation professionnelle commerce
- Ecoles de commerce Nicolas-Bouvier, André-Chavanne et Aimée-Stitelmann.

TITRE OBTENU

CFC et Maturité professionnelle commerciale, les deux titres sont obtenus conjointement à l'issue de la 4^{ème} année.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE

Ecole de commerce André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.cec-chavanne.net
andre-chavanne@etat.ge.ch

Ecole de commerce Nicolas-Bouvier

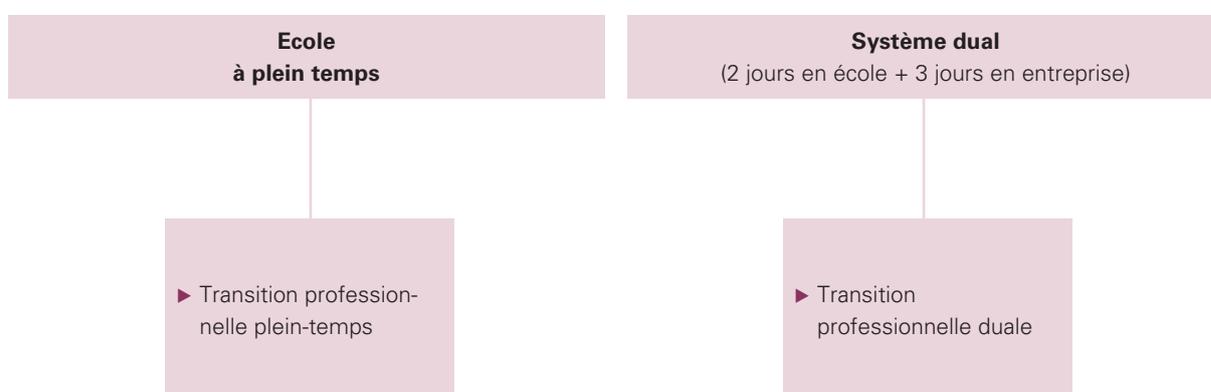
Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 339 85 00
Fax 022 339 85 50
www.edu.ge.ch/po/bouvier
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

Ecole de commerce Aimée-Stitelmann

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99
<http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann>
aimee-stitelmann@etat.ge.ch

1.8

Structures de transition professionnelle



Les structures de transition professionnelle s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles de la scolarité postobligatoire (qui ont 15 ans révolus au 30 juin).

Les structures de transition professionnelle accueillent des jeunes qui proviennent du cycle d'orientation, des Ecoles de Formation Préprofessionnelles et des classes d'accueil de l'enseignement postobligatoire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La transition professionnelle est prise en charge par:

Service de la transition professionnelle

Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève
Tél. 022 388 73 20
Fax 022 388 73 49
info-scai@etat.ge.ch

Séances d'information: voir p. 80.

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «PLEIN TEMPS»

Les classes de transition professionnelle plein-temps accueillent des élèves libérés de la scolarité obligatoire.

Ces structures s'adressent à des jeunes gens et à des jeunes filles qui :

- ▶ doivent encore définir un projet de formation;
- ▶ souhaitent consolider leurs acquis scolaires.

Par l'acquisition d'un savoir-faire en atelier (et lors de stages pratiques en entreprise) et par la mise à niveau des connaissances scolaires, ces structures devraient leur permettre :

- ▶ de développer leur confiance en découvrant leurs potentiels et d'acquiesir davantage d'autonomie;
- ▶ de préparer un projet professionnel et d'entreprendre une formation professionnelle (formation initiale de type CFC ou AFP 2 ans), ou d'entrer directement dans le monde du travail.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année, exceptionnellement 2 ans, selon le projet.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

- ▶ français, mathématiques, géométrie, informatique, culture générale, information scolaire et professionnelle, éducation physique, sciences humaines;
- ▶ pratique en ateliers: les élèves sont amenés à parcourir toutes les étapes conduisant à la réalisation d'un produit: conceptualisation, planification, calcul dessin, schéma, préparation de la matière, fabrication, utilisation des machines, etc.

Les supports utilisés sont: hôtellerie et restauration, horticulture, travail du métal, créations techniques, travail du cuir, décoration, menuiserie, mécanique, électricité, micro-mécanique, couture, dessin technique, dessin artistique, bureautique, cuisine.

Pour le domaine santé et social:

- ▶ Enseignements: français, mathématiques, informatique, ISP (information scolaire et professionnelle), culture générale, sciences humaines, sciences naturelles.
- ▶ Pratique: les élèves sont amenés à découvrir les domaines des soins et de l'accompagnement de la personne.

TITRE OBTENU

Attestation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP du CEFI ou des classes d'accueil.

La direction attribue les élèves dans l'une ou l'autre des classes / ateliers, selon le profil et les intérêts des élèves, en lien naturellement avec les familles et les répondants des établissements concernés.

Les élèves inscrits seront convoqués ensuite pour un entretien.

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «DUALE»

Les classes de transition professionnelle duale accueillent des élèves de 15 à 19 ans qui proviennent :

- ▶ de 9^{ème} regroupement B N/N;
- ▶ de classes ateliers du cycle d'orientation;
- ▶ des Ecoles de Formation Pré-professionnelle;
- ▶ des classes d'accueil et de transition professionnelle plein temps.

Ces classes s'adressent à des jeunes qui ont un statut permettant d'effectuer une activité professionnelle en entreprise, qui ont déjà défini leur projet professionnel et qui désirent entreprendre une formation professionnelle. Au moment de l'inscription, ils doivent impérativement avoir accompli un stage minimum d'une semaine dans le domaine professionnel qu'ils choisiront d'exercer.

Ces classes ont pour objectifs d'acquérir :

- ▶ la maturité et les comportements adéquats;
- ▶ les compétences scolaires et savoir-faire professionnels nécessaires pour entrer en formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

La partie «scolaire» s'effectue sous la forme de 15-16 heures de cours sur 2 jours: les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis.

- ▶ français, mathématiques, sciences humaines, éducation physique et options: anglais, bureautique ou dessin;

La partie pratique s'effectue sous la forme d'un stage de 10 mois en entreprise, à raison de 3 jours par semaine.

Pour être accepté dans une classe d'encouragement à la formation professionnelle, il faut:

- ▶ avoir effectué avec succès un stage probatoire dans une entreprise;
- ▶ avoir signé une «convention de stage» qui précise les modalités pratiques du stage. Un stagiaire reçoit une indemnité correspondant à la moitié du salaire d'un apprenti de première année de la branche concernée.

TITRE OBTENU

Certificat de l'école et de l'entreprise.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP, des classes d'accueil ou des classes d'insertion professionnelle. Les élèves intéressés seront convoqués au Service de la transition professionnelle. Ils devront défendre leur projet professionnel lors d'un entretien individuel.

OÙ ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION?

Service de la transition professionnelle

Av. de Châtelaine 40
1203 Genève
cf. page 80

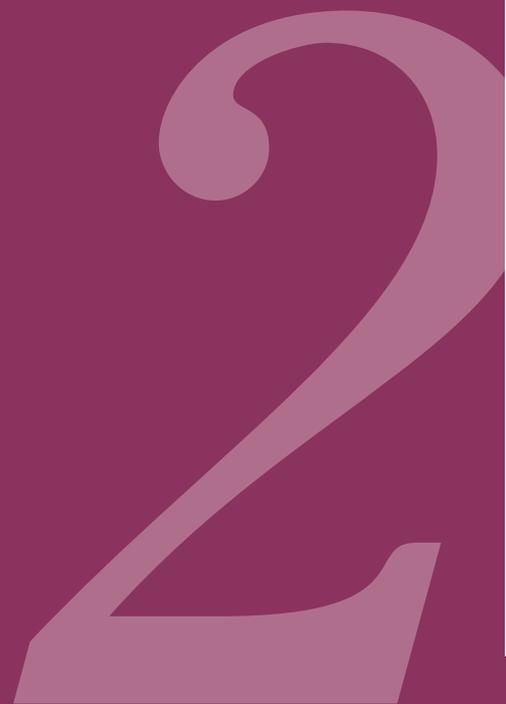
Formation de culture générale

2.0

2.1 Ecole de culture générale

2.2 Ecole de culture générale pour adultes

Il existe à Genève trois Ecoles de culture générale: l'ECG Henry-Dunant (rive droite), l'ECG Jean-Piaget (rive gauche) et l'ECG Ella-Maillart (Genève-sud). Comme les autres écoles de culture générale de Suisse, les ECG assurent un solide niveau de connaissances générales (en français, en mathématiques, par exemple) additionnées de connaissances préprofessionnelles poussées dans le domaine des arts, de la communication, de la santé ou du travail social. Avec le certificat ECG, obtenu après trois années d'études, les Ecoles de culture générale donnent accès aux écoles supérieures spécialisées du domaine professionnel choisi. L'élève peut obtenir un certificat de maturité spécialisée après des prestations supplémentaires en relation avec le domaine professionnel concerné. Ce titre lui ouvre la porte des filières HES correspondantes.



2.1

Les structures d'accueil

- ▶ Accueil scolaire
- ▶ Classes d'accueil
- ▶ Classes d'insertion scolaire

Les structures d'accueil sont réservées à des jeunes gens et jeunes filles le plus souvent non francophones qui viennent de l'étranger ou d'une classe d'accueil du CO (scolarisés depuis moins d'une année).

L'accueil scolaire

L'Accueil scolaire est une structure offerte à mi-temps à des jeunes francophones ou non-francophones entre 15 et 19 ans récemment arrivés à Genève et qui ne peuvent pas être intégrés directement en classe. Elle permet d'établir une évaluation de l'élève afin de l'orienter au mieux vers une structure de la scolarité post-obligatoire.

Cette classe a pour objectif d'aider ces jeunes dans leur première étape d'intégration à Genève au travers de l'enseignement du français et des mathématiques principalement, et d'activités socio-éducatives placées sous la responsabilité d'animateurs de la Fondation pour l'animation socio-culturelle (fasE).

DURÉE DE LA FORMATION

Quelques semaines à quelques mois

DÉBUT DES COURS

Tout au long de l'année, mais admission en classe ordinaire jusqu'à fin janvier.

CONTENU DE LA FORMATION

En heures hebdomadaires

Français: 9

Mathématiques: 9

Cet enseignement est complété par des activités socio-culturelles, des informations sociales et juridiques, des cours d'anglais, d'informatique et de connaissance du milieu, le cas échéant, des soutiens aux mineurs en difficulté.

TITRE(S) DÉLIVRÉ(S)

Aucun

ADMISSION

Conditions: Jeunes francophones ou non-francophones de 15 à 19 ans.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription sur rendez-vous tout au long de l'année, mais admission en classe ordinaire jusqu'à fin janvier.

DÉBOUCHÉS

Classes d'accueil ou d'insertion scolaire, classes de transition professionnelle plein-temps ou duale, classes de la scolarité post-obligatoire, activités dans le monde du travail.

Les classes d'accueil

Les Classes d'Accueil reçoivent des élèves migrants non francophones de 15 à 19 ans récemment arrivés à Genève désirant suivre une formation scolaire qui leur permettra soit de continuer des études, soit d'entrer dans une filière professionnelle.

Considérant la diversité des provenances et les différences de scolarisation antérieure, ce type de classe n'exige aucun pré-requis scolaire et peut varier de l'alphabetisation à la préparation à un dixième degré.

Ces classes ont pour objectif l'apprentissage intensif du français, et parfois celui du «métier» d'élève (règles de vie d'une école) ainsi qu'une mise à niveau des connaissances générales.

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Le Service de l'accueil prend les inscriptions, sur rendez-vous, durant toute l'année, mais de préférence durant le printemps et la semaine précédant la rentrée officielle des classes. Dans la mesure des places disponibles, les élèves sont intégrés dans les classes jusqu'à fin février: si un élève a été intégré en cours d'année (après octobre) et que ses capacités scolaires ne lui permettent pas d'intégrer directement une école de l'enseignement postobligatoire, il peut poursuivre dans une classe d'accueil l'année suivante. Il devra alors obtenir une lettre de recommandation.

DURÉE DE LA FORMATION

En principe une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

► Enseignement intensif de français, mathématiques, connaissances du milieu, information scolaire et professionnelle, ateliers divers, éducation physique.

TITRE OBTENU

Attestation.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

► français, mathématiques, sciences humaines, culture générale, éducation physique.

TITRE OBTENU

Attestation.

Les classes d'insertion scolaire

Les classes d'insertion scolaire sont des classes qui reçoivent des élèves non-francophones de 15 à 19 ans issus de classe d'accueil ou récemment arrivés à Genève et qui n'ont pas un niveau scolaire suffisant, en particulier en français, pour envisager directement une intégration dans une école de leur choix. Cette structure les prépare à entrer dans les écoles du postobligatoire. Elle n'est pas une préparation à l'entrée à l'Université.

INSCRIPTIONS ET**CONDITIONS D'ADMISSION**

► Le Secteur «accueil» prend les inscriptions en juin sur la base d'une lettre de recommandation des directions des établissements scolaires concernés;

► en cours d'année les élèves récemment arrivés à Genève d'un pays francophone peuvent être inscrits dans ces classes.

Le redoublement en classe d'insertion scolaire n'est pas possible.

Service de l'accueil

Avenue de Châtelaine 97
1219 Genève
Tél. 022 388 12 60
Fax 022 388 12 59
info-scai@etat.ge.ch

2.2

Ecole de culture générale (ECG)

L'Ecole de culture générale prépare à diverses formations professionnelles supérieures (ES ou HES). Pour les élèves ne souhaitant pas suivre la filière certificative, l'année préparatoire de l'ECG constitue aussi une bonne préparation à un apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 92.

INSCRIPTIONS, SÉANCES D'INFORMATION ET JOURNÉES «PORTES OUVERTES»

Voir pages 80.

TITRES OBTENUS

Certificat ECG, avec mention de l'option spécifique choisie:

- ▶ option santé;
- ▶ option socio-éducative;
- ▶ option communication-information;
- ▶ option arts.

Ce titre est reconnu sur le plan suisse: il comporte l'étude de deux langues secondes, dont une langue nationale, la validation d'un stage pratique de deux semaines et l'évaluation d'un travail personnel de certificat.

ENSEIGNEMENT

Les domaines d'études sont:

- ▶ Français et langues étrangères.
- ▶ Mathématiques et sciences expérimentales.
- ▶ Sciences humaines et sociales.
- ▶ Arts et arts appliqués.
- ▶ Sports.

Maturités spécialisées:

- ▶ Maturité spécialisée arts visuels
- ▶ Maturité spécialisée communication-information
- ▶ Maturité spécialisée santé
- ▶ Maturité spécialisée travail social

Structure de la formation: certificat de culture générale

LE CURSUS EST CARACTÉRISÉ PAR :

- ▶ des disciplines communes de culture générale;
- ▶ des disciplines en option spécifique;
- ▶ un stage pratique;
- ▶ un travail personnel de certificat;
- ▶ une option complémentaire.

Des disciplines communes de culture générale dès la 1^{ère} année

Une large place est faite à l'enseignement de culture générale en disciplines communes.

▶ Une option spécifique préprofessionnelle dès la 2^{ème} année

Dès la 2^{ème} année d'études, l'élève choisit l'une des quatre orientations proposées à l'ECG. Dans chacune des orientations, la formation est constituée par des cours d'options spécifiques (OSP).

▶ Un stage pratique

L'élève doit accomplir un total de deux semaines de stage pratique (10 jours/80 heures) durant son cursus à l'ECG.

▶ Un travail personnel de certificat

En 3^{ème} année, l'élève effectue, seul ou avec un-e camarade, un travail de certificat. Le sujet du travail peut être en lien avec son choix d'OSP.

▶ Des possibilités d'options complémentaires en 2^{ème} et 3^{ème} années

L'élève a la possibilité de choisir une option complémentaire (OC) lui permettant d'approfondir le domaine d'étude de l'OSP ou de découvrir d'autres domaines.

▶ Elèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs

Les élèves sportifs d'élite, musiciens ou danseurs, qui poursuivent des études de musique ou de danse dans des écoles profession-

3 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC	Stage pratique	Travail personnel de certificat
2 ^{ème} année	Disciplines communes	OSP	OC		
1 ^{ère} année	Disciplines communes				

OS= Option spécifique. OC= Options complémentaires, choix de cours pour approfondir le domaine de l'OS ou pour découvrir d'autres domaines

nelles, peuvent bénéficier, le cas échéant, d'un aménagement de leur plan d'études afin de pouvoir concilier l'école et leur activité sportive ou artistique.

Débouchés

L'école de culture générale donne accès à de nombreuses formations.

- ▶ Le débouché naturel de l'option santé ou/et socio-éducative est l'entrée dans la Haute école spécialisée de santé ou de travail social et au Centre de formation professionnelle santé-social (CFPS).
- ▶ Les domaines de formation ultérieure de l'option communication-information, sont plus particulièrement l'information documentaire (HEGID), le tourisme (HEVS Sierre et EIT Lausanne), l'informatique de gestion (ESIG et HEG), l'hôtellerie (écoles hôtelières), le marketing.
- ▶ L'option arts implique des compétences personnelles spécifiques. Toute admission dans une école d'arts appliqués, d'arts visuels, de musique ou de théâtre est conditionnée par la réussite d'un concours d'entrée. Le débouché naturel de l'option arts visuels est l'entrée dans la Haute école d'arts et de design (HEAD).
- ▶ Apprentissages: les élèves porteurs du certificat ECG peuvent être dispensés de certains cours et d'examens, ou bénéficier de raccourcissement de formations professionnelles.

Maturités spécialisées

Les maturités spécialisées comprennent des prestations pratiques individuelles et, pour les maturités spécialisées Arts visuels, Communication-information et Santé, des modules théoriques.

L'étudiant rédige un travail de maturité en relation avec le domaine professionnel. Chaque maturité spécialisée donne accès à la HES du domaine professionnel correspondant, selon sa procédure d'admission.

- ▶ Maturité spécialisée arts visuels
- ▶ Maturité spécialisée communication-information
- ▶ Maturité spécialisée santé
- ▶ Maturité spécialisée travail social

Classes préparatoires

Une année de transition est offerte à certaines conditions aux élèves issus de 9^{ème} du CO qui ne remplissent pas les conditions d'admission en 1^{ère} de l'ECG.

Ecole de culture générale Henry-Dunant

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
Tél. 022 388 59 00
Fax 022 388 59 80
info-ecg-dunant@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Ella-Maillart

Route de Base 22
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 546 29 70
Fax 022 546 29 99
info-ecg-maillart@etat.ge.ch

Ecole de culture générale Jean-Piaget

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 00
Fax 022 388 78 79
info-ecg-piaget@etat.ge.ch

2.3

Ecole de culture générale pour adultes

L'Ecole de culture générale comprend une section de cours pour adultes.

ORGANISATION DES ÉTUDES

L'Ecole de culture générale pour adultes est une école du secondaire II qui:

- ▶ Propose une formation permettant d'obtenir un certificat de culture générale (option santé ou option socio-éducative), reconnu par les Ecoles supérieures (CFPS) et les Hautes Ecoles Spécialisées (HES) des domaines de la santé et du travail social.

Le certificat délivré par l'ECGA est reconnu dans toute la Suisse. Il donne accès, sous certaines conditions, à la «formation maturité spécialisée».

- ▶ offre une possibilité d'effectuer des compléments de formation spécifiques en vue d'une admission dans une des écoles ES ou HES des domaines de la santé et du social.

L'ensemble des cours équivaut à un programme de 2 années à temps plein, soit 18 heures de cours par semaine.

Les cours sont regroupés en tronc commun et en disciplines spécifiques à chaque option. Ils ont lieu le soir, du lundi au vendredi, de 18h à 21h40.

Les compléments de formation pour l'admission en HES-SO sont organisés à la rentrée scolaire sous forme de modules d'une durée de 2 ou 3 trimestres.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Age minimum: 20 ans. (19 ans sous certaines conditions)

- ▶ Les étudiants ayant suivi leur scolarité dans le système genevois doivent avoir quitté celui-ci depuis 1 an au moins.

- ▶ Le niveau scolaire à l'admission doit être équivalent à celui de la fin de la scolarité obligatoire à Genève (9^{ème} année du Cycle d'orientation réussie).

- ▶ Remplir les conditions de séjour prévues par l'Office cantonal de la population et, en principe, être domicilié dans le canton de Genève.

- ▶ En principe, exercer une activité professionnelle ou jugée similaire.

- ▶ Les compléments de formation sont ouverts aux étudiants déjà en possession d'un certificat de fin de formation secondaire.

ADMISSION

voir page 90.

DURÉE DES ÉTUDES

La durée des études dépend du niveau de départ; la formation est organisée selon un système d'unités capitalisables.

TITRES OBTENUS

- ▶ Certificat de culture générale
- ▶ Attestation de formation complémentaire.

Ecole de culture générale pour adultes

Chemin Grange-Falquet 17

1224 Chêne-Bougeries

Tél. 022 388 78 70

Fax 022 388 78 16

ECGAD@etat.ge.ch

Formation gymnasiale

3.0

3.1 Collège de Genève

3.2 Collège pour adultes Alice-Rivaz



3.1

Collège de Genève

La formation gymnasiale permet aux élèves d'acquérir de solides connaissances fondamentales et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement indépendant.

Depuis 1998, le Collège de Genève prépare à la maturité gymnasiale dans le cadre d'un système articulé autour d'options qui permettent de répondre aux intérêts, aux aptitudes et aux besoins des élèves. Le Collège de Genève est une école de culture générale qui donne notamment accès aux études universitaires et à d'autres formations supérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Voir page 92.

INSCRIPTIONS, SÉANCES D'INFORMATION

Voir page 81.

TITRE OBTENU

Certificat de maturité gymnasiale.

ENSEIGNEMENT

► Tout élève suit obligatoirement des enseignements dans les disciplines fondamentales qui garantissent une solide formation générale, tout en respectant un équilibre entre les divers domaines d'études.

► L'élève choisit une option spécifique et une option complémentaire parmi celles offertes par le règlement fédéral (ORRM), que Genève a retenues. Les options donnent à l'élève l'occasion de personnaliser son cursus scolaire et favorisent une formation nuancée par des choix échelonnés. L'option spécifique donne l'accent principal que l'option complémentaire renforce ou diversifie.

► Le travail de maturité assure la cohérence des choix de l'élève. Ce dernier doit démontrer alors son aptitude à chercher l'information, à l'évaluer, à l'exploiter et à la structurer. Il acquiert ainsi une méthode de travail et apprend à développer son autonomie et ses facultés de synthèse dans l'approche personnelle d'un sujet qu'il a choisi.

MATURITÉ MENTION BILINGUE

Au Collège de Genève, l'élève a la possibilité d'obtenir la maturité gymnasiale avec la mention bilingue allemand, anglais ou italien. Deux modèles différents sont offerts aux élèves: l'immersion partielle et l'immersion totale. L'élève admissible au Collège de Genève peut demander son inscription en maturité mention bilingue s'il obtient aux différents stades de l'inscription, au moins 4,5 en français et au moins 4,5 en allemand, anglais ou italien, selon la langue d'immersion choisie.

Localisation:

- dans tous les Collèges pour l'immersion totale,
- dans cinq Collèges pour l'immersion partielle

ELEVES MUSICIENS ET DANSEURS

► Les élèves admissibles en 1re du Collège de Genève qui ont réussi leur entrée

- soit en filière préprofessionnelle de la FEGM ou professionnelle de la HEM,
- soit en filière préprofessionnelle de l'Académie de danse du CPM

peuvent bénéficier d'un cursus aménagé aux conditions suivantes:

- horaire réduit à 26-28 heures laissant plusieurs après midi libres,

- choix d'une langue en OS,
- choix d'une OC en sciences humaines,
- Horaire de la géographie et de la philosophie diminuée de 2 heures chacun,
- dispense d'éducation physique,
- pour les musiciens. obligation de suivre la musique en DF.

Localisation : Collège de Candolle

ELEVES SPORTIFS

Les élèves admissibles en 1re du Collège de Genève, qui sont reconnus comme sportifs de niveau national et international, peuvent bénéficier des aménagements suivants :

- aménagement de l'horaire,
- dispense d'éducation physique,
- appuis et rattrapages,
- octroi facilité de congés sportifs,
- éventuelle prolongation de la durée de la scolarité

Localisation: CEC André-Chavanne

DÉBOUCHÉS

Après la maturité gymnasiale, il est possible de poursuivre sa formation

- à l'Université : le Certificat fédéral de maturité donne accès à toutes les universités et écoles polytechniques de Suisse;
- dans une Haute école spécialisée (HES): en justifiant, suivant les domaines, d'une pratique professionnelle ou d'un stage d'une année dans le domaine choisi, ou encore de la réussite en Classe passerelle;
- dans un des cinq Centres de Formation professionnelle;
- à l'ESIG ou dans une école professionnelle supérieure;
- dans une école professionnelle initiale (dans ce cas, l'étudiant peut être dispensé de certains cours de culture générale).

Articulation des disciplines fondamentales et des options (modèle genevois)

		11 disciplines fondamentales qui regroupent 12 enseignements	+ 1 option spécifique ²⁾ à choisir dans la liste ci-dessous	+ 1 option complémentaire ³⁾ à choisir dans la liste ci-dessous
Langues	30 à 40%	français ¹⁾	latin ou grec ou 3 ^e langue nationale ou anglais ou espagnol	
		2 ^e langue nationale ¹⁾		
		latin ou anglais ou 3 ^e langue nationale ¹⁾		
		anglais de base (facultatif)		
Mathématiques et sciences expérimentales	25 à 35%	mathématiques ¹⁾	physique et application des mathématiques	application des mathématiques
		introduction à la démarche scientifique		
		physique	biologie et chimie	informatique
		chimie		physique
		biologie		chimie
Sciences humaines	10 à 20%	histoire	économie et droit	géographie
		géographie		histoire
		philosophie		économie et droit
		introduction à l'économie et au droit		philosophie
Arts	5 à 10%	arts visuels ou musique	arts visuels	musique ⁴⁾
			musique	arts visuels ⁴⁾
Options et travail de maturité	15 à 25%	option spécifique ¹⁾	←	sports ⁴⁾
		option complémentaire	←	
		travail de maturité		
		éducation physique		

1) Disciplines faisant l'objet d'un examen final.
 2) L'option spécifique est à choisir parmi les 7 disciplines ou groupes de disciplines indiqués, une langue choisie comme discipline fondamentale et le double choix arts visuels et musique étant exclus.
 3) L'option complémentaire est à choisir parmi les 12 disciplines indiquées, à l'exception de celle(s) déjà choisie(s) en option spécifique.
 4) Le cumul d'une option spécifique et d'une option complémentaire dans les domaines arts et sports est exclu.

Le Collège de Genève comprend 11 établissements

RIVE DROITE

Collège André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
hypo.ge.ch:9080/chavanne
andre-chavanne@etat.ge.ch

Collège Rousseau

Avenue du Bouchet 16 A
1209 Genève
Tél. 022 388 09 00
Fax 022 388 09 50
www.edu.ge.ch/po/rousseau
college.rousseau@etat.ge.ch

Collège Sismondi

Chemin Eugène-Rigot 3
1202 Genève
Tél. 022 388 79 00
Fax 022 388 79 49
www.ge.ch/sismondi
college.sismondi@etat.ge.ch

Collège Nicolas-Bouvier

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
www.edu.ge.ch/po/bouvier
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

Collège Voltaire

Rue Voltaire 21
1201 Genève
Tél. 022 388 08 00
Fax 022 388 08 80
[hypo.ge.ch/www/cult/html/
welcome.html](http://hypo.ge.ch/www/cult/html/welcome.html)
college.voltaire@etat.ge.ch

RIVE GAUCHE

Collège Calvin

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 32 00
Fax 022 388 32 01
www.vedu.ge.ch/po/calvin
college.calvin@etat.ge.ch

Collège de Candolle

Rue d'Italie 5
1204 Genève
Tél. 022 388 48 00
Fax 022 388 48 39
www.collegedecandolle.net/site/
college.candolle@etat.ge.ch

Collège Emilie-Gourd

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 10
Fax 022 388 36 99
www.geneve.ch/emilie-gourd
emilie-gourd@etat.ge.ch

Collège Claparède

Chemin de Fossard 61
1231 Conches
Tél. 022 388 22 00
Fax 022 388 22 37
college.claparede@etat.ge.ch

Collège de Saussure

Vieux-Chemin d'Onex 9
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 43 00
Fax 022 388 43 99
<http://icp.ge.ch/saussure>
college.saussure@etat.ge.ch

Collège Madame de Staël

Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 48 50
Fax 022 388 49 28
www.vedu.ge.ch/po/stael
madame-de-stael@etat.ge.ch

**Collège de Genève
Conférence des directrices et
directeurs**

Administration
Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 90
Fax 022 388 33 91
college-de-geneve@etat.ge.ch

3.2

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Le Collège pour adultes Alice-Rivaz prépare à la maturité gymnasiale dans le cadre d'un système articulé autour d'options qui permettent de répondre aux intérêts et aux aptitudes des élèves. Il propose à des adultes de suivre ou de reprendre un cursus gymnasial parallèlement à une activité professionnelle. Au terme de leurs études, ces adultes pourront obtenir un certificat de maturité gymnasiale reconnu par la confédération qui donne notamment accès aux études universitaires et à d'autres formations supérieures.

CONDITIONS D'ADMISSION

- ▶ Avoir un niveau scolaire pré-gymnasial
- ▶ Avoir quitté depuis 3 ans au moins (dérogation possible) une école publique préparant à une maturité gymnasiale reconnue par la Confédération ou à une maturité gymnasiale cantonale
- ▶ Avoir une expérience professionnelle ou jugée similaire
- ▶ Être en règle avec les conditions de séjour prévues par l'Office cantonal de la population
- ▶ Exercer une activité professionnelle ou jugée similaire.

INSCRIPTIONS, SEANCES D'INFORMATION

Voir page 83.

ORGANISATION DES ETUDES

L'enseignement comporte 4 niveaux : propédeutique, 1^{ère} année (correspond à la 2^{ème} année du Collège de Genève), la 2^{ème} et 3^{ème} année. Les cours ont lieu le soir et le samedi matin. Possibilité de suivre quelques cours l'après-midi ou en fin d'après-midi.

LIEUX DES COURS

Les cours ont lieu au 2-4 rue Théodore-de-Bèze (proche du collège Calvin).

DUREE DES ETUDES

La durée des études est de 2 à 4 ans, selon les acquis.

TITRE OBTENU

Certificat de maturité gymnasiale.

DEBOUCHES ET PERFECTIONNEMENT

L'obtention de la maturité donne accès de manière unilatérale à toutes les facultés des Universités suisses, aux Écoles polytechniques fédérales et, sous certaines conditions, aux Hautes écoles spécialisées (HES).

Collège pour adultes Alice-Rivaz

rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 70
Fax 022 388 33 76
www.edu.ge.ch/po/rivaz
copad@etat.ge.ch

Formations des Hautes écoles

4.0

- 4.1 Université de Genève
- 4.2^a Institut en relation avec l'Université
- 4.2^b Facultés, écoles et instituts hors de Genève
- 4.3 HES-SO Genève
- 4.4 Formations HES hors de Genève



4.1

Université de Genève

Deuxième plus grande haute école de Suisse avec plus de 14500 étudiants, l'Université de Genève offre une palette de formations unique en Suisse romande. Composée de huit facultés – sciences, médecine, lettres, sciences économiques et sociales, droit, théologie, psychologie et sciences de l'éducation – d'une Ecole de traduction et d'interprétation, l'Université met également l'accent sur la recherche interdisciplinaire. En outre, elle a créé des centres interfacultaires et de nombreux programmes plurifacultaires.

Le meilleur moyen de découvrir l'Université est de consulter son site internet: www.unige.ch

SEANCES D'INFORMATION

Une journée d'information (3 novembre 2010, Uni Mail) vous permettra de découvrir l'essentiel sur les filières d'études proposées par l'Université de Genève. Le programme «Boussole» offre aux élèves du Collège de Genève et des écoles privées genevoises, à la fois la possibilité de participer à des ateliers d'orientation et de faire un stage de courte durée à l'Université, dans la faculté de leur choix.

Consultez les informations sur les filières UNIGE, notamment les brochures «Etudier à l'Université de Genève», et «S'immatriculer à l'Université de Genève» en ligne sur le site www.unige.ch/futursetudiants, ainsi que les fiches disponibles sur www.orientation.ch. Ces documents sont disponibles à la Cité des métiers et de la formation (CdMF) de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (Cf adresse, p. 98).

Utilisez, enfin, tout ce qui existe dans votre école, notamment le centre de documentation, et renseignez-vous auprès de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue qui met à votre disposition des conseillères en orientation et de nombreuses sources d'information.

IMMATRICULATIONS

Pour s'immatriculer à l'Université de Genève, les candidats doivent posséder un certificat suisse de maturité ou un titre étranger jugé équivalent. L'Université de Genève peut également admettre des candidats dépourvus de titres secondaires. Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à:

Espace administratif des étudiants

Uni Dufour
Tél. 022 379 71 11
www.unige.ch/dase/buimi
immat@unige.ch

ORGANISATION, DUREE DES ETUDES, RECOMMANDATIONS

L'année académique commence en septembre et se termine en juin. Les cours du semestre d'automne vont de septembre à décembre, ceux du semestre du printemps de février à mai.

Il y a deux ou trois sessions possibles d'examens: en janvier-février, mai-juin et août-septembre, selon les programmes d'études des facultés.

L'obtention du premier titre universitaire, le baccalauréat universitaire (Bachelor), nécessite 6 semestres (180 crédits ECTS). La maîtrise universitaire (Master), qui sanctionne la fin des études de base, s'obtient après 3 ou 4 semestres supplémentaires (respectivement 90 et 120 crédits ECTS). L'obtention d'un doctorat requiert entre 3 et 5 ans après la maîtrise universitaire.

Si vous vous dirigez vers la Faculté des lettres, vous devrez manier la langue française avec aisance. Pour beaucoup de langues vivantes étrangères, les débutant-e-s sont accepté-e-s sauf pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien, où une bonne maîtrise de la langue écrite et orale est exigée. Si vous choisissez le latin ou le grec, il est préférable de l'avoir étudié au collège. Si tel n'est pas le cas vous devrez suivre des cours de rattrapage dans ces langues durant la première année universitaire. Un rattrapage de latin vous est également imposé si vous ne l'avez pas étudié au collège et que vous choisissez une langue romane en Faculté des

lettres. Pour le droit, il est recommandé d'avoir une bonne connaissance de l'allemand.

Pour un très grand nombre de filières (psychologie, sciences, médecine, sciences économiques et sociales, droit, traduction et interprétation), il est recommandé de posséder de bonnes connaissances d'anglais, car les textes scientifiques, économiques, politiques, juridiques, sont très fréquemment écrits dans cette langue. L'allemand et l'anglais sont exigés pour poursuivre des études menant à l'enseignement primaire. Un séjour linguistique pendant les vacances qui suivent l'obtention de la maturité est souvent profitable.

L'élève qui se destine aux filières économiques et de gestion d'entreprises (HEC) a avantage à approfondir les mathématiques au collège. Enfin, pour celle ou celui qui choisit la Faculté des sciences, la sélection de sciences en option spécifique (physique, application des mathématiques, voire chimie et biologie) est vivement conseillée. Il en est de même pour les sciences du mouvement et du sport à la Faculté de médecine.

FACULTÉ DES SCIENCES

La Faculté des sciences de l'Université de Genève cultive l'excellence avec un enseignement et une recherche de pointe dans de nombreux domaines incluant la biologie, la chimie, l'informatique, la physique et l'astrophysique, les mathématiques, les sciences pharmaceutiques et les sciences de la Terre et de l'environnement. Quelques 2000 étudiants, dont 46% d'étudiantes, y suivent plus de 400 cours, séminaires et travaux pratiques.

L'Université de Genève est un membre fondateur de la Ligue des Universités de Recherche Européenne et depuis de nombreuses années la haute école qui a obtenu le plus de subsides du Fonds National de la Recherche Scientifique, subsides obtenus sur concours. Classée parmi les meilleures du monde et au premier plan suisse par plusieurs classement internationaux (Times, Newsweek), la Faculté des sciences excelle dans de nombreux domaines allant des sciences de la vie aux sciences physiques. Elle abrite trois pôles de recherche nationaux, un en biologie «Frontiers in Genetics», un autre en physique «Materials with Novel Electronic Properties-MaNEP» et un troisième en biologie chimique.

Cette excellence en recherche reconnue internationalement, ainsi que le grand nombre de doctorants et postdoctorants permettent d'assurer un enseignement de haut niveau dans les domaines les plus avancés et dans un cadre international. Ces éléments profitent également aux étudiants de premier cycle qui bénéficient d'un encadrement de qualité, personnalisé, d'enseignants de premier plan pouvant leur transmettre les connaissances de bases indispensa-

bles mais également leur enthousiasme pour la recherche, et les sensibiliser aux défis scientifiques d'aujourd'hui.

Faculté des sciences Sciences III

Quai Ernest-Ansermet 30
1211 Genève 4
Tél. 022 379 66 61/62
Fax 022 379 67 16
www.unige.ch/sciences
secretariat-etudiants-sciences@unige.ch

FACULTÉ DE MÉDECINE

Cette Faculté offre un enseignement innovant, centré sur l'étudiant, promouvant l'autonomie de l'étudiant dans l'acquisition de son savoir. L'apprentissage par problème (APP), basé sur un travail en petits groupes et une approche par analyse et résolution de problèmes, vise à confronter précocement les étudiants aux réalités de la pratique professionnelle du praticien en plaçant au centre du processus de formation le patient dans son contexte familial, social, et communautaire.

L'acquisition d'un savoir (connaissances médicales) est ainsi complétée par l'acquisition d'un savoir-faire (gestes techniques) et d'un savoir-être (adéquation du comportement). De plus la recherche est maintenue à un haut niveau par près de 200 groupes et instituts, tant pour la recherche fondamentale que clinique. Enfin, la faculté s'ouvre sur la cité via de nombreuses initiatives destinées à un large public, sous le label Faculté et Cité.

L'Institut des sciences du mouvement

et de la médecine du sport (ISMMS) est intégré à cette Faculté. L'ISMMS a pour but de former des professionnels dans le domaine des sciences de la vie et du mouvement humain. Pour l'orientation enseignement l'étudiant doit suivre une autre branche afin de pouvoir dispenser deux disciplines au niveau de l'enseignement secondaire.

Faculté de médecine

CMU
Rue Michel Servet 1
1211 Genève 4
Tél. 022 379 50 12/13/15
Fax 022 379 50 02
www.unige.ch/medecine
conseiller-etudes-medecine@unige.ch

ISMMS (Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport). Université de Genève

Rue du Conseil-Général 10
1205 Genève
Tél. 022 379 00 27
ismms-medecine@unige.ch

FACULTÉ DES LETTRES

La Faculté des lettres, lieu de réflexion, d'enseignement et de recherches, se propose d'interroger l'homme à travers l'étude des langages, des oeuvres, des arts, des institutions, des développements de l'histoire et des relations humaines. Elle offre une large palette d'enseignements tels que les principales langues européennes, les sciences de l'Antiquité, la linguistique, l'histoire, l'histoire de l'art et la philosophie. Elle est la seule faculté en Suisse romande à proposer une formation en langues arabe, arménienne, chinoise et japonaise.

La Faculté travaille en étroite liaison avec l'École de langue et de civilisation françaises, les cours d'été de langue et de civilisation françaises et l'Institut européen de l'Université.

Faculté des lettres

Uni Bastions
Rue De-Candolle 5
1211 Genève 4
Tél. 022 379 71 11
Fax 022 328 52 13
www.unige.ch/lettres
thuy.nguyen@unige.ch

ELCF (Ecole de langue et de civilisation française)

Tél. 022 379 74 33/36/37
elcf@unige.ch

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La Faculté des SES se caractérise par son interdisciplinarité dans les différentes filières de formation que sont les sciences économiques, les systèmes d'information, la socio-économie, la science politique, la sociologie, la géographie, l'histoire économique, les relations internationales et les hautes études commerciales. Ces dernières préparent à des professions diverses et variées, notamment au sein d'entreprises privées, d'administrations publiques, etc. L'analyse des structures sociales, des processus politiques, des relations internationales, des rapports de l'homme avec l'espace, l'étude des mécanismes économiques, aussi bien à l'échelle des entreprises que des espaces économiques et sociaux dans leur ensemble, constituent ses principaux domaines d'intérêt. Tant les études que les recherches sont caractérisées par l'approche historique des phénomènes, ainsi que par l'utilisation des méthodes les plus modernes de traitement et d'analyse de l'information, faisant appel aux mathématiques, à la statistique et à l'informatique. La Faculté souhaite contribuer au développement de l'esprit d'analyse et de synthèse de ses étudiants, favoriser leur autonomie intellectuelle, et susciter leur imagination ainsi que leur créativité.

Faculté des sciences économiques et sociales

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 80 14/16/17/18
Fax 022 379 99 19
www.unige.ch/ses
webmaster@ses.unige.ch

FACULTÉ DE DROIT

Le droit occupe une place toujours plus importante au sein de notre société. Il s'étend et se développe aussi bien dans les rapports internationaux, à l'intérieur des structures étatiques que dans les relations entre particuliers.

La Faculté de droit s'efforce de donner aux étudiants la capacité de travailler de façon autonome tout en les encadrant de manière à stimuler leur esprit critique. Elle offre une large palette d'enseignements en droit privé et en droit public et a mis en place un large réseau avec les facultés de droit suisses (par ex. maîtrises bilingues avec l'Université de Bâle) ou étrangères (par ex. programme d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec la Harvard Law School). Elle bénéficie de la proximité des nombreuses organisations internationales qui oeuvrent au développement d'un ordre juridique international et entretient des relations soutenues avec certaines d'entre elles comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou les tribunaux pénaux internationaux.

Faculté de droit

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 85 63
Tél. 022 379 84 10
Fax 022 379 84 15
www.unige.ch/droit
secretariat-etudiants-droit@unige.ch

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE PROTESTANTE

La Faculté de théologie existe depuis la fondation de l'Académie de Genève en 1559. Elle offre une formation universitaire dans les sept disciplines qui composent la théologie chrétienne: l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, l'histoire du christianisme, l'histoire/sciences des religions, la théologie systématique, l'éthique et la théologie pratique. A ce programme de base, s'ajoutent les langues bibliques (hébreu, grec) ainsi qu'une série de disciplines complémentaires comme la philosophie, la psychologie et la sociologie des religions, l'œcuménisme, le judaïsme, l'islam, enseignées conjointement avec la Faculté des lettres.

Forte de ses racines protestantes, la Faculté est un lieu de dialogue et de liberté intellectuelle: elle accueille des étudiants de toutes provenances et de toutes convictions. L'Institut d'histoire de la Réformation est rattaché à la Faculté dans lequel se poursuivent des recherches de pointe. Des liens étroits existent aussi avec l'Institut œcuménique de Bossey et l'Institut de théologie orthodoxe de Chambésy.

Faculté autonome de théologie protestante

Uni Bastions
Rue De-Candolle 5
1211 Genève 4
Tél. 022 379 74 22
Fax 022 379 74 30
www.unige.ch/theologie
info-theologie@unige.ch

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

La FPSE comprend deux sections et une unité appelée TECFA (Technologies de formation et apprentissage). La Section de psychologie étudie le comportement humain sous tous ses aspects et à tous les âges. Au carrefour de nombreuses disciplines scientifiques dont la sociologie, l'informatique, la médecine ou les neurosciences, la recherche en psychologie revêt toujours plus d'importance. La Section des sciences de l'éducation étudie l'ensemble des phénomènes liés aux apprentissages et à la transmission des savoirs dans les systèmes éducatifs. Depuis 1996, elle forme également les futurs enseignants des écoles primaires. Enfin, TECFA mène des recherches sur les applications des technologies du traitement de l'information aux processus d'apprentissage.

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 90 05/06
Fax 022 379 90 79
www.unige.ch/fapse

ECOLE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION

Située au cœur de l'Europe, à un carrefour international, l'Ecole de traduction et d'interprétation (ETI) bénéficie d'un environnement extrêmement favorable et porteur. Elle offre de nombreuses formations en communication multilingue, en traduction, en interprétation de conférence et en traitement informatique multilingue correspondant aux besoins de la société et du marché. Les langues officielles de l'ETI sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français, l'italien et le russe. Les étudiants ont la possibilité de choisir entre plusieurs combinaisons linguistiques et différentes spécialisations (traduction juridique, économique, scientifique et technique, littéraire). Grâce aux accords passés par l'ETI avec de nombreuses universités, diverses possibilités d'échange sont offertes.

Ecole de traduction et d'interprétation

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1211 Genève 4
Tél. 022 379 87 08/07
Fax 022 379 87 16/50
www.unige.ch/eti/
marie-laure.cudet@unige.ch

INSTITUT EUROPÉEN DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

L'institut européen de l'Université de Genève a succédé à l'Institut universitaire d'études européennes, fondé en 1963 par Denis de Rougemont. De réputation internationale, l'objectif de ce centre interfacultaire (Faculté des sciences économiques et sociales, Faculté de droit, Faculté des lettres) est de coordonner et promouvoir des enseignements en études européennes, ainsi que de poursuivre des recherches sur l'Europe en construction. De nature interdisciplinaire, l'Institut européen propose un programme de Master en études européennes (120 crédits ETCS) d'une durée de deux ans. L'étudiant peut choisir, en fonction de ses intérêts et ses perspectives d'études, trois orientations:

- ▶ Cultures et sociétés
- ▶ Economie, politique et sociétés
- ▶ Institutions, droit et sociétés

IUEG /Institut européen de l'université de Genève)

Rue Jean-Daniel Colladon 2
1204 Genève
Tél. 022 379 78 50/51
Fax 022 379 78 52
www.unige.ch/ieug

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (ISE)

Inauguré au printemps 2009, l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) participe à l'édification de Genève comme l'un des hauts lieux mondiaux du développement durable. Il propose des enseignements permettant l'obtention d'une maîtrise universitaire en sciences de l'environnement, avec 6 thématiques possibles: biodiversité; climat; énergie; écologie urbaine; sciences de l'eau; systèmes d'information. Sur le plan de la recherche, des collaborations sont engagées avec de prestigieuses institutions comme l'Université de Californie à Los Angeles (UCIA) ou l'Université du Québec à Montréal (UQAM). En outre, l'ISE coordonne deux grands projets européens pour un total de CHF 22 millions.

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS (IUFE)

L'IUFE est un centre interfacultaire réunissant les Facultés des sciences, des lettres, des sciences économiques et sociales, et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, autour de plusieurs projets (formation et recherche) relatifs à l'enseignement. Depuis septembre 2008, l'IUFE est en charge de la formation des enseignants, notamment ceux du secondaire. Ouvert aux titulaires d'une maîtrise disciplinaire, le cursus complet consiste en un certificat complémentaire en didactique de la discipline scolaire et sciences de l'éducation, suivi d'une maîtrise universitaire et, facultativement, d'un certificat de spécialisation en didactique d'une deuxième discipline d'enseignement. Ce cursus professionnalisant allie pratique et théorie et permet l'engagement dans un établissement de l'enseignement secondaire I ou II.

INSTITUT UNIVERSITAIRE EN FINANCE (GENEVA FINANCE RESEARCH INSTITUTE – GFRI)

Le GFRI est une structure interfacultaire (Facultés de sciences économiques et sociales, droit, psychologie et sciences de l'éducation) et pluridisciplinaire entièrement dédiée à la recherche et à la formation approfondie sur les questions de «finance et société». Il est spécialisé dans deux domaines: la gestion de portefeuille (Portfolio Management) et la gouvernance d'entreprise. Il développe un important réseau de collaboration avec le monde académique international de la finance, la place financière genevoise et les institutions suisses actives dans la formation et la recherche en finance, en particulier le Pôle de recherche FINRISK et le Swiss Finance Institute (SFI). Au plan de la formation, il représente la branche genevoise de la maîtrise en finance proposé conjointement par les Universités du Triangle Azur (Genève, Lausanne et Neuchâtel). Il participe au programme de formation doctorale que le SFI chapeaute au niveau national.

CENTRE INTERFACULTAIRE DE NEUROSCIENCES

Le Centre interfacultaire de neurosciences de Genève réunit plus de 50 groupes de recherche affiliés à différents départements de l'Université. Ses membres mènent une recherche de pointe dans différents domaines touchant aux comportements normaux ou pathologiques du cerveau, autant chez l'être humain (adultes ou enfants) que chez l'animal. Le Centre coordonne également des programmes d'enseignement portant sur la neurobiologie et les sciences cognitives. De plus, il organise de nombreux séminaires, conférences et événements publics.

4.2 a

Institut en relation avec l'Université

INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT

L'Institut de hautes études internationales et du développement est issu du regroupement de l'Institut universitaire des hautes études internationales (HEI) et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUEID), respectivement créés en 1927 et 1961. Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche positionné au carrefour du domaine des relations internationales et des études du développement, l'Institut a pour mission d'offrir une analyse indépendante et rigoureuse des grands enjeux actuels et émergents du monde contemporain, avec le souci de promouvoir la coopération internationale et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées.

L'Institut propose deux masters de nature interdisciplinaire, l'un en affaires internationales (MAI) et l'autre en études du développement (MDEV), et un master disciplinaire en études internationales (MEI) avec spécialisation en droit international, économie internationale, histoire et politique internationales ou science politique. Il offre également deux doctorats, l'un en études du développement et l'autre en études internationales avec spécialisation en droit international, économie internationale, histoire et politique internationales ou science politique.

L'admission à tous les programmes se fait sur dossier selon un processus compétitif; la date-limite de dépôt des candidatures est le 15 janvier 2011.

**Institut de hautes études internationales et du développement
Graduate Institute of International and Development Studies**

Case postale 136
1211 Genève 21
Tél. 022 908 57 00
Fax 022 908 57 10
<http://graduateinstitute.ch>
prospective@graduateinstitute.ch

4.2 b

Facultés, écoles et instituts hors de Genève

Certaines facultés, écoles et instituts suisses n'ont pas d'équivalent à Genève. Il s'agit en particulier de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et de celle de Zurich.

**Ecole Polytechnique Fédérale
de Lausanne (EPFL)**

1015 Lausanne
Tél. 021 693 21 18/19
Fax 021 693 30 88
www.epfl.ch
sac@adm.epfl.ch

**Ecole Polytechnique Fédérale
de Zürich (EPFZ)**

8092 Zurich
Tél. 01 632 20 61
www.ethz.ch

Pour plus d'information sur les études universitaires, consulter la cité des métiers et de la formation (CdMF) de l'OFPC et le site <http://www.unige.ch>.

4.3

HES-SO Genève

La HES-SO Genève est membre du réseau de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), qui fédère les formations dans les domaines de l'ingénierie et l'architecture, l'économie et les services, le design et les arts visuels, la musique et les arts de la scène, la santé ainsi que le travail social.

La HES-SO Genève regroupe six écoles, qui comptent plus de 4000 étudiants. Au total, elles offrent 25 formations Bachelor et 14 programmes Master.

Les formations de la HES-SO Genève s'adressent à des étudiants ayant déjà une maturité professionnelle ou une maturité spécialisée ou une maturité fédérale gymnasiale ou encore un autre titre jugé équivalent.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.hesge.ch qui vous renverra aux écoles concernées.

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – HEPIA

Hepia transmet des savoirs et des compétences spécifiques aux divers métiers techniques, avec un accent particulier sur la gestion et l'économie des ressources. Elle délivre des Bachelor HES-SO dans les filières suivantes:

- architecture
- architecture du paysage
- génie civil
- agronomie
- génie de la nature
- génie mécanique
- microtechniques
- ingénierie des technologies de l'information.

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Science HES-SO dans la filière suivie
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO pour la filière architecture
- ▶ Master of Arts HES-SO/BFH en architecture
- ▶ Master of Science HES-SO in Engineering
- ▶ Master of Science HES-SO in Life Sciences

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet : www.hesge.ch/hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture – HEPIA

Site Genève:
Rue de la Prairie 4
1202 Genève
hepia@hesge.ch

Site Lullier:
Route de Presinge 150
1254 Jussy
lullier.hepia@hesge.ch

Tél. 022 546 24 00
www.hesge.ch/hepia

La Haute école d'art et de design, HEAD – Genève

La HEAD - Genève propose des formations dans les domaines Arts visuels, Cinéma et Design, qui s'articulent autour de projets en ateliers, travaux de commande en lien étroit avec les milieux professionnels de l'art et du design, cours et séminaires animés par des designers, cinéastes et artistes internationaux invités.

Arts visuels et cinéma

Le département Arts Visuels offre une grande liberté d'expérimentation et d'expression dans un large champ de pratiques artistiques. Le département Cinéma propose une formation de cinéaste ou de réalisateur.

Design

Ce domaine offre des formations dans les filières Architecture d'intérieur/Design d'espace, unique en Suisse romande, Communication visuelle et Design industriel et de produits avec ses deux orientations Design Bijou et Design Mode, également uniques en Suisse romande.

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels – orientation cinéma;
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Architecture d'intérieur
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en Communication visuelle
- ▶ Bachelor of Arts HES-SO Design industriel et de produits – orientation mode ou bijou

- ▶ Master of Arts HES-SO en Arts visuels:
 - orientation Critical Curatorial Cybermedia
 - orientation Work.Master – Pratiques artistiques contemporaines
 - orientation TRANS-Médiation Enseignement
- ▶ Master of Arts HES-SO en réalisation cinématographique.
- ▶ Master of Arts HES-SO en Design:
 - orientation Espaces et communication
 - orientation Media Design

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet: www.hesge.ch/head

Haute école d'art et de design – Genève, HEAD

Bd James-Fazy 15
CH - 1201 Genève
Tél. +41 22 388 51 00
info.head@hesge.ch
www.hesge.ch/head

La Haute école de gestion de Genève, HEG

En adéquation avec les besoins des entreprises, des administrations et autres milieux professionnels avec lesquels elle entretient des liens étroits de partenariat, la HEG garantit une formation de qualité, par la mise en oeuvre d'une pédagogie adaptée aux objectifs, fortement axée sur la pratique, l'acquisition de compétences et de comportements, ainsi que par l'évaluation régulière des plans d'études et des enseignements.

La haute école de gestion offre des formations dans le domaine de l'économie et des services selon les filières:

- ▶ Economie d'entreprise
- ▶ Information documentaire
- ▶ Informatique de gestion

TITRES OBTENUS

- ▶ Bachelor of Science HES-SO en économie d'entreprise.
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en information documentaire.
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en informatique de gestion.
- ▶ Master of Science in Business administration
 - orientation en Management et ingénierie des services
 - orientation en Management des systèmes d'information
- ▶ Master of Science en Information documentaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet: www.hesge.ch/heg

Haute école de gestion – Genève HEG

Route de Drize 7 (Campus Battelle)
1227 Carouge
Tél. 022 388 17 00
heg@hesge.ch
www.hesge.ch/heg

La Haute école de santé Genève, HEdS GE

La Haute école de santé – Genève forme des professionnels de la santé dotés d'une solide capacité d'analyse. Sa vision et son enseignement sont empreints à la fois d'humanisme et de pragmatisme. Elle compte cinq filières du domaine de la santé:

- ▶ Nutrition et diététique
- ▶ Physiothérapie
- ▶ Technique en radiologie médicale
- ▶ Soins infirmiers
- ▶ Sage-femme

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en physiothérapie
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en soins infirmiers
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en nutrition et diététique
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO de sage-femme
- ▶ Bachelor of Sciences HES-SO en technique en radiologie médicale
- ▶ Master en Sciences infirmières

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet:
www.hesge.ch/heds

Haute école de santé Genève, HEdS GE

Avenue de Champel 47
1206 Genève
Tél. 022 388 56 00
info.heds@hesge.ch
www.hesge.ch/heds

La Haute école de travail social de Genève, HETS

La Haute école de travail social a pour mission de former des professionnels capables d'encadrer, de gérer et de répondre aux besoins d'individus ou de groupes fragilisés par différentes causes sociales ou économiques.

Deux filières sont proposées : l'une dans le domaine du travail social offrant les orientations animation socioculturelle, éducation sociale ou service social ; l'autre, rattachée au domaine de la santé, en thérapie psychomotricité.

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Arts HES-SO en travail social
- ▶ Bachelor of Science HES-SO en thérapie psychomotricité
- ▶ Master of Arts HES-SO en travail social

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet:
www.hesge.ch/hets

Haute école de travail social de Genève, HETS

Rue Prévost-Martin 28
Case postale 80
1211 Genève 4
Tél. 022 388 95 00
info.hets@hesge.ch
www.hesge.ch/hets

La Haute Ecole de Musique de Genève, HEM

La Haute école de musique de Genève réunit une communauté pédagogique et artistique de réputation internationale, solidement implantée dans la vie culturelle régionale. La HEM trouve son origine dans le Conservatoire de Musique de Genève, l'un des plus anciens conservatoires européens. C'est dans ce dernier que son enseignement est dispensé, mais aussi dans son site décentralisé de Neuchâtel. La HEM prépare des interprètes, des pédagogues et des compositeurs à la vie professionnelle.

C'est tout un champ historique et stylistique allant de la musique médiévale à la création contemporaine qui se fait dans la pratique individuelle ou au sein d'ensembles (chœurs, orchestres et ensembles de musique de chambre).

La HEM offre deux filières Musique et Musique et mouvement.

TITRES OBTENU

- ▶ Bachelor of Arts en Musique et mouvement
- ▶ Bachelor of Arts en Musique
- ▶ Master of Art en pédagogie musicale
- ▶ Master of Art en interprétation musicale
- ▶ Master of Art en interprétation musicale spécialisée
- ▶ Master of Art en composition et théorie musicale

CONDITIONS D'ADMISSION

Consulter site internet:
www.hemge.ch

Haute école de musique de Genève, HEM

Rue de l'Arquebuse 12
1204 Genève
Tél. 022 319 60 60
info@hemge.ch
www.hemge.ch

HES-SO Genève

Direction générale

Chemin du Château-Bloch 10

1219 Le Lignon

Tél. 022 388 65 00

www.hesge.ch

4.4

Formations HES hors de Genève

Les étudiants genevois peuvent suivre les formations données par la Haute école de théâtre de Suisse romande à Lausanne.

Haute école de théâtre de Suisse romande

Rue grand-Pré 5 CP 160
1000 Lausanne 16
T. 021 620 08 80
F. 021 620 08 89
www.hetsr.ch
hets@hetsr.ch

Les écoles de la HES-SO

La Haute école spécialisée de Suisse occidentale réunit en réseau une quarantaine d'écoles (y compris celles de la HES santé-social de Suisse romande) offrant des formations dans les domaines suivants:

- ▶ Sciences de l'ingénieur
- ▶ Economie et services
- ▶ Design et Arts visuels
- ▶ Santé
- ▶ Travail social

Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO

Rue de la Jeunesse 1
Case postale 452
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 49 00
Fax 032 424 49 01
www.hes-so.ch
info@hes-so.ch

Renseignements pratiques

5.0

- 5.1 Information et orientation scolaire et professionnelle
- 5.2 Agenda (séances d'information, inscriptions)
- 5.3 Autres renseignements (allocations, écoles privées)



5.1

Information et orientation scolaire et professionnelle

Les prestations d'information et d'orientation (accueil, conseil, documentation, etc.) destinées aux élèves du cycle d'orientation et du postobligatoire sont accessibles dans les établissements scolaires, à l'OFPC et dans ses antennes de Meyrin et d'Onex, ainsi qu'à la Cité des métiers et de la formation.

INFORMATION ET ORIENTATION AU CO

Un cours d'information scolaire et professionnelle (ISP) est donné à tous les élèves de 9^e année, à raison d'une heure par semaine. Ce cours est destiné à :

- ▶ présenter les voies scolaires et professionnelles ainsi que leurs échéances et leurs conditions d'admission;
 - ▶ accompagner les élèves dans leurs démarches;
 - ▶ aider les élèves dans leurs choix réussis;
 - ▶ faciliter la consultation de la documentation à disposition, en particulier dans les bibliothèques des écoles.
- Par ailleurs, les maître-esse-s chargés du cours ISP (MISP) rencontrent et informent les parents de leurs élèves lors de réunions d'écoles, de classes et lors d'entretiens individuels.

En matière d'orientation, les psychologues conseiller-ère-s de l'OFPC sont à disposition des élèves pour toute question relative à leur avenir scolaire ou professionnel. Ils/elles connaissent aussi bien les questions scolaires

que les particularités de l'adolescence et peuvent être consultés avant toute mesure pédagogique ou d'orientation scolaire. Les psychologues conseiller-ère-s en orientation reçoivent tout élève qui le désire, avec ou sans ses parents, dans les établissements scolaires ou les centres OFPC, pour des consultations concernant:

- ▶ des projets d'études et professionnels
- ▶ l'aide au choix et à la prise de décision
- ▶ la recherche d'informations personnalisées
- ▶ des informations quant aux aptitudes et intérêts
- ▶ des situations d'échec, d'impasse
- ▶ toute difficulté empêchant la réalisation d'un projet d'avenir.

L'orientation est conçue comme une aide continue. Elle est facultative et gratuite. Les entretiens sont confidentiels. Les psychologues conseiller-ère-s en orientation scolaire et professionnelle sont soumis au secret de fonction.

Les conseillères et conseillers sociaux interviennent à la demande des élèves, de leurs parents, du corps enseignant ou de la direction de l'école. Ils peuvent être mis à contribution par les adolescents ou leur entourage pour des interventions et/ou des soutiens dans divers domaines: aides sociales ou éducatives, difficultés personnelles ou familiales. Les secrétariats des écoles fournissent tout renseignement sur le moyen d'entrer en contact avec ces personnes.

Direction générale du cycle d'orientation (DGCO)

Avenue Joli-Mont 15a
1209 Genève
Tél. 022 388 53 00
Fax 022 388 53 98
www.ge.ch/co
dgco@etat.ge.ch

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE

Les écoles secondaires postobligatoires organisent au cours des mois de janvier, février et mars des séances d'information et des journées portes ouvertes pour les parents et les élèves. Elles donnent des renseignements sur les différents types de formation, leur organisation et les débouchés auxquels elles préparent. Voir pp. 80-81.

Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire (DGPO)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
1204 Genève
Tél. 022 546 59 00
Fax 022 546 59 29
www.ge.ch/po
dgpo@etat.ge.ch

CITÉ DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION

Située dans les locaux de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la Cité des métiers et de la formation (CdMF) offre au public jeune ou adulte, en libre accès, gratuitement et sans rendez-vous, l'essentiel des appuis en matière d'information scolaire et professionnelle, d'orientation, de formation, d'insertion, de retour à l'emploi. Quatre espaces de la CdMF offrent des prestations qui s'adressent plus particulièrement aux élèves du CO et des filières de formation postobligatoire:

S'informer sur les métiers et les formations

Information générale sur les métiers et les formations

- ▶ s'informer sur les formations scolaires, professionnelles et universitaires
- ▶ connaître le système de formation genevois
- ▶ alimenter la construction d'un projet de formation, par le dialogue avec un-e spécialiste
- ▶ se documenter sur les métiers et les formations par des dossiers, des supports audiovisuels et des sites Internet

S'orienter et construire un projet

Rencontrer un-e psychologue conseiller ou conseillère en orientation pour:

- ▶ analyser sa situation
- ▶ être conseillé-e dans le choix d'une filière de formation
- ▶ réfléchir à un choix d'étude ou de formation
- ▶ déterminer les prestations qui répondent le mieux à ses besoins

Informations sur l'apprentissage

- ▶ découvrir la formation par apprentissage, en entreprise ou en école (formations possibles, durée, lieu, etc.)
- ▶ constituer un dossier d'entrée en apprentissage et trouver une entreprise qui forme:

tests d'admission, lettres de candidature, recherches de places sur Internet, etc.

Financer sa formation

- ▶ s'informer sur les aides pour entreprendre une formation au collège, en apprentissage, dans une HES ou à l'université

La Cité des métiers et de la formation met également à la disposition du public des documents sur les métiers et les formations. Ils peuvent être consultés sur place ou empruntés. Des ordinateurs permettent de rechercher des informations telles que des descriptions de métiers, des listes de places d'apprentissage ou de visionner des films sur les métiers. Le personnel sur place est au service des consultant-e-s et les aide dans leurs recherches.

Le site Internet de la CdMF (www.ge.ch/citedesmetiers) offre également de nombreuses informations pratiques sur ses diverses prestations (ateliers, Zoom Métiers, recrutements en direct, etc.). On y trouve également un magazine en ligne présentant des dossiers, des portraits et des interviews autour des thèmes de l'orientation et de l'emploi, des aides financières, de la formation continue, etc.

Tous ces supports d'information sont également accessibles dans les bibliothèques et médiathèques des établissements scolaires du cycle d'orientation et du postobligatoire, ainsi que dans les centres OFPC de Meyrin et Onex.

Cité des métiers et de la formation

Rue Prévost-Martin 6

1205 Genève

www.ge.ch/citedesmetiers

citedesmetiers@etat.ge.ch

Ouverture du lundi au vendredi, de 10h00 à 17h00

Centre OFPC de Meyrin

Rue de la Prulay 2bis

1217 Genève

Tél. 022 388 47 01

Ouverture du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h00

Centre OFPC d'Onex

Rue des Evaux 2

1213 Onex

Tél. 022 388 46 81

Ouverture du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

S'INFORMER PAR INTERNET

- ▶ Informations sur les métiers et les filières de formation, liste des entreprises formatrices par canton, descriptions des métiers et des formations, places d'apprentissage: www.orientation.ch
- ▶ Prestations de l'OFPC: www.ge.ch/ofpc
- ▶ Aides financières: www.ge.ch/aides_financieres/formations

Stages et visites d'entreprises

Le Service de l'information scolaire et professionnelle de l'OFPC propose également des prestations d'information «sur le terrain»: Zoom Métiers (en collaboration avec la Cité des métiers et de la formation) pour présenter les professions et les filières de formation, visites d'entreprises (sur demande des enseignant-e-s), stages – non rémunérés – de 1 à 5 jours, etc.

Visites et stages en entreprises Service de l'information scolaire et professionnelle OFPC-Centre principal de Plainpalais

Rue Prévost-Martin 6

1205 Genève

Tél. 022 388 44 00

Fax 022 388 44 80

www.ge.ch/information_orientation_ofpc@etat.ge.ch

5.2

Agenda

Ecoles / CENTRES		Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée	Confirmations d'inscription
CFP TECHNIQUE	Horlogerie	24 janvier 2011 20h Aula Gérard-de-Ternier 18	16 mars 2011 13h - 20h route du Pont Butin 43, av. Louis Bertrand 38 et av. Gérard-de-Ternier 18	<i>Plein temps</i> 6 avril 2011 13h30 - 20h route du Pont Butin 43	<i>Plein temps</i> 20 avril 2011 13h30-16h Tests théoriques et 11 mai 2011 Tests pratiques sur convocation	<i>Plein temps</i> 29 juin 2011 13h30-17h Secrétariat de l'école où a lieu la formation
	Électronique Informatique	25 janvier 2011 20h Aula Gérard-de-Ternier 18		<i>Formation duale</i> Contrat d'apprentissage envoyé avant le 15 août 2011 à l'OFPC qui inscrit les apprentis dans les écoles	Tests pratiques sur convocation	
	Mécatronique industrielle	26 janvier 2011 20h Aula Gérard-de-Ternier 18		<i>Formation duale</i> Les entreprises et associations professionnelles organisent des tests		
	Automobile	27 janvier 2011 20h Aula Gérard-de-Ternier 18				
CFP CONSTRUCTION	<i>Formation duale</i> Conception et planification Pierre Finitions et revêtement Electricité du bâtiment Bois Métallurgie du bâtiment	7 février 2011 20h Aula Ternier, Ch. Gérard-de-Ternier 18	16 février 2011 13h30-19h Aula Ternier, Ch. Gérard-de-Ternier 18			<i>Plein temps</i> 29 juin 2011 13h30-17h à l'Aula Ternier, Ch. Gérard-de-Ternier 18
	<i>Formation à plein temps</i> Dessin Bois Métallurgie du bâtiment					
CFP SERVICES ET HÔTELLERIE/ RESTAURATION	Coiffure, esthétique Boulangerie-Pâtisserie Confiserie Logistique Cuisine Restauration Intendance	31 janvier 2011 20h Aula Ternier (ch. Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy) Formation d'adultes Gestionnaire en intendance 7, 16 fév. et 3, 8, 16 mars 2011 à 18h. 25 av. de la Roseraie, 1205 Genève	16 février 2011 De 13h30 à 19h			

Ecoles / CENTRES	Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée	Confirmations d'inscription
CFP NATURE ET ENVIRONNEMENT DE LULLIER Ecole pour fleuriste Ecole d'horticulture	26 janvier 2011 19h	17 septembre 2011 de 9h à 18h	jusqu'au 6 avril 2011	4 mai 2011 Théorie et pratique 8h - 17h	
CFP ARTS APPLIQUES	19 janvier 2011 - 13h30 - 14h30 - 15h30 - 17h30	19 janvier 2011 13h-19h Visites des ateliers professionnels	24-28 janvier 2011 8h30-11h30/14h-16h30 31 janvier - 30 mars 2011 (Classes passerelles)	<ul style="list-style-type: none"> • Année initiale (tronc commun, ex. classe préparatoire) Concours 2 mars 2011 • Classes passerelles Présentation d'un dossier selon indications à l'inscription	29 juin 2011
CFP SANTE ET SOCIAL (CFPS) Ecole d'assistante en soins et santé communautaire filière assistant-e socio-éducatif-ve Ecoles tertiaires du CFPS Ecole des métiers du laboratoire	27 jan, 7 fév, 9 fév 2011 à 17h à la HEDS. (obligation d'assister à une séance) 24 jan et 8 fév 2011 (17h) rue Michel Servet 1 1206 GE, Auditoire B400 du CMU (obligation d'assister à une séance) Pour l'école d'éducatrice-s de l'enfance: 18 nov 2010 (18h30) 15 ch. Bougeries, 1231 Conches <i>se renseigner auprès du secrétariat de l'école (voir p. 36)</i>	2 février 2011 12h30-18h Bd de la Cluse 16, et chemin Thury 4 (bâtiment de la HEDS) 1206 Genève	Dates communiquées lors des séances d'info. obligatoires pour retirer le dossier d'inscription Dates communiquées lors des séances d'info. obligatoires pour retirer le dossier d'inscription Plein temps 25 mars 2011 (sauf école d'assistant-e-s de médecin: 15 avril 2011) ESEDE (Ecole d'éducatrice de l'enfance) en emploi: 18 fév 2011 <i>se renseigner auprès du secrétariat de l'école (voir p. 36)</i>	Renseignements auprès du secrétariat de l'école 022 388 57 50 Renseignements auprès du secrétariat de l'école 022 388 72 80 <i>se renseigner auprès du secrétariat de l'école (voir p. 36)</i>	<i>se renseigner auprès du secrétariat de l'école (voir p. 36)</i>
CFP COMMERCE Filière professionnelle commerciale Apprentis: secteur commercial FCPM	<ul style="list-style-type: none"> • Rive gauche: Lu 24 janvier 2011 20h15 EC Aimée-Stitelmann • Rive droite: Ma 25 janvier 2011 20h15 CEC Nicolas-Bouvier les apprentis doivent déposer leur contrat dès que possible à l'OFPC.	Les séances d'information tiennent lieu de portes ouvertes	<ul style="list-style-type: none"> • Elèves du CO: Ils devront rendre leur préinscription pour le 21 mars 2011 • Elèves écoles privées ou hors canton: 6 avril 2011 l'après-midi CEC André-Chavanne 	Elèves des écoles privées genevoises non conventionnées avec le DIP, des écoles privées d'autres cantons et tous les élèves provenant d'autres pays. <i>1^{ère} année:</i> Examen d'admission. <i>2^{ème} et 3^{ème} année:</i> Dates et lieux précisés lors de l'inscription	29 juin 2011 Après-midi 29 juin 2011 entre 14h et 16h

Ecoles / CENTRES	Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée	Confirmations d'inscription
MP POST-CFC	16 décembre 2010 19h, CEC Nicolas-Bouvier, bâtiment Lissignol, 8 rue Rousseau, 1201 Genève		Envoyer le dossier d'inscription avant le 4 fév. 2011 à Mme Véronique Fernandez, CEC Nicolas-Bouvier, Bât. Lissignol, 8 rue Rousseau 1201 GE	22 au 24 août 2011	Les candidats ont jusqu'au 15 juillet pour envoyer leur CFC au secrétariat du bâtiment Lissignol
Ecole de culture générale ECG	<i>Rive droite:</i> 17 janvier 2011 20h ECG Henry-Dunant	Les séances d'information tiennent lieu de portes ouvertes	<i>Elèves transférés du PO</i> <i>Entrée en 2^e et 3^e années.</i> Séance d'information obligatoire le 18 mai 2011 13h30		<i>Entrée en 1^{re} année</i> 29 juin 2011 13h à 17h30 <i>Elèves transférés du PO. Entrée en 2^e et 3^e années.</i> 29 juin 2011 8h30-11h30
	<i>Genève-sud:</i> 31 janvier 2011 20h ECG Ella-Maillart		<i>Elèves des écoles privées ou hors Genève</i> <i>Entrée en 1^{re} année</i> 6 avril 2011 Après-midi CEC André-Chavanne	<i>Elèves des écoles privées non reconnues par l'Association genevoise des écoles privées (AGEP) ou hors Genève. Entrée en 1^{re} année</i>	29 juin 2011 8h30 à 11h30 dans l'école d'attribution
	<i>Rive gauche:</i> 18 janvier 2011 20h ECG Jean-Piaget		<i>Elèves des écoles privées ou hors Genève.</i> <i>Entrée en 2^{me} année</i> Retrait du dossier du 18 au 20 avril 2011 Inscription le 3 mai 2011 8h30-10h30 dans les 3 ECG.	<i>Elèves des écoles privées ou hors Genève. Entrée en 2^{me} année</i> Examens d'admission obligatoires Dates et lieux précisés lors de l'inscription	
Service de la transition professionnelle	22 mars 2011 20h ECG H-Dunant	<ul style="list-style-type: none"> • La séance d'information tient lieu de portes ouvertes • Entretiens ou visites individuelles peuvent être organisés • 022 388 73 20 	Séances de validation des dossiers: 13 avril 2011 de 13h30 à 17h30. Sur convocation. Dossiers d'inscription à envoyer avant le 25 mars 2011 Service de la transition professionnelle, Av. de Châtelaine 40, 1203 GE		29 juin 2011 8h30-12h30: inscription des élèves pour la transition professionnelle duale 13h30-17h30: inscriptions des élèves pour la transition professionnelle plein-temps.
			Service des classes d'accueil	Tout au long de l'année, jusqu'à fin février	

Ecoles / CENTRES	Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée ou examens d'admission	Confirmations d'inscription
<p>Collège de Genève</p> <p>Maturité mention bilingue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emilie Gourd/ Claparède 17 jan 2011 18h15 et 20h15 à l'aula du Collège Claparède • Voltaire/Nicolas-Bouvier 18 jan 2011 20h15 à l'aula du Collège Voltaire • De Saussure/De Staël 19 jan 2011 20h15 à l'aula du Collège de Madame De Staël • Rousseau/Sismondi/Chavanne 20 jan 2011 20h15 à l'aula du Collège Rousseau • Calvin/De Candolle 24 jan 2011 20h15 à l'aula Frank-Martin • 21 mars 2011 20h15 à l'aula Frank-Martin 	<p>Les séances d'information tiennent lieu de portes ouvertes</p>	<p><i>Elèves venant du CO:</i> préinscription avant le 21 mars 2011 et convocation le 13 avril (après-midi) pour indiquer leur choix d'OS et de niveaux.</p> <p><i>Elèves des écoles privées:</i> Mercredi après-midi 6 avril 2011 au CEC André-Chavanne.</p>	<p><i>Elèves des écoles privées genevoise non conventionnées avec le DIP, des écoles privées d'autres cantons et tous les élèves provenant d'autres pays.</i></p> <p><i>1^e, 2^e et 3^e années:</i> Examens d'admission du 22 au 24 août 2011</p>	<p>Mercredi après-midi 29 juin 2011</p>
<p>Haute école de travail social-HETS Genève</p> <p>Les séances ont lieu à l'Auditoire E 007, 16 rue Pré-Jérôme</p>	<p>Filière en travail social</p> <p>Participation obligatoire à la séance d'information pour la candidature</p> <p>Filière psychomotricité</p> <p>Participation obligatoire à la séance d'information pour la candidature</p>		<p>Dépôt du dossier: 15 février 2011</p> <p>Dépôt du dossier: 11 mars 2011</p>	<p>Renseignements lors des séances d'information ou auprès du secrétariat des admissions.</p>	

Ecoles / CENTRES	Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée	Confirmations d'inscription
Haute école de santé-Genève (HEdS-GE)	<p>Mercredi 17 novembre 2010 17h15 à 18h45</p> <p>Mercredi 12 janvier 2011 17h15 à 18h45</p> <p>Mercredi 23 mars 2011 17h15 à 18h45</p>	<p>Mercredi 26 janvier 2011 11h à 17h, Avenue de Champel 47</p>	<p>Se renseigner sur le site de l'Ecole: www.hesge.ch/heds</p>	<p>Se renseigner sur le site de l'Ecole: www.hesge.ch/heds</p>	<p>Se renseigner sur le site de l'Ecole: www.hesge.ch/heds</p>
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève hepia	<p>Vendredi 26 novembre 2010 17h Aula hepia, site de la Prairie</p> <p>Samedi 27 novembre 2010 10h30 et 14h, Aula hepia, site de la Prairie</p>	<p>Vendredi 26 novembre 2010 14h-18h, site de la Prairie</p> <p>Samedi 27 novembre 2010 10h-17h, site de la Prairie</p>	<p>Délai d'inscription: 15 juin 2011</p>	<p>se renseigner sur le site de l'école: www.hesge.ch/hepia</p>	<p>L'inscription est confirmée dès validation des dossiers d'inscription et paiement des frais d'inscription</p>
Haute école de gestion HEG	<p>se renseigner sur le site: www.hesge.ch/heg</p>	<p>se renseigner sur le site: www.hesge.ch/heg</p>	<p>15 mars 2011 pour les candidat-e-s soumis à examens d'admission</p> <p>19 mai 2011 pour les candidat-e-s admis sans examens d'admission</p>	<p>se renseigner sur le site: www.hesge.ch/heg</p>	<p>Par écrit uniquement dans les 4 semaines suivant la réception du dossier complet et paiement de la finance d'inscription</p>
Haute école de musique HEM	<p>Se renseigner sur le site: www.hemge.ch</p>		<p>Du 1^{er} janvier au 28 février 2011</p>	<p>Du 15 avril au 15 mai 2011</p>	<p>Fin juin 2011</p>

Ecoles / CENTRES	Séances d'information	Portes ouvertes	Inscriptions	Tests d'entrée	Confirmations d'inscription
<p>Haute école d'art et de design, HEAD-Genève</p> <p>Arts visuels et cinéma</p> <hr/> <p>Design</p>	<p>Mercredi 8 déc 2010 18h15, Bd Helvétique 9</p> <p>Mercredi 1^{er} déc 2010 18h15, Bd James-Fazy 15</p>	<p>Mercredi 19 janvier 2011</p> <p>- Séance d'information Arts Visuels et Cinéma: 17h (Bd Helvétique 9)</p> <p>- Séance d'information Design: 18h (Bd James-Fazy 15)</p>	<p>Arts visuels et cinéma: Jusqu'au 29 avril 2011</p> <p>Design: du 22 nov 2010 au 15 avril 2011</p>	<p>Concours d'admission (examens des dossiers et entretiens) 9 au 13 mai 2011</p>	
<p>Collège pour adultes Alice-Rivaz</p>	<p>31 mars 2011 18h</p> <p>Salle de réunion du Collège pour adultes Alice-Rivaz</p>		<p>12-18 avril 2011</p> <p>15h-18h30</p>		
<p>Ecole de culture générale pour adultes</p>			<p>16-18 mai 2011</p> <p>de 16h à 19h (EC Jean-Piaget)</p> <p>28 juin et 26 août</p> <p>de 15h à 18h (Pour les étudiants déjà porteurs d'un titre du secondaire II: Cert. ECG, diplôme de commerce, CFC, ...)</p> <p>(EC Jean-Piaget)</p>		
<p>Université de Genève</p>	<p>3 novembre 2010</p> <p>8h30 à 16h, Uni Mail</p> <p>c.f. www.unige.ch/dase</p>	<p>c.f. www.unige.ch/dase</p>	<p>c.f. www.unige.ch/dase et www.unige.ch/immat</p>	<p>Pas pour les porteurs de maturité suisse</p>	

5.3

Autres renseignements (allocations, écoles privées)

ALLOCATIONS FAMILIALES

La loi fédérale sur les allocations familiales est entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Elle prévoit l'octroi d'une allocation pour enfant dès la naissance et jusqu'à l'âge de 16 ans et l'octroi d'une allocation de formation professionnelle de 16 ans jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à la fin du mois au cours duquel il atteint 25 ans.

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez vous adresser à:

- ▶ votre employeur si vous êtes salarié.
- ▶ votre caisse d'allocations familiales, si vous êtes indépendant.
- ▶ la Caisse cantonale genevoise de compensation, route de Chêne 54, 1208 Genève, Tél. 022/718.67.67. si vous n'exercez pas d'activités lucratives, si vous êtes rentier AVS/AI ou bénéficiaire de l'aide sociale.
- ▶ votre caisse de chômage, si vous êtes chômeur.

Service des allocations familiales

Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. 022 718 67 67
Fax 022 718 68 59
www.ccgcavs.ch
scaf@ccgc.ch

ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE

La Loi sur l'orientation, la formation professionnelle et le travail des jeunes gens (C.2.05., section 4) prévoit l'octroi d'allocations d'apprentissage.

A droit à une allocation d'apprentissage (pour autant que les conditions légales – notamment de revenus – soient remplies):

- ▶ Les personnes en formation genevoises, suisses ou étrangères visées par les Accords sur la libre circulation des personnes dont le répondant est domicilié et contribuable dans le canton ou en zone frontalière et travaille dans le canton.
 - ▶ Les personnes en formation étrangères non visées par les Accords sur la libre circulation des personnes dont le répondant est domicilié dans le canton et a résidé en Suisse depuis 3 ans au moment de l'entrée en apprentissage, ou dont le répondant est au bénéfice depuis 3 ans au moins d'un permis de travailleur frontalier.
 - ▶ Les personnes en formation étrangères non visées par les Accords sur la libre circulation des personnes dont le répondant est domicilié dans le canton et jouit du statut de réfugié accordé par l'autorité fédérale compétente.
- Les bénéficiaires d'une allocation d'apprentissage ont également droit à un remboursement des frais de matériel.

Service des allocations d'études et d'apprentissage

Rue Pécolat 1
1201 Genève
Tél. 022 388 73 50
Fax 022 388 73 99
www.ge.ch/bourses

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

La Loi d'encouragement aux études (C 1 20) prévoit, sous certaines conditions, différents types d'aide financières pour l'étudiant-e qui commence une formation postobligatoire. Les personnes qui peuvent en bénéficier sont notamment:

- ▶ L'étudiant-e genevois-e, suisse ou étranger-ère visé-e par les Accords sur la libre circulation, dont le répondant est domicilié et contribuable dans le canton ou en zone frontalière et travaille dans le canton;
- ▶ L'étudiant-e étranger-ère non visé-e par les Accords sur la libre circulation des personnes dont le répondant est domicilié et contribuable en Suisse depuis 5 ans, dont les 2 dernières années passées sans interruption à Genève;
- ▶ L'étudiant-e dont le répondant, domicilié-e dans le canton de Genève, jouit du statut de réfugié accordé par l'autorité fédérale compétente ou à l'étudiant-e qui jouit du statut de réfugié après avoir été demandeur d'asile dans le canton et dont le répondant n'est pas domicilié en Suisse.

Service des allocations d'études et d'apprentissage

Rue Pécolat 1
1201 Genève
Tél. 022 388 73 50
Fax 022 388 73 99
www.ge.ch/bourses

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Il existe à Genève de nombreuses écoles privées ou institutions qui proposent des alternatives aux formations dispensées dans les écoles publiques. Plusieurs d'entre elles sont membres de l'Association genevoise des écoles privées.

Ces écoles :

- ▶ préparent aux examens officiels de fin d'études secondaires supérieures, tels que maturités, baccalauréats ou diplômes étrangers équivalents;
- ▶ dispensent des formations linguistiques ou commerciales en vue des examens officiels ou débouchant sur des diplômes privés,
- ▶ offrent des formations différentes avec des diplômes ou certificats propres à chaque école.

Avant de s'inscrire dans une école privée, il est possible de se renseigner auprès de l'Association genevoise des écoles privées ou auprès des écoles directement. Le site internet de cette association donne également toutes sortes d'informations utiles.

Association genevoise des écoles privées

Rue de Saint-Jean 98
1201 Genève
tél. 022 715 31 11
fax 022 715 32 13
www.agep.ch
info@agep.ch

Enfin, le département de l'instruction publique assure une surveillance générale des écoles privées et délivre les autorisations nécessaires. La liste des établissements recensés est consultable par internet à l'adresse www.geneve.ch/dip/sep ainsi qu'au service de l'enseignement privé.

Service de l'enseignement privé

Rue des Gazomètres
1205 Genève
Tél. 022 327 50 66
Fax 022 327 50 67
www.ge.ch/dip/sep
sep@etat.ge.ch

Annexes

6.0

- 6.1 Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II
- 6.2 Liste alphabétique d'adresses
- 6.3 Liste des sigles et abréviations
- 6.4 Exemples de contrat d'apprentissage
 - dual
 - école à plein temps
- 6.5 Exemple de certificat de capacité
- 6.6 Attestation à signer par les parents



6.1

Conditions d'admission aux différentes formations du secondaire II

FORMATION PROFES- SIONNELLE INITIALE EN ENTREPRISE

Conditions légales d'admission à la formation professionnelle initiale en entreprise

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ avoir conclu un contrat d'apprentissage avec une entreprise autorisée à former des apprentis; personnes au bénéfice:
- ▶ d'un permis B (séjour et d'activité): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population. L'employeur doit ensuite demander chaque année le renouvellement du permis;
- ▶ d'un permis G (permis pour frontaliers et uniquement pour activité en Suisse): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis Ci (enfants de fonctionnaires internationaux): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis C (établissement et activité): elles n'ont pas besoin de demander d'autorisation;
- ▶ d'un permis F (étrangers au bénéfice d'une suspension provisoire du renvoi définitif): demander une autorisation de travail à l'Office cantonal de la population;
- ▶ d'un permis N (requérants d'asile): en principe pas d'accès à l'apprentissage en entreprise, sauf cas exceptionnels examinés par l'Office cantonal de la population.

DOSSIER POUR L'INSCRIPTION EN FORMATION PROFESSION- NELLE

Le Service de la formation professionnelle de l'OFPC se charge de l'inscription des futur-e-s apprenant-e-s aux cours théoriques donnés en école. Les candidat-e-s doivent faire parvenir à l'OFPC un dossier comprenant plusieurs documents ou copies (contrat d'apprentissage, copie de la pièce d'identité, copie du dernier bulletin scolaire, etc.). La liste détaillée et les documents eux-mêmes sont téléchargeables sur le site de l'OFPC à l'adresse www.geneve.ch/ofpc/fplnscriptions/default.asp

Tous ces documents sont aussi disponibles – en version papier – au secrétariat du Service de la formation professionnelle.

Ils peuvent également être demandés par téléphone (022 388 45 01) ou par courrier, à l'adresse OFPC:

**Inscriptions FP
Administration
rue Prévost-Martin 6
1205 Genève.**

FORMATION PROFES- SIONNELLE INITIALE EN ÉCOLE

ARTS APPLIQUÉS (CFP AA)

Année initiale (tronc commun ex. classe préparatoire)

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ être promu-e de 9^e du Cycle d'orientation voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92) ou d'une institution jugée équivalente;
- ▶ réussir le concours d'entrée.
- ▶ les candidats domiciliés dans un autre canton doivent obtenir l'autorisation de leur canton de domicile
 - candidats scolarisés en France: brevet des collèges exigé
 - pour les non genevois: remplir les conditions de domicile fixées à l'article 15 du règlement de l'enseignement secondaire
 - candidats scolarisés à l'étranger: 3 ans d'études secondaires au minimum.

Classes passerelles

- ▶ Être titulaire d'une maturité gymnasiale ou d'un baccalauréat non spécifique ou
 - ▶ être titulaire d'un certificat fédéral de capacité non spécifique et d'une maturité professionnelle;
 - ▶ réussir le concours d'entrée.
- Cette classe remplace l'année de stage pratique dans la profession.
- ▶ être titulaire d'un certificat de culture générale option arts.

COMMERCE

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92.

CONSTRUCTION

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

ÉCOLE POUR FLEURISTE DE LULLIER ET ÉCOLE D'HORTICULTURE

- ▶ Être promu-e de 9^e du Cycle d'orientation (voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92) ou d'une institution jugée équivalente;
- ▶ réussir le concours d'entrée;
- ▶ candidats scolarisés à l'étranger, l'École juge des équivalences;

SANTÉ ET SOCIAL

- ▶ Être promu-e de 9^e du Cycle d'orientation (voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92) ou d'une institution jugée équivalente
- ▶ réussir les tests d'aptitude;
- ▶ Pour les assistant-e-s en soins et santé communautaire il faut avoir 16 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année du début de la formation.
- ▶ Pour les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s, voir site internet: geneve.ch/cefops/assisocioeducatif

SERVICES ET HÔTELLERIE / RESTAURATION

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ pour l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale (AFP) être au bénéfice d'un contrat d'apprentissage approuvé par l'OFPC.

TECHNIQUE

- ▶ Avoir 15 ans révolus;
- ▶ Voir tableau «Admission des élèves au 10^e degré», p. 92.

AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES À PLEIN TEMPS DANS UNE ÉCOLE

Conservatoire de musique de Genève

CONSERVATOIRE SUPÉRIEUR (SECTION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES, FORMATION INSTRUMENTALE)

- ▶ Avoir 15 ans révolus (18 ans pour les chanteurs/ chanteuses);
- ▶ réussir l'examen d'admission (épreuve instrumentale ou vocale, évaluation des connaissances musicales générales);
- ▶ être en possession d'un diplôme de fin d'études secondaires postobligatoires. Des dérogations sont possibles pour ceux qui n'auraient pas encore terminé ces études.

ARTICLE 38 DU RÈGLEMENT DU CO: PROMOTION ET ADMISSION AU 10^E DEGRÉ

1 La promotion de l'élève est soumise aux conditions suivantes:

a) Norme de base: une moyenne annuelle de 3,5 est requise pour chaque discipline.

b) Tolérances: l'élève qui ne remplit pas la norme de base est néanmoins promu à condition que sa moyenne générale annuelle soit au moins égale à 4,0 et qu'il n'ait pas plus de trois notes entre 3 et 3,4 ou pas plus de deux notes entre 2,5 et 3,4.

c) La note minimum de 3 est exigée en français et en mathématiques.

2 Tout élève qui remplit les conditions de l'alinéa 1 est admis au 10^e degré dans une filière de formation de l'enseignement secondaire II.

3 Pour le surplus, les conditions d'admission dans les filières de formation du secondaire II, établies en accord avec le cycle d'orientation, sont fixées dans les règlements de formation du Conseil d'Etat ou les règlements d'études prévus dans un règlement du Conseil d'Etat, exceptionnellement par un règlement du Conseil d'Etat concernant une école ou un type d'école.

Voir tableau «Admissions des élèves au 10^e degré», page suivante.

ARTICLES 15, 16 ET 17 DU RÈGLEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C 1 10.24)

Art. 15 Conditions de domicile

1 Sont admis dans l'enseignement secondaire postobligatoire :

- a) les élèves mineurs dont les parents ou le répondant sont domiciliés dans le canton;
- b) les élèves genevois, quel que soit leur domicile ou celui de leurs parents ou de leur répondant;
- c) les élèves majeurs domiciliés dans le canton et dont les parents ou le répondant, domiciliés dans le canton, pourvoient à leur entretien selon la loi;

d) les élèves majeurs domiciliés dans le canton sans leurs parents ou leur répondant, lorsqu'ils sont économiquement indépendants au sens de la loi sur l'encouragement aux études (art. 19) et qu'ils ont déposé leur acte d'origine ou qu'ils sont au bénéfice d'un permis d'établissement.

Réserves

2 Demeurent réservées les dispositions concernant :

- a) les apprentis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage dans une entreprise qui ont l'obligation de fréquenter l'enseignement professionnel obligatoire;

- b) les conventions entre la République et canton de Genève et les autres cantons suisses relatives à l'admission dans leurs écoles publiques respectives d'élèves domiciliés sur le territoire de l'autre canton;

- c) les élèves dont l'un des répondants au moins jouit du statut de frontalier, assujetti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton;

- d) les personnes qui remplissent les conditions particulières d'admission dans une filière professionnelle ou spécifique pour adultes.

Exception

3 Les élèves ne remplissant pas les conditions des alinéas 1 et 2 du présent article peuvent être admis dans l'enseignement secondaire post-obligatoire dans la limite des places disponibles et pour autant qu'ils s'acquittent du coût de leur formation prévu par les conventions.

4 A titre exceptionnel, un élève non domicilié dans le canton peut être admis dans une école pour des motifs impérieux et avec l'accord préalable de la direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Art. 16 Modalités d'admission des élèves du cycle d'orientation au 10^e degré

1 Afin de faciliter l'intégration des élèves dans une filière du postobligatoire, une commission d'admission, formée de représentants des directions du cycle d'orientation et des écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire, examine la situation des élèves du cycle d'orientation qui, au moment des inscriptions du printemps, ne sont pas admissibles au 10^e degré dans une filière de leur choix.

2 La commission d'admission enregistre tous les éléments permettant une orientation appropriée des élèves, notamment les notes obtenues et leur progression, les résultats des épreuves communes et le projet envisagé par l'élève et ses parents.

3 Durant la période qui s'étend des pré-inscriptions aux confirmations d'inscription, les élèves sont invités à réajuster leur projet pour le 10^e degré en fonction de l'évolution de leurs résultats scolaires, en concertation avec les écoles concernées.

4 Lors des confirmations des inscriptions en fin d'année scolaire, ces élèves s'inscrivent dans les filières pour lesquelles ils ont atteint les normes d'admission.

Art. 17 Admission au 10^e degré des élèves qui ne sont pas issus de l'école publique

1 Les élèves qui ne sont pas issus d'une école publique suisse, ou ceux qui proviennent d'autres filières que celles mentionnées dans les conditions d'admission de l'école ou de la formation, sont astreints à des examens d'admission.

2 Les élèves issus des écoles privées genevoises membres de l'Association genevoise des écoles privées sont dispensés des examens d'admission, s'ils sont promus dans l'école privée.

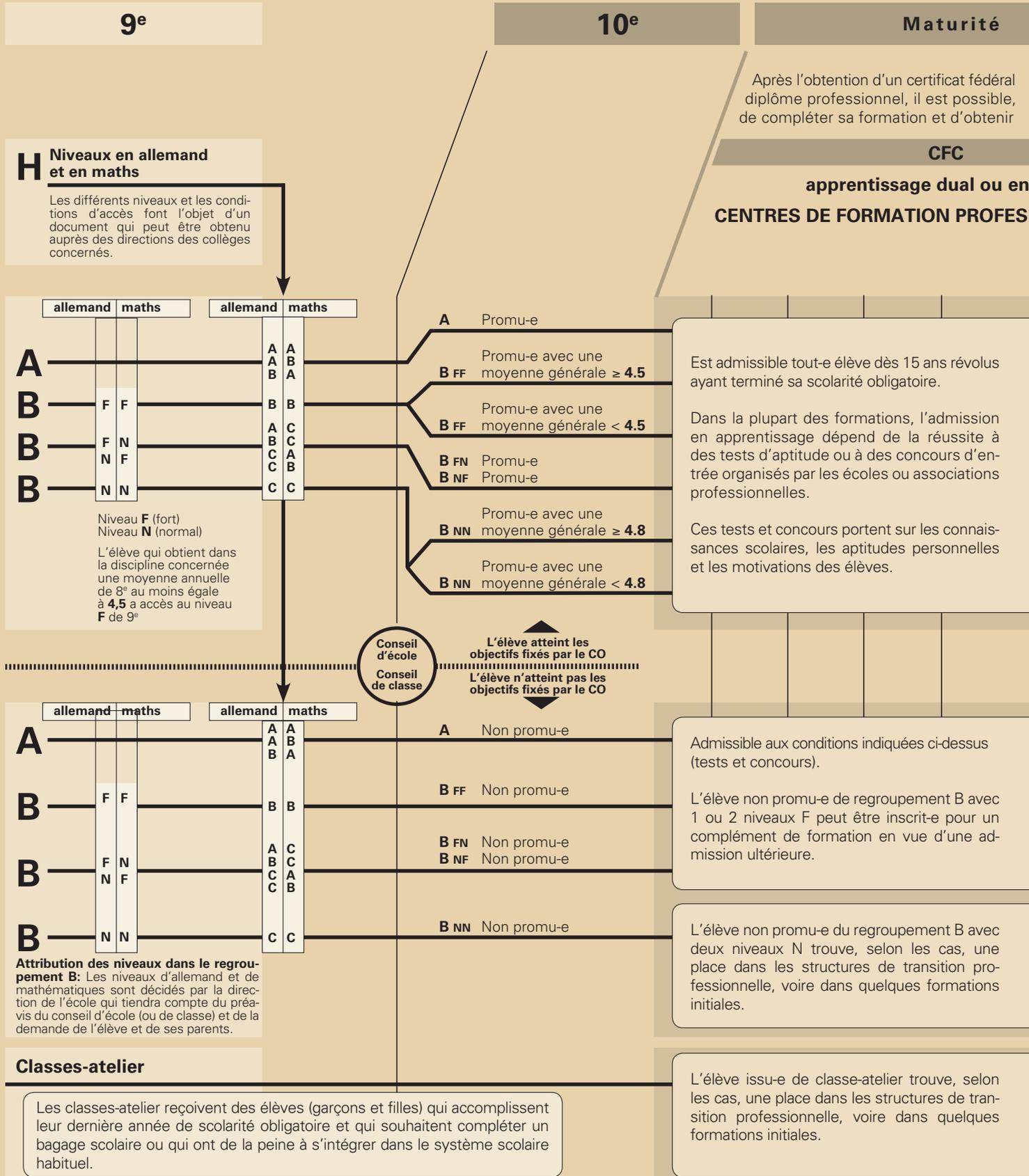
3 L'admission des élèves dans une des filières de l'enseignement secondaire postobligatoire sera fonction des prérequis spécifiques, constatés par l'école publique à la suite des examens d'admission ou attestés par l'école privée genevoise.

4 Les directions des écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire contribuent à la formation continue en acceptant l'inscription d'adultes satisfaisants aux conditions générales d'admission. Demeurent réservées les conditions particulières à chaque type d'école.

ADMISSION DES ÉLÈVES AU 10^e DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les conditions présentées ci-dessous seront valables exclusivement pour les inscriptions des élèves à la rentrée 2010.

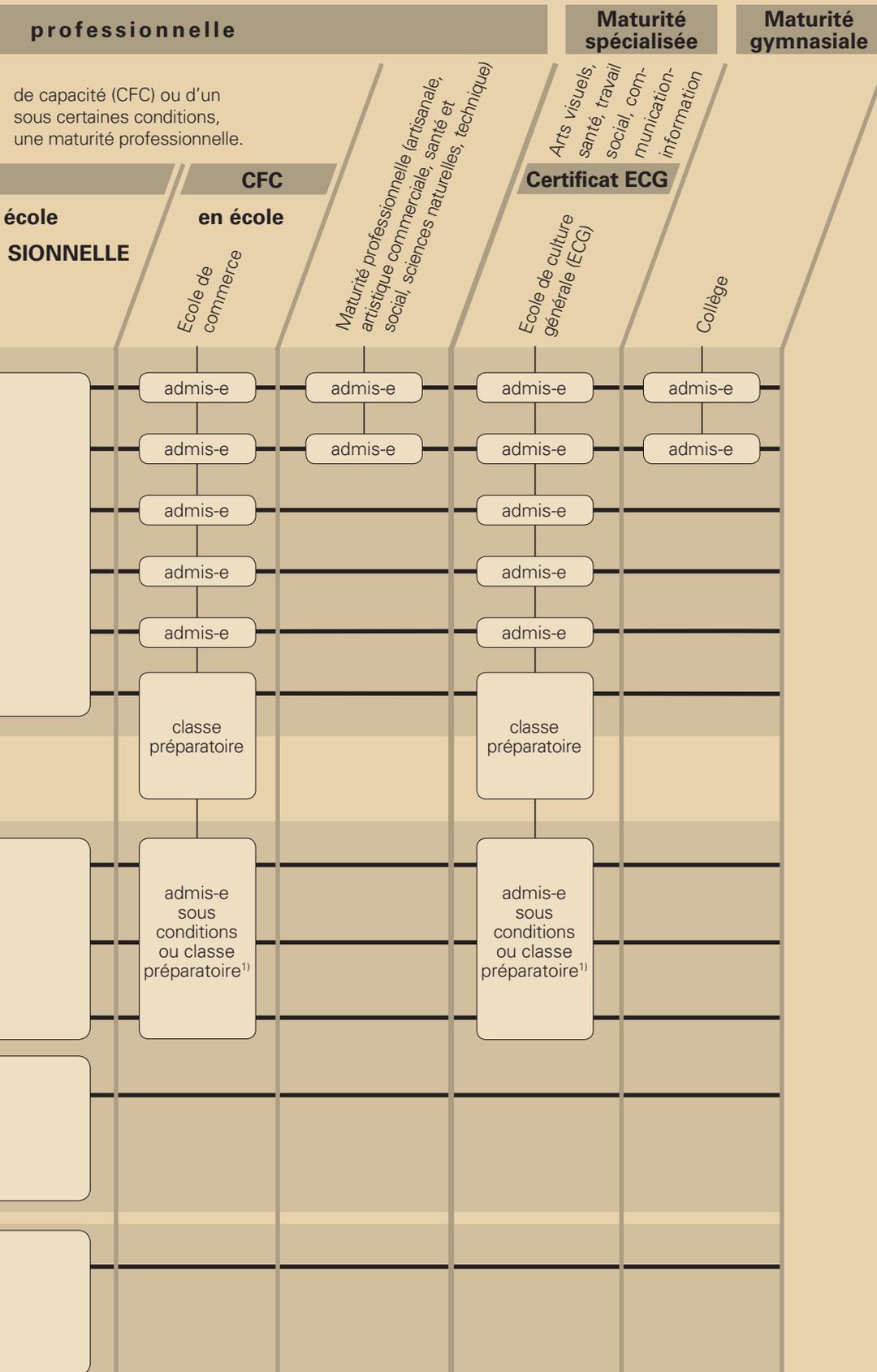
Formation



POSTOBLIGATOIRE

professionnelle duale ou en école

Formation générale



¹⁾ Les décisions d'admission des élèves non promu-e-s sont discutées par les direction d'école qui accueillent les élèves lors des inscriptions. Elles s'appuient sur tous les éléments pouvant aider à une orientation positive des élèves. Elles tiennent compte notamment:

- des notes obtenues par l'élève et de leur progression,
- des résultats des épreuves communes,
- du choix de l'élève et de ses parents.

6.2

*Liste alphabétique d'adresses***Association genevoise des écoles privées**

Secrétariat
Rue de Saint-Jean 98
1211 Genève 11
Tél. 022 715 31 11
Fax 022 715 32 13
www.agep.ch
info@agep.ch

**Berner Fachhochschule/
Haute école spécialisée bernoise**

Schwarztorstrasse 11
3005 Berne
Tél. 031 370 89 89
Fax 031 370 89 88
www.bfh.ch
office@bfh.ch

Centre de formation professionnelle Arts appliqués

Rue Necker 2
1201 Genève
Tél. 022 388 50 00
Fax 022 388 50 59
www.ge.ch/cfpaa
info.eaa@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle – Construction

Chemin Gérard-de-Ternier 18
Tour B
CP 527
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 11
Fax 022 388 82 10
icp.ge.ch/po/cfp-c

CFP coordination

CEC Nicolas-Bouvier
Tél. 022 546 24 16
www.geneve.ch/formation_ professionnelle/maturite_ professionnelle.asp
francois.antille@edu.ge.ch

Centre de formation professionnelle Nature et Environnement

Route de Presinge 150
1254 Jussy
Tél. 022 546 67 10
Fax 022 546 67 11
www.ge.ch/epl
secretariat.lullier@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle Santé et Social CFPS

Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 00
Fax 022 388 34 44
www.ge.ch/cefops/
cefops-infos@etat.ge.ch

Ecole d'assistant-e-s de médecin

Tél. 022 388 34 10

Ecole de soins ambulanciers

Tél. 022 388 34 30

CFPS- École des métiers du laboratoire

– TECHNICIEN-NE-S EN ANALYSES BIOMÉDICALES (TAB) ES
– FORMATION DE CYTOTECHNICIEN-NE-S
Chemin Thury 6
1206 Genève
Tél. 022 388 34 40
Fax 022 388 34 45
www.ge.ch/cefops
eclab@etat.ge.ch

Formation de laborantin-e-s

Option chimie et biologie
Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
www.ge.ch/cefops
chim-biol@etat.ge.ch

CFPS – Ecole d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s

Rue des Caroubiers 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 72 80
Fax 022 388 72 99
eaf@etat.ge.ch

CFPS – Ecole d'assistant-e-s en soins et santé communautaire

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 57 50
assc@etat.ge.ch

CFPS – Ecole supérieure d'éducateur/éducatrice de l'enfance

Chemin des Bougeries 15
1231 Conches
Tél. 022 388 35 20
Fax 022 388 35 40
secretariateeje@etat.ge.ch

CFPS – Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 35 00
Fax 022 388 35 67
echid@etat.ge.ch

Formation d'assistant-e-s dentaires

Av. de la Roseraie 25
1205 Genève
Tél. 022 388 72 96
Fax 022 388 41 79
forad@etat.ge.ch

Formation des technicien-ne-s dentistes

Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 petit-Lancy
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
www.ge.ch/cefops

CFPS – Ecole de pédicures-podologues

Boulevard de la Cluse 16
1205 Genève
Tél. 022 388 34 90
Fax 022 388 35 66
ecpod@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle Services et hôtellerie/restauration

Chemin Gérard de Ternier 18
Tour D
CP 567
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 67
Fax 022 388 83 62
<http://icp.ge.ch/po/cfp-shr>

Ecole de gestionnaires en intendance

Avenue de la Roseraie 25
1205 Genève
Tél. 022 388 41 90
ecgef@etat.ge.ch

Centre de formation professionnelle Technique CFPT

Route du Pont-Butin 43
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 88 00
Fax 022 388 88 11
www.ge.ch/cfp/technique

CFPT – Ecole d'horlogerie

Route du Pont-Butin 43
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 87 26
Fax 022 388 87 77
www.ge.ch/cfp/technique

CFPT – Ecole d'électronique

Route du Pont-Butin 43
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 87 27
Fax 022 388 87 77
www.ge.ch/cfp/technique

CFPT – Ecole d'informatique

Chemin Gérard-de-Ternier 10
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 87 28
Fax 022 388 87 65
www.ge.ch/cfp/technique

CFPT – Ecole de mécanique industrielle

Avenue Louis-Bertrand 38
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 88 01
Fax 022 388 88 88
www.ge.ch/cfp/technique

CFPT – Ecole des métiers de l'automobile

Avenue Louis-Bertrand 38
CP 548
1213 Petit-Lancy 1
Tél. 022 388 82 35
Fax 022 388 88 11
www.ge.ch/cfp/technique

CEC André-Chavanne

Avenue Trembley 14
1209 Genève
Tél. 022 388 37 00
Fax 022 388 37 01
www.cec-chavanne.net
andre-chavanne@etat.ge.ch

Cité des métiers et de la formation – Genève

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Ouverture en continu de 10h à 17h
Tél. 022 388 44 00
www.citedesmetiers.ch
citedesmetiers@etat.ge.ch

Collège Calvin

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 32 00
Fax 022 388 32 01
www.wedu.ge.ch/po/calvin
college.calvin@etat.ge.ch

Collège Claparède

Chemin de Fossard 61
1231 Conches
Tél. 022 388 22 00
Fax 022 388 22 37
college.claparede@etat.ge.ch

Collège de Candolle

Rue d'Italie 5
1204 Genève
Tél. 022 388 48 00
Fax 022 388 48 39
www.collegedecandolle.net/site/
college.candolle@etat.ge.ch

Collège de Genève

Conférence des directrices et directeurs
Administration
Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 90
Fax 022 388 33 91
college-de-geneve@etat.ge.ch

Collège de Saussure

Vieux-Chemin d'Onex 9
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 388 43 00
Fax 022 388 43 99
<http://icp.ge.ch/saussure>
college.saussure@etat.ge.ch

CEC Madame de Staël

Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge
Tél. 022 388 48 50
Fax 022 388 49 28
www.wedu.ge.ch/po/stael
madame-de-stael@etat.ge.ch

CEC Emilie-Gourd

Rue Le-Corbusier 15
1208 Genève
Tél. 022 388 36 00
Fax 022 388 36 99 www.ge.ch/emilie-gourd
emilie-gourd@etat.ge.ch

CEC Nicolas-Bouvier

Rue de Saint-Jean 60
1203 Genève
Tél. 022 546 22 00
Fax 022 546 22 55
www.wedu.ge.ch/po/bouvier
nicolas-bouvier@etat.ge.ch

Collège pour adultes Alice-Rivaz

Rue Théodore-de-Bèze 2-4
1204 Genève
Tél. 022 388 33 70
Fax 022 388 33 76
www.wedu.ge.ch/po/rivaz
COPAD@etat.ge.ch

Collège Rousseau

Avenue du Bouchet 16 A
1209 Genève
Tél. 022 388 09 00
Fax 022 388 09 50
www.wedu.ge.ch/po/rousseau
college.rousseau@etat.ge.ch

Collège Sismondi

Chemin Eugène-Rigot 3
1202 Genève
Tél. 022 388 79 00
Fax 022 388 79 49
www.ge.ch/sismondi/
college.sismondi@etat.ge.ch

Collège Voltaire

Rue Voltaire 21
1201 Genève
Tél. 022 388 08 00
Fax 022 388 08 80
hypo.ge.ch/www/cvlt/html/
welcome.html
college.voltaire@etat.ge.ch

**Conservatoire de musique
de Genève (formation
non professionnelle et
préprofessionnelle
musique et théâtre)**

Rue de l'Arquebuse 12
Case postale 5155
1211 Genève 11
Tél. 022 319 60 60
Fax 022 319 60 62
www.cmusge.ch
adm@cmusge.ch

**Direction générale
de l'enseignement secondaire
postobligatoire (DGPO)**

Service de la scolarité
Rue de l'Hôtel de Ville 6
1204 Genève
Tél. 022 546 59 13
Fax 022 546 59 69
www.ge.ch/po
dgp@etat.ge.ch

**Direction générale
du Cycle d'orientation (DGCO)**

Collège des Coudriers
Avenue Joli-Mont 15a
1209 Genève
Tél. 022 388 53 00
Fax 022 388 53 98
www.ge.ch/co
dgco@etat.ge.ch

**Ecole de commerce
Aimée-Stitelmann**

Route de Base 24
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 388 20 50
Fax 022 388 20 99
http://icp.ge.ch/po/aimee-stitelmann
aimee-stitelmann@etat.ge.ch

**Ecole de culture générale
Henry-Dunant**

Avenue Edmond-Vaucher 20
1203 Genève
Tél. 022 388 59 00
Fax 022 388 59 80
info-ecg-dunant@etat.ge.ch

**Ecole de culture Générale
Ella-Maillart**

Route de Base 22
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 546 29 70
Fax 022 546 29 99
info-ecg-maillart@etat.ge.ch

**Ecole de culture générale
Jean-Piaget**

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 00
Fax 022 388 78 79
info-ecg-piaget@etat.ge.ch

**Ecole de culture générale
pour adultes**

Chemin de Grange-Falquet 17
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 388 78 70
Fax 022 388 78 79

**Ecole de langue et
de civilisation française**

Uni-Bastions
Rue de Candolle 3
1205 Genève
Tél. 022 705 74 33
Fax 022 705 74 39
www.unige.ch/lettres/elcf
elcf@unige.ch

**Ecole de traduction
et d'interprétation**

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1205 Genève
Tél. 022 379 87 08/09
Fax 022 379 87 16/50
www.unige.ch/eti
marie-laure.cudet@unige.ch

Ecole d'ingénieurs de Changins

1260 Nyon
Tél. 022 363 40 50
Fax 022 361 35 88
www.eichangins.ch
office@eic.vd.ch

**Ecole d'ingénieurs et
d'architectes de Fribourg**

Pérolles 80
1705 Fribourg
Tél. 026 429 66 11
Fax 026 429 66 00
www.eif.ch
office@eif.ch

**Ecole d'ingénieurs
de St-Imier**

Rue B. Savoye 26
2610 St-Imier
Tél. 032 942 42 42
Fax 032 942 42 43
www.eisi.ch
office@eisi.hes-be.ch

**Ecole d'ingénieurs
de l'Arc jurassien**

Hôtel-de-Ville 7
2400 Le Locle
Tél. 032 930 30 30
Fax 032 930 30 50
www.eicn.ch
secretariat@eicn.ch

**Ecole d'ingénieurs du canton
de Vaud (Lausanne et Yverdon)**

Route de Cheseaux 1
1400 Yverdon
Tél. 024 423 21 11
Fax 024 425 00 50
www.eivd.ch
info@eivd.ch

**Ecole d'ingénieurs
du canton de Vaud**

Rue de Genève 55
1004 Lausanne
Tél. 021 622 76 76
Fax 021 622 76 77
www.esig.ch
comem@eivd.ch

**Ecole d'ingénieurs
du Valais**

Route du Rawyl 47
1950 Sion 2
Tél. 027 606 85 11
Fax 027 606 85 15
www.hevs.ch
info.sion@hevs.ch

**Ecole hôtelière
de Lausanne**

Le Chalet-à-Gobet
1000 Lausanne 25
Tél. 021 785 11 11
Fax 021 785 11 21
www.ehl.ch
ehl@ehl.ch

**Faculté autonome
de théologie protestante**

Uni Bastions
Rue De-Candolle 5
1205 Genève
Tél. 022 379 74 22
Fax 022 705 74 30
www.unige.ch/theologie
info-theologie@unige.ch

Faculté de droit

Uni Mail
boulevard du Pont d'Arve 40
1205 Genève
Tél. 022 379 84 19/20
Fax 022 379 84 15
www.unige.ch/droit
caterina.gidariwassmer@unige.ch

Faculté de médecine

CMU
Rue Michel Servet 1
1206 Genève
Tél. 022 379 50 13
Fax 022 379 50 02
www.unige.ch/medecine/index.html
conseiller-etudes-medecine@unige.ch

**Faculté de psychologie
et des sciences de l'éducation**

Boulevard du Pont d'Arve 40
1205 Genève
Tél. 022 379 90 05/06
Fax 022 379 90 79
www.unige.ch/fapse
sandrine.amstutz@unige.ch

Faculté des lettres

Uni Bastions
Rue De-Candolle 5
1205 Genève
Tél. 022 379 71 11
Fax 022 328 52 13
www.unige.ch/lettres
philippe.coet@unige.ch

Faculté des sciences

Sciences III
Quai Ernest-Ansermet 30
1205 Genève
Tél. 022 379 66 61/62
Fax 022 379 67 16
www.unige.ch/sciences
conseiller-etudes-sciences@unige.ch

**Faculté des sciences
économiques et sociales**

Uni Mail
Boulevard du Pont d'Arve 40
1205 Genève
Tél. 022 379 80 16/17/18/19
Fax. 022 379 99 19
www.unige.ch/ses
secretariat-etudiants-ses@unige.ch

**Haute école d'art et de
design – Genève**

Boulevard James Fazy 15
1201 Genève
Tél. 022 388 51 00
Fax 022 388 51 59
www.hesge.ch/head
info.head@hesge.ch

**Haute école de gestion
du canton de Genève**

Route de Drize 7
Campus Battelle
Bâtiment F
1227 Carouge
Tél. 022 388 17 00
Fax 022 388 17 01
www.hesge.ch/heg
heg@hesge.ch

**Haute école de musique
de Genève – Conservatoire
supérieur de musique de Genève**

Rue de l'Arquebuse 12
Case postale 5155
1211 Genève 11
Tél. : 022 319 60 60
Fax : 022 319 60 62
E-mail : info@hemge.ch
www.hemge.ch
Loge huissiers, Place Neuve
Tél. 022 319 60 61
Bibliothèque (prêts) Place Neuve
Tél. 022 319 60 40

**Haute école de santé
Filières Soins infirmiers,
Sage-Femme, Technique en
radiologie médicale**

Avenue de Champel 47
1206 Genève
Tél. 022 388 56 00
Fax 022 388 56 01
www.hesge.ch/heds
inf.heds@hesge.ch
sf.heds@hesge.ch
trm.heds@hesge.ch

**Haute école de santé
Filières Nutrition et
Diététique, Physiothérapie**

Rue des Caroubiers 25
1227 Carouge
www.hesge.ch/heds
Tél. diet. 022 388 34 60
Fax diet. 022 388 34 50
diet.heds@hesge.ch
Tél. physio 022 388 34 70
Fax physio 022 388 34 24
physio.heds@hesge.ch

**Haute école de travail social
filière psychomotricité**

Rue Prévost-Martin 28
1205 Genève
Tél. 022 388 94 15
Fax 022 388 95 01
www.hesge.ch/hets
psychomotricite.hets@hesge.ch

**Haute école de travail social
filière en travail social**

Rue Prévost-Martin 28
1205 Genève
Tél. 022 388 94 41
Fax 022 388 95 01
www.hesge.ch/hets
admissions.hets@hesge.ch

**Haute école de travail social
CEFOC: centre d'études et de
formation continue**

Rue des Voisins 30
1205 Genève
Tél. 022 388 94 30
Fax 022 388 94 30
www.hesge.ch/hets
cefoc.hets@hesge.ch

**Haute école du
paysage, d'ingénierie
et d'architecture – hepia**

site Genève:
Rue de la Prairie 4
1202 Genève
Site Lullier:
Route de Presinge 150
1254 Jussy
Tél. 022 546 24 00
www.hesge.ch/hepia
hepia@hesge.ch
lullier.hepia@hesge.ch

**HES-SO Genève
Direction générale**

Chemin du Château-Bloch 10
1219 Le Lignon

**Haute Ecole
Spécialisée de Suisse
Occidentale HES-SO**

Secrétariat:
Route de la Jeunesse 1
CP 452
2800 Delémont 1
Tél. 032 424 49 00
Fax 032 424 49 01
www.hes-so.ch/
info@hes-so.ch

Institut Jaques-Dalcroze

Rue Terrassière 44
1207 Genève
Tél. 022 718 37 60
Fax 022 718 37 61
www.dalcroze.ch/
info@dalcroze.ch

**Institut de hautes
études internationales
et du développement
Graduate Institute of
International and
Development Studies**

CP 136
1211 Genève 21
Tél. 022 908 57 00
Fax 022 908 57 10
http://graduateinstitute.ch
prospective@graduateinstitute.ch

**Office pour l'orientation,
la formation professionnelle et
continue (OFPC)**

Centre principal de Plainpalais
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

OFPC – Centre d'Onex

Rue des Evaux 2
1213 Onex
Tél. 022 388 46 81
Fax 022 388 46 80
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

OFPC – Centre de Meyrin

Rue de la Prulay 2 bis 1217 Genève
Tél. 022 388 47 01
Fax 022 388 47 00
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

OFPC – Tremplin-Jeunes

Rue des Gazomètres 1
1205 Genève
Tél. 022 546 71 80
Fax 022 546 71 98
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

**Orientation scolaire
et professionnelle**

OFPC – Centre principal
de Plainpalais
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 70
www.ge.ch/ofpc
ofpc@etat.ge.ch

**Service de l'information
scolaire et professionnelle**

OFPC – Centre principal
de Plainpalais
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève
Tél. 022 388 44 00
Fax 022 388 44 80
www.ge.ch/information_orientation
ofpc@etat.ge.ch

**Service de la transition
professionnelle**

Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève
Tél. 022 388 73 20
Fax 022 388 73 49
www.ge.ch/po/scai
info-scai@etat.ge.ch

Service des classes d'accueil

Avenue de Châtelaine 97
1219 Châtelaine
Tél. 022 388 12 60
Fax 022 388 12 59
www.ge.ch/po/scai
info-scai@etat.ge.ch

Service de l'enseignement privé

Rue des Gazomètres 1
1205 Genève
Tél. 022 327 50 66
Fax 022 327 50 67
www.ge.ch/dip/sep
sep@etat.ge.ch

**Service cantonal
d'allocations familiales**

Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. 022 718 67 67
Fax 022 718 68 59
www.ccgcavs.ch
scaf@ccgc.ch

Service de santé de la jeunesse

Rue des Glacis-de-Rive 11
1207 Genève
Tél. 022 787 61 11
Fax 022 787 61 71
www.ge.ch/ssj
ssj@etat.ge.ch

**Service des allocations
d'études et d'apprentissage**

Case postale 1603
Rue Pécolat 1
1211 Genève 1
Tél. 022 388 73 50
Fax 022 388 73 99
www.ge.ch/bourses

Université de Genève

Bureau des immatriculations
et inscriptions
Uni Dufour
Rue Général-Dufour 24
1204 Genève
Tél. 022 379 71 11
Fax 022 379 79 34
www.unige.ch/dase/buimi/

6.3

Liste des sigles et abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle	DGCO	Direction générale du cycle d'orientation	ISP	Information scolaire et professionnelle
CEFOC	Centre d'études et de formation continue, HETS-GE	DGPO	Direction générale de l'enseignement secondaire II postobligatoire	MISP	Maîtres et maîtresses d'information scolaire et professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité	EC	Ecole de commerce	OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
CFP	Centre de formation professionnelle	ECG	Ecole de culture générale	OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
CFPAA	Centre de formation professionnelle Arts appliqués	EPSIC	Ecole professionnelle (canton de Vaud)	PO	Postobligatoire
CFPC	Centre de formation professionnelle construction	ES	Ecole supérieure		
CFPS	Centre de formation professionnelle santé et social	FCPM	Formation commerciale pour porteurs de maturité		
CdMF	Cité des métiers et de la formation – Genève	FP	Formation professionnelle		
CO	Cycle d'orientation	HEAD	Haute école d'art et de design		
COS	Conseiller en orientation scolaire	HEdS	Haute école de santé		
COSP	Conseiller en orientation scolaire et professionnelle	HEM	Haute école de musique		
		HEPIA	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture		
		HETS	Haute école de travail social-Genève		
		HES	Haute école spécialisée		
		HEG	Haute école de gestion		

6.4

Exemples de contrat d'apprentissage

Contrat d'apprentissage		<input type="checkbox"/> Formation professionnelle initiale avec certificat fédéral de capacité <input type="checkbox"/> Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale <input type="checkbox"/> Suite de la formation professionnelle initiale <input type="checkbox"/> Apprentissage complémentaire <input type="checkbox"/> Autre	
* A compléter par l'autorité cantonale			
Numéro du contrat *			
Numéro(s) de l'entreprise * / /			
Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:			
1. Entreprise formatrice	Entreprise	No tél.	
	Rue	Fax	
	NPA, lieu	E-mail	
2. Personne en formation	Nom	Prénom	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f
	Rue	Langue maternelle: <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/> d <input type="checkbox"/> i <input type="checkbox"/> rom.	
	NPA, lieu	<input type="checkbox"/> autre	
	No tél.	Date de naissance	Autorisation de séjour: <input type="checkbox"/> Catégorie C <input type="checkbox"/> autre catégorie *
	Lieu d'origine	Canton	Pays
* Indication obligatoire (sauf en ce qui concerne les réfugiés après de la Police des étrangers)			
3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)	Nom	Prénom	
	Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f	
	NPA, lieu	No tél.	
	Nom	Prénom	
	Rue	Sexe: <input type="checkbox"/> m <input type="checkbox"/> f	
	NPA, lieu	No tél.	
4. Dénomination de la profession, durée de la formation, temps d'essai	Dénom. profession / profil		
	Orientation / branche		
	Durée de la formation (jour / mois / année): du _____ au _____		Durée de la période d'essai (de 1 à 3 mois): _____ mois
5. Indications concernant l'entreprise formatrice	Formatrice responsable / formateur responsable dans la profession (voir aussi point 12)		
	Nom	Prénom	
	Profession	Nombre de personnes qualifiées dans l'entreprise déterminant pour le nombre maximum de personnes en formation.	
6. Formation scolaire	Lieu de la formation (si différent de l'adresse de l'entreprise formatrice)		
	La formation se déroule dans un réseau d'entreprises formatrices: <input type="checkbox"/> oui (prière de remplir les rubriques de la feuille complémentaire au contrat) <input type="checkbox"/> non		
	L'autorité cantonale fixe le lieu des cours.		
La personne en formation suit les cours de préparation à la maturité professionnelle , sans réduction de salaire ni compensation du temps, pour autant qu'elle remplisse les conditions d'admission. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Dispositions particulières	
Les frais relatifs à la formation scolaire sont pris en charge comme indiqué ci-après:			
	Entreprise formatrice	Personne en formation / représentation légale	
Voyage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Subsistance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Logement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Contrat d'apprentissage page 2

Nom		Prénom	
Entreprise formatrice			
7. Indemnisation			
Salaire brut			
1 ^{re} année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure
2 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure
3 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure
4 ^e année formation Fr.	<input type="checkbox"/> mois	<input type="checkbox"/> semaine	<input type="checkbox"/> heure
Allocations			
13 ^e salaire:	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	(déduction du salaire brut, cotisations aux assurances sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)
8. Horaire de travail			
Y compris la formation scolaire le temps de travail se monte à			
Heures par semaine:		Jours de travail par semaine:	
Un jour ou un demi-jour d'école équivaut à un jour ou un demi-jour de travail.			
La durée de la journée de travail ne doit pas excéder celle des autres salariées et salariés de l'entreprise et en aucun cas dépasser 9 heures, éventuelles heures supplémentaires comprises. Les dispositions légales doivent être respectées en ce qui concerne le travail de nuit et du dimanche.			
Dispositions particulières			
9. Vacances			
Droit aux vacances en semaines par année	1.	2.	3.
4.			
10. Acquisitions nécessaires à l'exercice de la profession			
La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:			
Les frais d'acquisition sont pris en charge par	<input type="checkbox"/> entreprise formatrice	<input type="checkbox"/> personne en formation / représentant légal	Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à
	<input type="checkbox"/> entreprise formatrice	<input type="checkbox"/> personne en formation / représentant légal	<input type="checkbox"/> entreprise formatrice
			<input type="checkbox"/> personne en formation / représentant légal
11. Assurances			
Assurance accidents			
La personne en formation est obligatoirement assurée contre les accidents (LAA).			
Les primes de l'assurance accidents professionnels sont prises en charge par l'entreprise formatrice.			
Les primes de l'assurance accidents non professionnels sont prises en charge à raison de	<input type="text"/>	% par l'entreprise formatrice	<input type="text"/>
			% par la personne en formation / par le représentant légal
Assurance perte de gain Les primes d'une éventuelle assurance perte de gain en cas de maladie sont prises en charge	<input type="text"/>	% par l'entreprise formatrice	<input type="text"/>
			% par la personne en formation / par le représentant légal
12. Feuille complémentaire au contrat d'apprentissage et autres conventions particulières			
Les annexes suivantes font partie du contrat: <input type="checkbox"/> Feuille complémentaire au contrat d'apprentissage			
<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>			
13. Modification de la durée de la formation ou rupture du contrat			
Toute modification du contrat d'apprentissage doit être approuvée par l'autorité cantonale.			
Les dispositions légales fédérales s'appliquent en cas de résiliation anticipée du contrat.			
14. Signatures			
Le présent contrat est établi en <input type="text"/> exemplaires.		Lieu	Date
Entreprise formatrice (Si la formation se déroule dans un réseau d'entreprises, toutes les autres entreprises, voir annexe au contrat.)		Personne en formation	
		Représentant légal	
15. Approbation			
L'autorité cantonale approuve le présent contrat d'apprentissage.			
Lieu, date, tampon			

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN ECOLE DE METIERS

Profession :

.....

inscription à la filière de maturité professionnelle intégrée oui non *

* cocher la case correspondante

Conformément à l'art. 15 al. 3 let. d de la loi sur la formation professionnelle du 15 juin 2007 (LFP),
les parties désignées ci-après concluent un contrat dans les termes suivants :

1. L'ECOLE (représentée par le Directeur ou la Directrice)

Nom et adresse de l'école :

Nom du directeur ou de la directrice :

ADMET :**2. L'APPRENTI-E :**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe :

Nationalité : Origine (commune et canton) :

Adresse durant l'apprentissage
(rue, NPA, localité) :

Téléphone :

3. COORDONNEES DES PARENTS OU DES REPRESENTANTS LEGAUX :

Nom/Prénom de la mère : Nom/Prénom du père :

Adresse (rue) : Adresse (rue) :

NPA, localité : NPA, localité :

Téléphone : Téléphone :

Pays (si domicile à l'étranger) : Pays (si domicile à l'étranger) :

Représentante légale: oui non * Représentant légal : oui non *

* cocher la case correspondante

En cas de réponse négative, préciser les coordonnées du ou de la représentant-e légal-e :

Nom/Prénom : Adresse :

Téléphone :

L'élève atteignant la majorité remplit le formulaire concernant l'information donnée aux parents par l'école; ce
dernier est joint au présent contrat dont il fait partie intégrante.

4. DUREE : la formation dure ans, soit du au

5. **STAGE(S)*** : La filière implique un ou plusieurs stage(s) en entreprise : oui non **

En cas de réponse positive, il convient d'annexer la ou les convention(s) de stage applicable(s). Elle(s) fait (font) partie intégrante du présent contrat.

**Si la filière prévoit des stages, l'employeur conclut un contrat de stage avec l'apprenti-e. Les employeurs s'engagent à fournir une formation à la pratique professionnelle conforme aux prescriptions et à verser le cas échéant un salaire aux personnes en formation. Si le stage dure plus de six mois, le contrat de stage est approuvé par l'office pour la formation professionnelle et continue (art. 15 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003).*

** cocher la case correspondante

6. **EXAMEN MEDICAL** : l'apprenti-e doit passer un examen médical en vue de la conclusion du présent contrat d'apprentissage (art. 18 LFP). Il convient de joindre le certificat médical au présent contrat en vue de son approbation au moyen du formulaire ci-joint prévu à cet effet.

7. DISPOSITIONS PARTICULIERES :

- a. Les apprenti-e-s sont soumis-e-s à la réglementation du centre de formation professionnelle fréquenté. Ils ou elles sont tenu-e-s en particulier de se conformer aux prescriptions scolaires en matière de fréquentation des cours et de discipline, d'évaluation des travaux, de conditions de promotion, de sanctions disciplinaires et de voies de recours (art. 4 du règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle du 17 mars 2008; art. 44A de la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940 et règlement de l'enseignement secondaire du 14 octobre 1998).
- b. Il n'est pas prélevé de taxe scolaire pour l'enseignement dispensé par les écoles de métiers (art. 14 al. 1 LFP). Demeurent réservées les règles applicables aux apprenti-e-s dont le domicile légal se situe hors du canton ou du pays : ces derniers peuvent être redevables d'une taxe scolaire. Cette taxe peut être prise en charge par le canton de domicile dans le cadre de conventions intercantionales, à condition que ce dernier lui ait octroyé l'autorisation de fréquenter l'école concernée.
- c. Les personnes en formation s'acquittent des frais inhérents à l'achat d'ouvrages professionnels nécessaires au suivi des cours dispensés dans les établissements publics d'enseignement professionnel et dans les entreprises formatrices (art. 14 al. 2 LFP).
- d. L'apprenti-e est assuré-e à titre obligatoire auprès de la Suva contre les risques d'accident professionnels et non professionnels et de la maladie professionnelle conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents du 20 mars 1981 (LAA). La prime afférente aux accidents et maladies professionnels est entièrement à la charge de l'Etat et couvre les accidents survenant pendant les activités scolaires ainsi que sur le trajet direct de l'apprenti-e pour se rendre de son lieu de résidence au lieu où elles se déroulent et pour en revenir. La prime afférente aux accidents non professionnels est partiellement à la charge de l'apprenti-e (FS 36). Elle est facturée par l'école au début de chaque année scolaire. Durant les stages l'apprenti-e est assuré-e par l'employeur, conformément à la LAA.
- e. Lorsque la formation est interrompue avant la fin de la période stipulée au ch. 4. du présent contrat conformément aux motifs prévus par les dispositions légales applicables (non-promotion ou une exclusion pour des raisons de comportement), l'autorité compétente adresse à l'apprenti-e une décision motivée précisant les voies de droit en cas de contestation (cf. règlement de l'enseignement secondaire du 14 octobre 1998). L'école en informe l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

Fait, en 3 exemplaires originaux, à Genève, le

La direction de l'école :

L'apprenti-e :

Le ou la représentant-e légal-e (pour les personnes mineures ou ayant un-e représentant-e légal-e) :

Approuvé par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (art. 17 LFP) :

Genève, le

Annexe(s) :

.....

6.5

Exemple de certificat de capacité

 <p>SCHWEIZERISCHE EIDGENOSSENSCHAFT CONFÉDÉRATION SUISSE CONFEDERAZIONE SVIZZERA CONFEDERAZIUN SVIZRA</p> <p>Fähigkeitszeugnis Certificat de capacité Attestato di capacità Attest da qualificaziun</p> <p>Name / Nom / Cognome / Num</p> <p>DUNANT</p> <p>Vorname / Prénom / Nome / Prenum</p> <p>PAULA</p> <p>geboren / né(e) en / nato(a) nel / naschì(da)</p> <p>1971</p> <p>heimatberechtigt in / originaire de / attinente di / dretg da burgais a</p> <p>GENEVE-VILLE</p> <p>Form. 713.003 ddir U 28230</p>	<p>hat gestützt auf Art. 41 des Bundesgesetzes vom 19. April 1978 über die Berufsbildung, die Lehrabschlussprüfung bestanden als:</p> <p>a subi l'examen de fin d'apprentissage en vertu de l'art. 41 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle et y a été reçu comme:</p> <p>ha dato l'esame finale di tirocinio conformemente all'art. 41 della legge federale sulla formazione professionale del 19 aprile 1978 e lo ha superato nella professione di:</p> <p>ha absoli, sin fundamnet de l'art. 41 de la lescha federala dals 19 d'avrigl 1978 davart la furmaziun professiunala, l'examen final d'empredissadi sco:</p> <p>EMPLOYEE DE COMMERCE</p> <p>Ort und Datum / Lieu et date / Luogo e data / Lieu e data</p> <p>GENEVE, LE 30 AOÛT 2004</p> <p>Für die zuständige kantonale Behörde Pour l'autorité cantonale compétente Per l'autorità cantonale competente Per l'autorità chantunala cumpetenta</p>  <p>LE CONSEILLER D'ÉTAT Chargé du Département de l'instruction publique</p> 
---	---

6.6

Attestation à signer par les parents

Je, soussigné-e, déclare avoir pris connaissance de la brochure «Après la scolarité obligatoire», en vue de l'orientation scolaire et professionnelle de

l'élève: _____

Classe: _____

Ecole: _____

Genève, le _____

Signature des parents, du répondant
ou de la répondante

(à rendre au maître ou à la maîtresse de classe)

